Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

JUSTICE
JUSTICE
JUSTICE
JUSTICE

Annual Report 1990-1991

Canada

92-03731/

Published by authority of the
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Communications and Public Affairs
Department of Justice Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0H8
(613) 957-4222

Text: Deans-Waugh Associates Limited
Design: Canada Communication Group
Catalogue No. J1-1991
ISBN 0-662-58650-6

© Minister of Supply and Services
Canada 1991
Printed in Canada

JUS-P-602

Printed on recycled paper

The Honourable A. Kim Campbell, Q.C., P.C., M.P.
Minister of Justice and
Attorney General of Canada
House of Commons
Ottawa, Ontario

Minister Campbell:

I have the honour of submitting to you the annual report of the Department of Justice for the fiscal year beginning April 1, 1990, and ending March 31, 1991.

The Department began this year to focus its energies on three closely linked policy areas which you had identified as being especially important: we are working to ensure that our system of justice is *inclusive*, *fair*, and *protective of society*.

To achieve a more inclusive system of justice, enabling all Canadians, including women, aboriginal peoples, young persons and multicultural groups, to receive equal treatment before and under the law, we launched several important initiatives. In the area of women's rights, the Department took a lead role in the Federal-Provincial-Territorial Working Group on Gender Equality in the Canadian Justice System, inquiring into gender bias in the courts. Research continued on the problem of family violence and the need to provide better access to justice for women, especially disadvantaged women. We began work with the provinces and territories to examine whether child support levels were adequate in cases of family breakdown.

We also began to construct a framework for addressing aboriginal justice matters, an effort that required us to consult extensively not only with aboriginal groups but with other federal departments and other levels of government. Justice counsel are actively involved in the negotiation of all comprehensive land claims. The Department is also playing a key role, along with the Department of Indian and Northern Affairs, in implementing a new process for handling specific claims.

With respect to multiculturalism, the Department renewed the Court Challenges Program, which provides financial assistance for test cases related to language and equality rights. As well, the Law Reform Commission began work, at your request, to investigate the application of criminal law to aboriginal peoples and members of cultural and religious minorities in order to determine whether the criminal justice system discriminates against Canadians from these groups.

On the fairness issue, we developed proposals to change the law as it pertains to administrative tribunals and to improve the relationship between citizens and various agencies of government. One area of this work is in respect to compliance with the law. Drafting continued throughout the year on legislation that will provide a simple means of enforcing minor federal regulations through "ticketing". This legislation decriminalizes many matters which had been the subject of administrative procedures and so will reduce the incidence of incarceration for minor infractions.

Concerning the protection of society, work continued on an Act to amend the *Criminal Code* with respect to firearms control. The Canadian Advisory Council on Firearms was formed, and its work guided the drafting of new legislation. Reforms in the areas of sentencing, corrections and conditional release were also designed to increase the protection of society under law. We began to draft new Young Offenders legislation, and we played a major role in introducing new initiatives to combat family violence.

These initiatives took place against the backdrop of escalating demands for our services, especially in the areas of environmental protection, human rights, taxation, drugs, and native law. We saw the burden on our departmental legal services units in Ottawa and on our regional offices to provide policy and legal advice increase significantly.

The Department drafted 25 bills as part of a heavy legislative agenda, including Bill C-80, an Act to amend the *Criminal Code* to exert tighter control over firearms, and Bill C-78, an Act to replace and clarify the Guidelines Order and establish a federal Environmental Assessment and Review Process. Both of these initiatives underwent intense public scrutiny. We also played an important role in bringing the Goods and Services Tax (GST) legislation to completion, implemented as Part IX of the *Excise Tax Act*. The Department provided a great deal of legal advice to the Department of National Revenue, including advice on the joint administration of the GST and the Québec sales tax.

Advice was also provided to the government on questions concerning the validity of the appointment of eight additional senators, pursuant to section 26 of the *Constitution Act, 1867*. The Department assisted counsel representing the Attorney General of Canada in cases where these issues were litigated in Ontario, New Brunswick and British Columbia.

As this report makes clear, the Department is involved in a great many different activities and in virtually all endeavours of the Government of Canada. Nonetheless, we are all engaged in the same essential mission, which is best expressed in our Statement of Mission and Values and through the highest ideals of service to the public. That statement is already paying dividends, helping us to maintain our purpose in sharp focus, in spite of the diversity of our efforts. I am pleased to report that the Justice in the 1990s program is on course, helping us to ensure that the Department will continue to do its job well, now and in the future.

Sincerely,

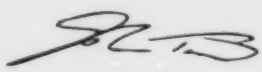

John C. Tait

The Department of Justice Canada

MISSION

The mission of the Department of Justice is to:

- support the Minister of Justice in working to ensure that Canada is a just and law-abiding society with an accessible, efficient and fair system of justice;
- provide high-quality legal services and counsel to the government and to client departments and agencies; and
- promote respect for rights and freedoms, the law and the Constitution.

VALUES

People

The Department's strength comes from all members of the organization, who are committed to working together on the basis of mutual trust, support and respect.

Integrity and Fairness

As public servants supporting the Minister of Justice and Attorney General, we are committed to respecting and obeying the law and upholding the highest standards of integrity and fairness.

Service

We aim for excellence and constructive contributions in serving our Minister, the government and our clients.

Department of Justice

MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL

DEPUTY MINISTER OF JUSTICE AND DEPUTY ATTORNEY GENERAL

CIVIL LAW SECTOR

- Legislation Branch
- Civil Litigation and Real Property Law (Québec) Section
- Montréal Regional Office
- National Program for the Integration of Both Official Languages in the Administration of Justice

LITIGATION SECTOR

- Civil Litigation Branch
- Criminal Law Branch
- Tax Law Branch
- General Counsel Group

REGIONAL OFFICES

- Halifax
- Toronto
- Winnipeg
- Saskatoon
- Edmonton
- Vancouver
- Whitehorse
- Yellowknife

PUBLIC LAW SECTOR

- Constitutional and International Law Section
- Advisory and Administrative Law Section
- Privy Council Office Section (Justice)
- Federal-Provincial Relations Office Section
- Human Rights Law Section
- Native Law Section
- Judicial Affairs Unit

DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR

- Commercial and Property Law Branch
  - Departmental Legal Services Units
- Information Law Branch
  - Departmental Legal Services Units
- Finance Law Branch
  - Departmental Legal Services Units

POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH SECTOR

- Criminal and Family Law Policy Directorate
- Criminal Law Review Project
- Regulatory Compliance Project
- Policy Directorate
- Programs Directorate
- Research and Development Directorate

CORPORATE MANAGEMENT SECTOR

- Human Resources Directorate
- Corporate Management Policy, Systems and Services Directorate
- Communications and Public Affairs Directorate
- Corporate Services Directorate
- Bureau of Review
- Security Services

TABLE OF CONTENTS

Minister of Justice and Attorney General of Canada 1
- Deputy Minister 1
- Associate Deputy Ministers 1
- Committees 2

Departmental Organization 3

Civil Law Sector 5
- Legislative Programming 5
- International Activities 5
- Civil Litigation and Real Property Law (Québec) 5
- National Program for the Integration of Both Official Languages in the Administration of Justice 6

Litigation Sector 7
- Civil Litigation 7
- Admiralty and Maritime Law 8
- Criminal Law 9
- Tax Law 12
- General Counsel Group 12

Regional Offices 13
- Halifax 13
- Montréal 14
- Toronto 15
- Winnipeg 16
- Saskatoon 17
- Edmonton 18
- Vancouver 19
- Whitehorse 21
- Yellowknife 21

Public Law Sector 23
- Canadian Unity 23
- Human Rights 23
- Official Languages 23
- Advisory and Administrative Law 23
- Native Law 24
- Judicial Affairs 24
- International Law 24

Canada-France Arbitration 25
Canadian Laws Offshore Application Act 25
Statute Revision Commission 25

Departmental Legal Services Sector 26
Property Law 26
Commercial Law 26
Environment 26
Native Law 26
Taxation and Finance 27
Government Law and the Individual's Rights 27
Corporate Law 27
Multiculturalism 27
Public Service 2000 27
Policy 28

Policy, Programs and Research Sector 29
Firearms 29
Extradition 29
Contraventions Act 29
Arson and Other Amendments to the *Criminal Code* 29
Homicide and the General Part 29
Mental Disorder 30
Abortion 30
Aboriginal Criminal Justice 30
Crime Prevention 30
Sentencing 30
Women and the Justice System 31
Family Law 31
Young Offenders 31
Family Violence 31
Regulatory Compliance Project 31
Research 32
Project Development Funding 32
Statistics 32
Public Legal Information 32

Corporate Management Sector 34
Communications and Public Affairs 34
Human Resources 34
Corporate Management Policy, Systems and Services 35
Accommodations Task Force 35
Administrative Policy, Systems and Services 35
Family Law Assistance Systems 35
Legal Contracts Support 35

Contracting, Forms and Materiel Management 35
Financial Policy, Systems and Accounting 35
Strategic Resourcing 36
Corporate Planning 36
Informatics Services 36
Corporate Services 37
Bureau of Review 37
Security Services 38
International Events 38

Departmental Grants and Contributions 39

Appendix I
Statutes for which the Minister of Justice is Responsible 46

Appendix II
Departments, Agencies and Other Bodies Served by the Departmental Legal Services Sector 47

MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL OF CANADA

The duties of the Minister of Justice and the Attorney General of Canada are distinct and separate but are traditionally carried out by the same person. The Minister is the legal advisor to the Governor General and the chief legal member of the Queen's Privy Council for Canada. The Attorney General is the chief law officer of the Crown, representing the Crown in all litigation of concern to the federal government, including that of all departments and agencies of the government.

The Minister of Justice is concerned with policy considerations underlying the law. The Minister must ensure that laws are fair and in compliance with constitutional principles. Proposed legislation and regulations must be examined to ensure that they do not infringe fundamental human rights and freedoms.

These two roles yield complex and diverse responsibilities. Under the *Department of Justice Act*, the Minister of Justice and Attorney General:

- provides legal services to the Government of Canada and its departments and agencies, including the provision of legal advice, the conduct of litigation, the drafting of legislation, and the preparation of legal documents;
- plans, develops and implements all government policies related to the administration of justice; and
- sees that the affairs of government are administered in accordance with the law.

Also guiding the Department in fulfilling its responsibilities are the *Canadian Bill of Rights*, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Statutory Instruments Act* and the *Statute Revision Act*. A list of statutes for which the Minister of Justice is responsible in whole or in part is contained in Appendix I.

Deputy Minister

The Deputy Minister, who is also *ex officio* the Deputy Attorney General of Canada, is appointed by the Governor in Council pursuant to subsection 3(1) of the *Department of Justice Act*.

The Deputy Minister's Office provides support services to the Deputy Minister. In conjunction with all sectors of the Department, and acting closely with the Corporate Management Sector, it interacts with the Minister's Office and with other government departments and agencies.

In addition to chairing several departmental committees, the Deputy Minister chairs the Justice Information Council, a federal-provincial committee of deputy ministers of justice that provides policy direction to the Canadian Centre for Justice Statistics.

The Deputy Minister also chairs federal-provincial meetings of deputy ministers. These forums for discussion of broad issues in the justice system are held as often as required in preparation for, or as a follow-up to, ministerial conferences. As a result of the meetings, working groups of federal and provincial officials are established to study particular issues. In 1990-1991, these groups examined such issues as the young offenders legislation, sentencing and parole reform, criminal law reform, human rights law, victims of crime, and aboriginal justice matters.

Associate Deputy Ministers

Three Associate Deputy Ministers assist the Deputy Minister in providing senior management leadership.

The Associate Deputy Minister, Civil Law, advises the Department on civil law matters and is responsible for federal litigation, commercial and notarial matters in Québec. She

is responsible for the Legislative Programming Branch and coordinates all departmental activities related to international issues. She also administers the Montréal Regional Office and chairs the National Program for the Integration of Both Official Languages in the Administration of Justice.

The Associate Deputy Minister, Litigation, has general responsibility for all litigation involving the federal government, except for civil law litigation in the province of Québec. He chairs the Department's Litigation Committee and has administrative responsibility for the regional offices (with the exception of Montréal).

The Associate Deputy Minister, Public Law, is responsible for the Human Rights Law Section, the Judicial Affairs Unit, the Privy Council Office Section (Justice), the Federal-Provincial Relations Office Section, the Advisory and Administrative Law Section, the Constitutional and International Law Section, the Native Law Section, and the Statute Revision Commission. She also chairs a departmental committee on native issues.

Committees

The Department has an extensive network of corporate committees, each tasked with addressing an important aspect of departmental responsibility. Some, consisting of the senior management of the Department, provide strategic direction on legal and management issues. Others address particular issues or areas of departmental activity. Together, they ensure that the necessary expertise is brought to bear on the wide range of legal and management issues facing the Department.

DEPARTMENTAL ORGANIZATION

The Department of Justice employed 1,709 persons in 1990-1991.* The major occupational group, lawyers, constituted 43 percent of all personnel.

Departmental staff is divided among regional offices, legal services units and headquarters. The Department's nine regional offices had a total staff of 541 during the year.*

The Department had 48 legal services units in the National Capital Region and one each in Charlottetown, P.E.I., Moncton, N.B., Sydney, N.S., and Vancouver, B.C. The size of these units varied from one to 30 employees. In 1990-1991, staff in the departmental legal services units totalled 250.* In most cases, client departments or agencies provided administrative support staff.

Staff in Ottawa totalled 918. Branches representing specialized fields of law and central services, such as public law, policy development, programs and research, legislative programming and administration, are located at headquarters. Lawyers in civil litigation, criminal law, and tax litigation are responsible for Crown litigation and prosecutions in the National Capital Region. The Department spent a total of $432.6 million during the year. For a detailed breakdown, please refer to the table of expenditures.

* Person-year usage as of March 31, 1991. Does not include person-years lent to Justice by client departments.

Department of Justice Expenditures
Fiscal year 1990-91

	Personnel Costs	Operating Costs	Grants and Contributions	Total
Minister's Office	$ 1,417,892	$ 808,802	$ 0	$ 2,226,694
Deputy Minister	665,995	185,549	0	851,544
Associate Deputy Minister, Civil Law	12,972,502	2,736,351	214,235	15,923,088
Associate Deputy Minister, Litigation	40,317,236	9,626,302	0	49,943,538
Associate Deputy Minister, Public Law	10,505,721	3,995,169	748,599	15,249,489
Senior Assistant Deputy Minister, Legal services	27,442,508	1,048,820	0	28,491,328
Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research	8,100,474	4,474,689	275,183,953	287,759,116
Assistant Deputy Minister, Corporate Management	19,197,586	12,951,864	0	32,149,450
TOTAL	$ 120,619,914	$ 35,827,546	$ 276,146,787	$ 432,594,247

CIVIL LAW SECTOR

The Associate Deputy Minister, Civil Law, is responsible for litigation involving the federal government in the province of Québec, and for real property and commercial law matters. These cases are handled by the Montréal Regional Office and by the Civil Litigation and Real Property Law (Québec) Section in Ottawa. The Associate Deputy Minister is also responsible for the Legislative Programming Branch.

LEGISLATIVE PROGRAMMING

The Legislation Section, consisting of 22 counsel and support staff, prepares all government bills and motions to amend those bills. During 1990-91, the government presented 25 new bills drafted by the Legislation Section, and Parliament passed 35 acts (some of which had been introduced in the previous fiscal year). Members of the Section also assisted the committee responsible for preparing a new French version of certain constitutional acts.

The Legislative Editing Office, which provides editing services to the Legislation Section and to the Privy Council Office Section (Justice), edited some 30,638 pages during the year. It prepared 12 proclamations and eight commissions for review by legal officers of the Privy Council Office Section (Justice) and reviewed 153 other commissions. The Office assisted in the Meech Lake Accord project and related constitutional reform issues, as well as in the preparation of a draft official French version of certain constitutional acts. It also maintained master copies of federal statutes and regulations, and prepared and oversaw the printing of the "assented to" acts; the Table of Public Statutes and Table of Acts and Responsible Ministers; the Table of Private Acts; Part III of the *Canada Gazette*; and the annual volumes of the *Statutes of Canada*.

INTERNATIONAL ACTIVITIES

The majority of the Department deals to some extent with international law issues. The Advisory Committee on International Affairs is entrusted with coordinating these activities and ensuring that Canada's international obligations are integrated into the Department's work.

The Department continued to participate in the Comité d'experts sur la coopération juridique et judiciaire, and to submit departmental publications to the Ministers of Justice in francophone countries. These activities were undertaken as a follow-up to La Francophonie summit at Dakar and in preparation for the next summit, to be held in Paris in November 1991.

The Department of Justice, in cooperation with the Department of External Affairs, has adopted a policy of actively supporting Central Europe. During the year covered by this report, the Department took an active part in designing and implementing several initiatives for legal cooperation with Hungary. The major event of the year, however, was the study trip to Canada by a delegation of five jurists from Czechoslovakia. Led by Vice-Prime Minister Pavel Rychetsky, this delegation included the Attorney General and the President of the Supreme Court. The members of the delegation had an opportunity to visit Ottawa, Montréal and Toronto, and to meet with eminent members of the legal profession and with political leaders. The Department plans to continue its activities in this area, in order to develop lasting relationships with the countries of Central Europe.

CIVIL LITIGATION AND REAL PROPERTY LAW (QUÉBEC)

The Civil Litigation and Real Property Law (Québec) Section helped settle the Oka crisis. It was responsible for the legal aspects of the acquisition of property in Oka claimed by aboriginal people. The Section

also obtained the dismissal of an application to the Federal Court of Canada which sought to have the presence of the Canadian army in Oka declared illegal and unconstitutional.

In addition to cases already under way, two more actions concerning the Grande-Baleine hydroelectric project were brought in the Federal Court of Canada. One challenged certain aspects of the National Energy Board's authorization for Hydro-Québec to export electricity to the northeastern United States. The other sought *mandamus* to force the federal administrator under the James Bay and Northern Québec Agreement to conduct an environmental assessment of the Grande-Baleine project, in accordance with the provisions of that Agreement.

The Section also dealt with cases under the *Official Languages Act*. In one case, an employee of the Department of the Environment applied to the Federal Court of Canada, seeking to change the decision of Parks Canada in respect of the bilingual imperative staffing of certain positions in Mingan National Park. In another, the Attorney General of Canada intervened in the application by the Commissioner of Official Languages seeking to require Air Canada to provide the same information in newspapers of both official languages, wherever there is significant demand.

The Section helped to develop a bill respecting the acquisition, administration and disposition of real property by the Government of Canada, ensuring that the civil law was taken into account.

NATIONAL PROGRAM FOR THE INTEGRATION OF BOTH OFFICIAL LANGUAGES IN THE ADMINISTRATION OF JUSTICE

The National Program for the Integration of Both Official Languages in the Administration of Justice (POLAJ) — a joint program with the Department of the Secretary of State — facilitates access to legal services and to the courts in either of the official languages. POLAJ promotes the publication of material that reflects the bilegal and bilingual nature of Canada, both at home and abroad.

During 1990-91, POLAJ offered courses in French legal terminology in criminal law at major centres across the country to assist private and public sector lawyers in implementing Part XVII of the *Criminal Code*. This part of the Code permits an accused person anywhere in Canada to have his or her trial before a judge or jury who can speak the accused's official language.

The Department continued to help in standardizing French common law terminology, in cooperation with representatives of the Attorneys General of Ontario, New Brunswick, Manitoba, the Yukon and the Northwest Territories. POLAJ published *Property Law*, Volume IV, in a series of bilingual common law vocabularies.

This year marked the 10th anniversary of POLAJ. A brochure entitled *A Decade of Commitment to the Legal Community and Official Language Minorities* was published for this occasion. The brochure lists the major accomplishments and activities of POLAJ over the decade. POLAJ established two annual prizes of $800 each, to be awarded to the law students who write the best dissertation in French in the field of common law and the best dissertation in English in the field of civil law. The Department also used this occasion to make a grant to the Wainwright Foundation of McGill University for the creation of the "Canada Award" in comparative law. This $10,000 prize will be granted every four years by the International Academy of Comparative Law to recognize an unpublished work comprising a critical comparative study of the common law and civil law systems in a specific area of public or private law.

LITIGATION SECTOR

Under the Associate Deputy Minister, Litigation, this Sector is responsible for all litigation for and against the Crown, except for civil law litigation in Québec. The Sector is divided into three main branches, dealing with civil, criminal, and tax litigation. Each branch is directed by an Assistant Deputy Attorney General. In addition, a small group of experienced counsel conducts particularly complex and significant cases, under the direction of the Chief General Counsel.

Regional offices in Halifax, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, Whitehorse and Yellowknife, and sub-offices at Iqaluit and Regina, complete the Sector. Staff counsel are engaged daily in courts at all levels and in all parts of Canada.

CIVIL LITIGATION

The volume of litigation continued to increase during 1990 and 1991, especially in the following areas:

- Native Claims:
  Claims touched upon aboriginal and constitutional rights, and interpretation of the *Indian Act*. Claims are proceeding more frequently to the trial and appellate levels of the Federal Court and provincial superior courts.

- Corrections:
  In addition to *habeas corpus* applications, sentence disputes, parole matters and inmates' rights cases, high-profile and lengthy inquests are now a permanent part of litigation in this area.

- Public Service:
  Tribunals, the Federal Court, and the Supreme Court of Canada continued to preside over trials and hear appeals in a large number of cases involving the interpretation of the *Public Service Employment Act* and Regulations and ancillary policies such as the Work Force Adjustment Policy.

- Unemployment Insurance:
  Claims under the *Unemployment Insurance Act* continue to be litigated before the Federal Court. Issues involve interpretation of the Act and Regulations to determine such matters as eligibility for benefits.

Counsel also took on more litigation in non-traditional areas:

- Environment:
  As a result of the application of the Environmental Assessment and Review Process (EARP) Guidelines and legislation such as the *Navigable Waters Protection Act*, the *Fisheries Act*, and the *Department of the Environment Act*, many actions were commenced. These actions affected all departments, raising many constitutional and non-constitutional issues.

- Human Rights:
  Litigation involving a myriad of issues continues to be generated by the application of the *Canadian Human Rights Act*. Most recently, these issues required judicial interpretation of terms such as "sexual orientation" and "family status".

- Charter:
  Challenges continued to be made to a wide array of federal provisions. The courts dealt increasingly with equality rights and the scope of section 15.

- Access/Privacy:
  Courts are constantly being requested to deal with lawsuits requiring decisions balancing the right to individual privacy and the need for confidentiality in government activities against the public's right to know.

The following cases illustrate the trend towards more complex

and high-profile litigation. They have broad policy implications for individuals, groups and interests of governments, apart from the interests of litigants.

Canada Deposit Insurance Corporation and Attorney General of Canada v. McLaughlan et al.

Actions brought by the Attorney General of Canada on behalf of the Minister of Finance and Canada Deposit Insurance Corporation against the officers, directors and auditors of two insolvent banks recently resulted in a favorable settlement and the recovery of substantial sums of money.

Southam v. Senate and Attorney General of Canada

The Federal Court of Appeal agreed with submissions made by counsel for the Attorney General of Canada and the Senate that the Federal Court did not have the jurisdiction to deal with the power of Senate committees to regulate their own proceedings.

Lavigne v. Ontario Public Service Union et al.

The Supreme Court of Canada heard submissions on various constitutional questions from private and public litigants, including the Attorney General of Canada. The Court decided that rights of freedom of association and freedom of expression are not infringed by legislation and collective agreements that permit the use of compulsory union dues for purposes unconnected with collective bargaining.

Martin et al. v. Canadian Forces

The Human Rights Tribunal heard lengthy arguments to determine whether the mandatory retirement age requirement of the Armed Forces is a bona fide occupational requirement or discriminatory and therefore contrary to section 15 of the Charter.

Export Development Corporation v. Republic of Peru

Actions were commenced by counsel for the Attorney General on behalf of the Export Development Corporation against the Republic of Peru and various Peruvian debtor companies for $300 million worth of defaults on loan and guarantee agreements. Apart from the large amounts, the case may engage the matter of immunity under the *State Immunity Act.*

Consumers Gas v. Her Majesty

Counsel defended many Federal Court actions brought by gas transmission companies, pursuant to the *Excise Tax Act,* claiming sales tax refunds exceeding $100 million.

Prince Edward Island Railway v. Canadian National Railways and Attorney General of Canada

On an appeal to the Federal Court of Appeal from an order of the National Transportation Agency to abandon certain railways, the Court agreed that Prince Edward Island's Terms of Union did not impose a constitutional obligation on the federal government to operate railways in the province in perpetuity.

ADMIRALTY AND MARITIME LAW

In May 1990, the Attorney General made submissions in the argument of the *Whitbread* appeal before the Supreme Court of Canada. Key provisions of the *Canada Shipping Act,* relating to the shipowner's right to limit his liability for damage, were being challenged. The Supreme Court upheld the relevant provisions and confirmed Parliament's authority to legislate in such matters.

Together with the Dominion Hydrographer, the Admiralty and Maritime Law Section organized an international conference on the legal aspects of electronic charts. The conference was the first of its kind and brought together legal and hydrographic experts from many parts of the world.

The Section was also busy in international law matters. In June 1990, it represented the Department at the Paris conference organized by the Comité international maritime. This conference brought together leading maritime lawyers from many countries. The Section also headed the Canadian delegation to a diplomatic conference in London, England, that adopted amendments to the 1974 Convention on Liability for Carriage of Passengers and their Luggage.

The Section continued to provide advice on maritime law matters to various government clients, notably Transport Canada, the St. Lawrence Seaway and the Canadian International Development Agency (CIDA).

CRIMINAL LAW

The Criminal Law Branch is directed by the Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law.

In the 10 provinces, departmental counsel and agents prosecute offences and conspiracies to commit offences under all federal enactments other than the *Criminal Code*. Most prosecutions are conducted under the *Narcotic Control Act*, the *Food and Drugs Act* and the *Income Tax Act*. In the Yukon and the Northwest Territories, counsel prosecute offences under the *Criminal Code* as well. Departmental counsel also prosecute cases involving war crimes and crimes against humanity. There are approximately 115 prosecutors in the Department's nine regional offices and at headquarters in Ottawa. In addition, about 600 private lawyers, appointed as standing agents, prosecute in areas not served by regional offices.

Members of the Branch appear on behalf of the Attorney General of Canada on appeals to the Supreme Court of Canada from decisions in federally instituted proceedings, and also as intervenors in other cases that challenge the constitutional validity of federal legislation, including the *Criminal Code*.

The Branch reviews applications for the mercy of the Crown for persons convicted of all types of crimes. It implements the *Mutual Legal Assistance Act*, the *Fugitive Offenders Act* and the *Extradition Act*, including the negotiation of mutual legal assistance and extradition treaties. The Branch also reviews all applications requiring the consent of the Attorney General of Canada under the *Criminal Code* and other federal legislation.

Branch counsel are consulted on amendments to the *Criminal Code* and other criminal legislation, on legislative proposals pertaining to criminal law or procedure, and on the development of criminal law policy and programs.
The Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law, has functional responsibility for all departmental activities respecting prosecutions arising under federal statutes administered by other government departments and agencies, and for legal advice to agencies responsible for security and intelligence matters. The Branch is also responsible for the Crimes Against Humanity and War Crimes Section and the Office of National Strategy for Drug Prosecutions.

Applications for Mercy

The Criminal Law Branch handled 25 applications for the Minister's intervention to provide a post-conviction remedy under the *Criminal Code*. The Minister intervenes rarely and only in response to compelling circumstances which indicate an apparent miscarriage of justice. There were no applications granted by the Minister in 1990-91.

Mutual Legal Assistance

Four new mutual legal assistance treaties were implemented this year, involving the Bahamas, the United Kingdom, Mexico, and Hong Kong. In addition, the United

Nations Convention Against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychoactive Substances, which contains a mutual assistance arrangement for drug offences, came into effect during the year.

Canada filed 89 requests for assistance to gather evidence in foreign countries. Canada received 95 requests from foreign countries for assistance to gather evidence in Canada, 43 of which required judicial assistance. Of the 184 requests exchanged between Canada and foreign states, 97 were completed, 78 are outstanding, seven were abandoned and two were refused.

Extradition and Rendition

Canada filed 17 requests for extradition with the United States and eight with other countries. Canada received 55 requests for extradition from the United States and 11 from other countries. No requests were made by Canada for rendition of fugitives from Commonwealth countries, although 11 requests were made to Canada. During the year, 55 fugitives were surrendered by Canada and 25 were returned to Canada from other countries.

New extradition treaties with Spain, Mexico, and the Philippines were brought into force during 1990-91. These treaties provide for extradition based on conduct that is an offence in both countries, rather than on a list of specified offences. The treaties allow Canada to admit in extradition proceedings evidence gathered according to the laws of the requesting state.

An Extradition Working Group was established by the Branch to undertake a comprehensive review of the entire extradition-rendition procedure in Canada. The Working Group included members of the Criminal Law Section, the Criminal Law Policy Section (Policy, Programs and Research Sector), regional prosecutors, and scholars interested in extradition law. The Group completed a number of studies during the year, and a bill was drafted to streamline judicial proceedings in extradition cases.

Supreme Court of Canada Cases

The Branch argued a number of important cases before the Supreme Court of Canada during the year, including the following:

In a series of cases, including *R.* v. *Skinner*, the Court considered the constitutionality of a section of the *Criminal Code* which forbids communicating in public places for the purpose of prostitution. The provision was challenged on the basis that it: a) limited freedom of expression; b) limited freedom of association; and c) was so vague as to be unconstitutional. The Court held that, while the law did limit freedom of expression, it was a reasonable limit, given the impact of street prostitution on the community. It rejected the other arguments.

In *Ladouceur* v. *The Queen*, the Court upheld the power of Ontario police officers to stop motorists at random to conduct checks, including tests to determine a driver's sobriety. The Court referred to statistical data on highway accidents and said this police power was necessary to alleviate the "terrible toll of highway accidents."

A number of cases dealt with whether police investigative techniques violated the Charter. In *R.* v. *Thompson*, the Court limited the police power to place wiretaps on public pay telephones. In *R.* v. *Wong*, the Court found that unrestricted video surveillance by police officers constituted an unreasonable search. In *R.* v. *Garofoli*, the Court dealt with several issues concerning the rights of an accused to challenge an order authorizing the wiretapping of telephones.

In *R.* v. *Chaulk*, the issue was whether a section of the *Criminal Code*, creating the presumption that every accused person is sane, violates the

Charter right to be presumed innocent. The Court found that the section did violate that right, but that it was a reasonable limit; otherwise, the Crown would face an unduly onerous burden of proof of sanity.

In *R.* v. *Ng* and *R.* v. *Kindler*, the Supreme Court heard arguments on whether extradition, when the fugitive may face the death penalty if convicted, violates the fugitive's rights under the *Charter of Rights and Freedoms*. Judgment was reserved.

In six cases, led by *R.* v. *Martineau*, the Branch intervened in support of the *Criminal Code* provisions dealing with constructive murder. The Supreme Court reserved judgment and then struck down the provisions on the basis that they violated the *Charter of Rights and Freedoms*.

Crimes Against Humanity and War Crimes

This Section is responsible for investigating all alleged war criminals living in Canada. Investigations are conducted in North America and abroad by a team of prosecutors, historians, police, and language specialists. Agreements with Eastern European countries and the Soviet Union provide for cooperation and assistance in the gathering and taking of evidence.

Recently, arrangements have been made under these agreements to allow Justice historians to search archival collections, court records, and investigative files for historical documentation, potential witness names and previous statements, and other information which may assist the investigation of the Canadian suspect. In addition, RCMP investigators and Justice counsel are now allowed to conduct informal interviews of potential witnesses and take voluntary statements from them.

Four proceedings were in process during 1990-91. In the revocation of citizenship proceedings in the case of *Secretary of State* v. *Luitjens*, the Federal Court, Trial Division, reserved decision at the conclusion of a hearing in May 1989. Luitjens was alleged to have failed to disclose on entry to Canada or during his citizenship application his activities as a collaborator with Nazi Germany in the Netherlands during World War II.

The three other cases were criminal prosecutions. The *Finta* case involved charges of illegal confinement, kidnapping, theft, and manslaughter in relation to the deportation of more than 8,000 people from Hungary in 1944. Finta was acquitted after a lengthy trial. A Crown appeal was heard by the Ontario Court of Appeal in January 1991, and Judgment was reserved.

The *Reistetter* case was a prosecution for kidnapping in relation to the deportation of approximately 3,000 Jewish persons from Slovakia in 1942. As a result of the loss of crucial evidence, the charges were dismissed by consent.

The *Pawlowski* case was a prosecution on multiple counts of murder, including the killing of 80 Polish persons and 408 Jewish persons in Byelorussia in 1942. An application to take commission evidence in the U.S.S.R. was dismissed by the Ontario High Court, and a second application was made to the courts. The proceedings continue.

The Section also advised Employment and Immigration Canada in the appeal of Arthur Rudolph from a decision by an immigration officer withholding visitor status in Canada. He was refused entry because of his involvement in the use of slave labour to produce the V2 rocket at Mettelwerk, Germany, during World War II. The decision of the Immigration Appeal Board confirming that Rudolph was a war criminal and prohibiting his entry to Canada was appealed by Rudolph to the Federal Court of Appeal.

Office of National Strategy for Drug Prosecutions

An Office of National Strategy for Drug Prosecutions was established this year within the Criminal Law Branch.

The Office developed a strategic proposal to improve the effectiveness of federal prosecutions. It also developed a process designed to expedite the approval of drug-related proceeds of crime prosecutions in money-laundering cases. The Office's main purpose is to support regional offices in such prosecutions.

The Office and the Asset Forfeiture Office of the U.S. Department of Justice began working towards a joint conference on proceeds of crime issues. It is also working with regional prosecutors to assist police in the development of certain types of investigative techniques in drug cases.

The Office also worked with the Drug Secretariat at Health and Welfare Canada for the purpose of holding consultations on the future of Canada's Drug Strategy.

TAX LAW

The Tax Law Branch represents the Minister of National Revenue in all civil appeals regarding the *Income Tax Act*, Part IX of the *Excise Tax Act* (the Goods and Services Tax), the *Petroleum and Gas Revenue Tax Act*, and the *Unemployment Insurance Act*, and it represents the Minister of National Health and Welfare in appeals arising under the Canada Pension Plan.

Lawyers from the Branch also prepared drafts of the initial GST legislation. They also played a major role in its implementation, including the conclusion of a collection agreement with the province of Québec.

There was a record number of income tax appeals. In response to the increasing amount and cost of tax litigation, the Branch undertook initiatives to reduce costs and to streamline litigation. These efforts included standardizing pleadings, establishing a Tax Litigation Section in the Winnipeg Regional Office, launching a task force to review procedures, and transferring pleadings under the informal procedure to the designated offices of Revenue Canada.

The Supreme Court of Canada rendered its decision in the case of *McClurg* v. *the Queen*. The Court, by a five-to-four majority, upheld the validity of giving the directors of a company the discretion to identify which of otherwise similar shares would receive dividends in any one year. The Federal Court of Appeal allowed the Crown's appeal in *Optical Recording Corporation*. The decision affirms the discretion of the Minister of National Revenue, in the context of tax collection, to enter into arrangements with taxpayers so as to ensure the proper administration of the *Income Tax Act*.

GENERAL COUNSEL GROUP

The General Counsel Group conducts particularly complex litigation on behalf of the Attorney General of Canada. The Group consists of senior lawyers experienced in constitutional, civil, criminal, and tax law. The Chief General Counsel has department-wide responsibilities for native litigation issues.

The General Counsel Group had overall responsibility for several major cases, including the litigation arising out of the appointment of eight additional Senators by Her Majesty the Queen; litigation before the Supreme Court of Canada relating to the constitutionality of section 2 of the *Young Offenders Act*; and the appeal to the Supreme Court of Canada in the cases of *Osborne*, *Miller* and *Cassidy*, which involved a Charter-based challenge to legislation that limits the partisan political activities of federal public servants.

REGIONAL OFFICES

The nine regional offices perform a crucial function in the day-to-day operations of the Department of Justice across the country.

These offices conduct all forms of litigation on behalf of the Attorney General of Canada and provide legal advice to the regional offices of federal departments and agencies. In areas not served by these offices, the Department hires private-sector lawyers to handle its cases; these agents receive direction from the regional offices.

The regional offices, with the exception of Montréal, are part of the Litigation Sector. The Montréal Regional Office is part of the Civil Law Sector.

Most regional offices are modelled on the operation at headquarters, with sections for civil, criminal and tax law, and commercial and real property law. Offices vary in size from a few lawyers to staffs in Montréal, Toronto and Vancouver that would constitute large private law firms.

HALIFAX REGIONAL OFFICE

The Halifax Regional Office provides a full range of legal services to federal government departments and agencies in the four Atlantic provinces. These services include civil, criminal, and tax litigation as well as a variety of property, commercial, and advisory work. Lawyers, particularly in civil and tax litigation, travel throughout the region. In 1990-91, the Office had a staff of 33, including 18 lawyers and three paralegal persons. The Department's work was conducted with the assistance of about 130 agents, under the general supervision of the Office.

The Office has four sections: Civil Litigation (five lawyers and a paralegal specialist); Criminal Prosecutions (seven lawyers); Tax Litigation (three lawyers and a paralegal specialist); and Property and Commercial Law (two lawyers and a paralegal specialist). Lawyers and support persons work under the direction of the General Counsel.

In addition to litigation and advisory work, counsel also took part in training and development sessions for police officers, investigators and managers in federal departments and agencies.

Civil Litigation

The Cape Breton Development Corporation successfully challenged a decision of the Workers' Compensation Board of Nova Scotia to award compensation for industrial disease in the absence of any loss of wages. The decision affected a number of claims, including about 1,000 pending claims by coal miners for occupational hearing loss. An appeal to the Appeal Division of the Supreme Court of Nova Scotia was dismissed and a further appeal was subsequently refused by the Supreme Court of Canada.

One case, *Cantwell et al.* v. *Minister of Fisheries and Oceans et al. (Point Aconi)*, involved a $400 million coal-fired power-generating plant which the Nova Scotia Power Corporation planned to build at Point Aconi, Cape Breton. The project was reviewed by the Minister of Fisheries and Oceans under the EARP Guidelines, as called for by the *Fisheries Act*. The Minister's decision not to hold public hearings under the Guidelines was challenged on *certiorari* by a coalition of environmentalists. The *certiorari* application was dismissed on January 18, 1991, by the Federal Court, Trial Division.

Criminal Prosecutions

The Queen v. *Nova Scotia Pharmaceutical Society et al.* is an ongoing prosecution involving two charges under the *Combines Investigation Act*. The charges allege a conspiracy, over a number of years, to lessen competition in the dispensing of drugs and services to the public and to subscribers of prepaid prescription insurance plans. As the result of a pre-trial motion by the defendants, paragraph 32(1)(c)

and subsection 32(1.1) of the Act were struck down and the indictment quashed on the ground that these sections violated the accused's Charter rights. The Appeal Division of the Nova Scotia Supreme Court allowed the Crown's appeal and concluded that the offence created by paragraph 32(1)(c) requires a criminal intent. The Appeal Court also found that paragraph 32(1)(c) is not unduly vague and does not violate the Charter in this respect.

In *The Queen* v. *Grenkow*, the authority of the government to issue licences to taxicabs under the Government Airport Concession Operations Regulations was challenged. The accused was charged with unlawfully conducting her taxicab business at the Halifax International Airport while her licence was cancelled. The Nova Scotia Supreme Court, Appeal Division, allowed the Crown's appeal and entered convictions against the accused. The Court upheld the validity of provisions which regulate commercial activity at most of the airports under the jurisdiction of Transport Canada.

In *The Queen* v. *Cluett*, this Office successfully conducted a proceeds of crime prosecution under the *Narcotic Control Act*. This prosecution resulted in the forfeiture of three automobiles and $72,000 in cash.

Tax Litigation

Lawyers handled appeals against assessments of Income Tax, as well as many Excise Tax, Unemployment Insurance, and Canada Pension Plan cases. In addition, they supervised the activities of agents in *Unemployment Insurance Act* and Canada Pension Plan cases. Lawyers appeared before the Tax Court of Canada, the Federal Court, Trial Division, and the Federal Court of Appeal.

Property and Commercial Law

Property and Commercial Law lawyers provided a full range of legal advice and services to federal government departments and agencies on property, commercial, native, and administrative law matters. The Section also supported the Civil Litigation Section, including certain property and commercial litigation. Lawyers worked with the Department of Indian and Northern Affairs in negotiating and resolving several native rights issues, which continued to be an important activity.

MONTRÉAL REGIONAL OFFICE

In 1990-91, the Montréal Regional Office consisted of 69 lawyers; 63 agents, paralegal persons and legal secretaries; eight articling students; and five summer students. This staff provided legal services to federal departments and agencies in Québec involved in civil litigation within the jurisdiction of the Montréal Court of Appeal. It represented the Department of National Revenue in taxation cases and also acted in criminal cases involving federal statutes prosecuted by the Attorney General of Canada in most regions of Québec.

Criminal prosecutions

In *The Queen* v. *Lore*, a conspiracy to import and distribute hundreds of kilograms of cocaine was discovered by an American double agent of the Drug Enforcement Agency (D.E.A.), who alerted Canadian authorities. After a month-long trial, Mr. Lore was found guilty and sentenced to life imprisonment. The Court also ordered confiscation of $1 million seized during the operation. The life sentence was a first in Québec for a crime involving narcotics trafficking. The confiscation of money was also the largest to be made under new legislation on the proceeds of crime.

In another case, charges of possession of the proceeds of crime were laid in Sherbrooke against two numbered companies. The assets of the companies — including a ski centre, real property and other

items with a value of several million dollars – were frozen. The people involved in this organization were later sought in extradition proceedings brought by the United States.

Civil Litigation

In *Comité pour la République du Canada et al.*, the plaintiffs had appeared at Montréal (Dorval) International Airport in 1984 to promote their party and provide information about their political objectives to the travelling public. After they were expelled by the RCMP, the plaintiffs obtained a declaration from the Supreme Court on January 25, 1991, that their freedom of expression, as guaranteed by the Charter, had been infringed. The Court found that the regulations violated section 2(b) and could not be justified under section 1 of the Charter.

In *Econosult Inc.*, the Supreme Court of Canada was asked to rule on whether the employees of a private firm, hired to provide teaching services in a penitentiary, could receive the same benefits available to public servants performing identical duties. The Supreme Court held that these teachers could not be considered to be public servants because they had not been appointed to a position in the public service under the provisions of the *Public Service Employment Act.*

TORONTO REGIONAL OFFICE

The Toronto Regional Office provides legal services to the Government of Canada in southwestern Ontario. The Office had an active inventory during the year of more than 20,000 files, serviced by 102 lawyers. A substantial workload was also undertaken by more than 150 agents.

Advisory, Commercial, and Property Law

This Section provides services to client departments, primarily in the fields of insolvency, commercial, and property law.

A large portion of the Section's work involves representing the Crown as a creditor in priority disputes with secured creditors when the debtors are insolvent. Most of this work is related to tax claims. The Section provides legal opinions, negotiates with receivers and trustees in bankruptcy, and appears for the Crown in court proceedings.

The Section also provides advice on commercial and property law matters that range from drafting and negotiating leases and contracts to resolving contract claims and lease disputes.

The Section also advises the Department of Indian and Northern Affairs on settlements or arrangements relating to native claims, capital works projects and environmental disputes.

Civil Litigation

The Civil Litigation Section comprises 32 lawyers, half of whom focus on immigration litigation. Toronto is Canada's largest port of entry for immigrants.

The Section represented the Crown in *Ward* v. *The Minister of Employment and Immigration*, in which a former member of the Irish National Liberation Army sought to establish his status as a Convention refugee. The case, which is on appeal to the Supreme Court of Canada, will be the first to examine the definition of a Convention refugee.

In *Rudolph* v. *The Minister of Employment and Immigration*, the Section represented the Minister in upholding the inadmissibility of a person who was denied visitor status on the grounds that he had committed a crime against humanity during World War II. The Federal Court of Appeal granted leave to review the decision of the adjudicator, who found that the applicant's use of forced labour violated international law and was a crime against humanity.

The Section also represented the Attorney General of Canada before the Ontario Court of Appeal, when it affirmed federal jurisdiction over labour relations

at nuclear-powered electrical generating stations in Ontario, notwithstanding expanded provincial jurisdiction over resources under the *Constitution Act, 1867*.

Criminal Prosecutions

The Criminal Prosecutions Section comprises 32 counsel and 23 support personnel. It supervises more than 100 federal agents throughout southern Ontario. The Section is responsible for prosecutions under the *Narcotic Control Act*, the *Food and Drugs Act*, the *Income Tax Act* and a variety of other federal statutes. Activities included 112 wiretap applications, 252 search warrants, 65 extraditions, 183 interprovincial and intraprovincial transfers of charges, and 15 requests for mutual assistance or letters rogatory.

There were several major prosecutions during the year. They included the *Amigos* and *Sombra* cocaine importing and conspiracy cases, which involved a total of 70 accused and more than 1,300 kg of cocaine; the *Burnet* and *Mauro* cases, which led to two large tax evasion trials; and the *Murugesu* heroin conspiracy and prison break case, in which a sentence of life imprisonment was imposed. In addition to regular appearances in the Ontario Court of Appeal, counsel also conducted appeals and interventions in the Supreme Court of Canada. These included the cases of *Wong*, dealing with video surveillance; *Scott*, dealing with the informer privilege and the abuse of process; and *Douglas and Douris*, a conspiracy case.

Tax Litigation

The Tax Litigation Section dealt with a general increase in workload this year, including a number of especially complex cases and structural changes in the process of tax litigation.

Maritime Telegraph and Telephone Co. Ltd. concerned the computation of profits of a telecommunications company. The Federal Court, Trial Division, upheld the Minister of National Revenue's reassessment. The taxpayer appealed this case to the Federal Court of Appeal.

The Queen v. *Guaranty Properties Limited et al.* raised a procedural issue which could have invalidated assessments issued in the name of a company which had amalgamated with other companies to form a new corporation. The Federal Court of Appeal allowed the Crown's appeal, holding that predecessor corporations in an amalgamation did not cease to exist, but remained jointly liable, with their successor corporations, for liabilities at the time of amalgamation. Leave to appeal was refused by the Supreme Court of Canada.

WINNIPEG REGIONAL OFFICE

The Winnipeg Regional Office represents the Attorney General of Canada throughout Manitoba, with recourse to agents in certain circumstances. It also supervises agents in northwestern Ontario.

The Office employed 14 lawyers and 10 support staff in 1990-91. Five lawyers worked in criminal prosecutions, six in civil litigation, and one in property and commercial law. Another lawyer served the legal needs of the Department of Indian and Northern Affairs exclusively, while a general counsel was responsible for administration and litigation. The Charter continued to have an impact on both criminal and civil cases.

In *Markesteyn* v. *The Queen*, counsel continued to litigate in a major class action against the Crown alleging nuisance and negligence in the construction and operation of a navigation control structure, the St. Andrews Lock and Dam on the Red River in Manitoba.

In *Attorney General of Canada* v. *Canadian National Railways*, the Crown commenced an action for the recovery of lands taken for right-of-way because they were no longer so used. The Crown sought to apply the

principles of *Attorney General of Canada* v. *Canadian Pacific Railways.*

Her Majesty the Queen v. *Brewer Bros. et al.* and *Her Majesty the Queen* v. *Devloo et al.* were two cases involving claims of negligence brought by groups of grain producers against the Canadian Grain Commission. The suit alleged shortages of bond or security, as required by the *Canada Grain Act,* to cover the debts of two grain licensees that went bankrupt. The Federal Court, Trial Division, held the Crown to be liable. The decision was appealed.

In *Manitoba Society of Seniors Inc.* v. *The Attorney General of Canada,* the Office defended the constitutional validity of 1987 amendments to the *Patent Act.* These amendments introduced a new regime for patented medicines and authorized the creation of the Patented Medicine Prices Review Board. Counsel successfully argued that the amendments were enacted under the authority of subsection 91(22) of the *Constitution Act, 1867* and were not a device to control the prices charged for drugs in Canada. The case was appealed to the Manitoba Court of Appeal.

Counsel continued to provide advice and to appear in major environmental litigation, including the Rafferty-Alameda litigation. It also represented the Minister of Indian and Northern Affairs in continuing arbitrations and on environmental issues arising out of the Northern Flood Control Agreement.

SASKATOON REGIONAL OFFICE

The Saskatoon Regional Office provides legal services to 40 federal departments and agencies in Saskatchewan. These services include civil litigation, criminal prosecutions, and a broad range of property, commercial and advisory work.

Following the release of the Treaty Commissioner's Report in May 1989, the Saskatchewan and federal governments agreed to enter into negotiations with the Federation of Saskatchewan Indian Nations to settle the treaty land entitlement claims of 27 Saskatchewan Indian bands. Property and Commercial Law counsel were involved in the research and negotiations leading up to a framework agreement. In addition, legal services were provided on specific claims of Saskatchewan bands. Many of these are being resolved on an individual basis.

Counsel have also been involved in negotiating an expansion of the 1961 interprovincial water-sharing agreement to provide water quality standards for easterly flowing rivers in the three prairie provinces.

In civil litigation, the Office was involved with environmental issues, claims based on treaty and aboriginal rights, contract disputes, personal injury claims, and prisoners' rights cases.

An application for an injunction to enforce an agreement between the Minister of the Environment and the Saskatchewan Water Corporation, and to halt construction of the Rafferty and Alameda dams, pending completion of the environmental review process, was dismissed by the Court of Queen's Bench. However, the Saskatchewan Court of Appeal granted the injunction on certain conditions, and the matter is no longer active.

A Charter case, which received national attention, challenged the incarceration of native women from the Prairies in the Kingston, Ontario, Prison for Women. The trial judge declared that the Charter rights of Carol Daniels and all other native female inmates from the Prairie provinces were infringed. The trial judge ordered that Daniels should serve her sentence closer to her Saskatchewan home. On an appeal by the Crown, the Court of Appeal held that the trial judge had exceeded her jurisdiction.

In *Royal Bank of Canada* v. *Saskatchewan Power Corp.*, the Saskatchewan Court of Appeal rejected the approach taken by courts in other provinces, holding that recent amendments to the *Income Tax Act* were unambiguous and had the intended effect of allowing Revenue Canada to intercept payments otherwise destined for secured creditors of a tax debtor.

In *R.* v. *Kumar*, the accused was charged with trafficking in cocaine and with possession for the purpose of trafficking in cocaine as well as trafficking in hashish and possession for the purpose of trafficking in hashish. He was convicted and sentenced to six years. In this decision, the Court of Appeal extended a principle enunciated by the Alberta Court of Appeal in *R.* v. *Pretty*. The Court held that once the existence of a common design or a continuing enterprise has been proved, evidence unrelated to the actual charges before the court can be used to prove that the possession of the prohibited substance was indeed for the purpose of trafficking. Kumar's application for leave to appeal was refused by the Supreme Court of Canada.

R. v. *Puric* involved the prosecution of a cocaine trafficker in Saskatoon, who was eventually convicted and sentenced to six years imprisonment and fined $25,000. The case involved hundreds of one-gram sales over two years.

EDMONTON REGIONAL OFFICE

The Edmonton Regional Office provides legal services to federal departments and agencies in Alberta and conducts criminal and civil litigation throughout the province. The Office also handles tax litigation and related advisory work in Alberta, Saskatchewan, and the Northwest Territories. The Office is composed of four groups: Tax Litigation, with 14 lawyers; Criminal Prosecutions, with 12 lawyers; Property and Commercial Law, with nine lawyers; and Civil Litigation, with six lawyers. In addition, a general counsel group of two lawyers handled complex criminal and civil litigation and constitutional interventions. The Office employed two articling students, 20 administration persons and 32 secretaries.

General Counsel Section

Major cases included the tax evasion prosecution of a chartered accountant (*Doyle*), the preparation of the defence in environmental litigation (*Daishowa*), a complex drug conspiracy trial (*Heikel*), and the defence of a Charter challenge to the search provisions of the *Income Tax Act*.

Tax Litigation

The Tax Litigation Section represented the Minister of National Revenue at 58 sittings of the Tax Court, maintaining an inventory of about 400 Federal Court matters.

An attack under section 15 of the Charter upon the criteria for entitlement to survivorship benefits under the Canada Pension Plan (*Mosher* v. *the Minister of Health and Welfare*) was successfully opposed. In *Oro del Norte*, a motion for production of third-party Revenue Canada materials was dismissed. The Section worked on a number of significant files awaiting hearing before the Federal Court of Appeal. These included *Sie-Mac Pipeline*, concerning the deductibility of certain expenses in connection with the use of recreational facilities; *Witten*, concerning the appropriate test of intention for long-term holding of raw land; and *Bowen*, concerning deemed receipt provisions for Notices of Assessment.

Criminal Prosecutions

Criminal Prosecutions lawyers were involved in a large number of drug trafficking, importation and conspiracy charges. They prosecuted offences under many federal statutes, including the *Competition Act*, *Aeronautics Act*, *Immigration Act* and *Income Tax Act*.

The Edmonton Office represented the interests of foreign governments in extradition proceedings and helped formulate materials in support of Canada's extradition requests to foreign governments. As well, the criminal law group contributed to the work of the Extradition Working Group.

The group represented the Crown in the Court of Appeal of Alberta on a variety of appeals and provided legal advice to police and enforcement agencies on various topics.

Civil Litigation

The following comprises a brief summary of significant cases conducted by the Civil Litigation Section.

An appeal is being considered on a decision of the Federal Court of Appeal upholding a decision of the Trial Division, which found that a civil duty of care was owed by the Crown to ensure the establishment and maintenance of safety standards. The actions *Swanson et al.* and *Peever et al.* v. *Her Majesty the Queen* followed the crash of a Wapiti Airlines plane with a loss of life.

In *Chief Jerome Morin et al.* v. *The Queen*, the Enoch Band seeks nearly $1 billion stemming from a claim that the Crown breached fiduciary, equitable, treaty and statutory obligations by incompetently managing band funds. The funds were derived from the exploration and sale of natural resources on Indian lands.

Woodward et al. v. *Her Majesty the Queen*, a highly publicized case, continued before the Trial Division of the Federal Court. An escaped convict, Daniel Gingras, murdered two persons while at large. The parents of one of the victims brought a suit against the Crown for negligence, citing the conduct of prison and parole officials.

Property and Commercial Law

This year, the Property and Commercial Law Section became responsible for all native claims in Alberta, other than the Lubicon claim. Three claims were successfully concluded: the Ghost Lake mineral claim by the Stoney Band; a mineral claim by the Siksika Band; and a claim by the Gordon Benoit Band to land in severalty. As well, the Section helped negotiate an agreement in principle with the Grouard Band regarding their treaty land entitlement claim.

The Section provided legal advice to Indian Oil and Gas on a multi-million dollar issue; rendered legal opinions on many corporate commercial issues in connection with an airport devolution project; and successfully concluded the *Container Port of Alberta Research Corporation* case, recovering $4.7 million for the Crown.

VANCOUVER REGIONAL OFFICE

The Vancouver Regional Office provides legal services and advice to federal government departments and agencies and represents the Attorney General of Canada throughout British Columbia. The office is made up of four sections and comprises 74 lawyers, five articling students, five paralegal persons, and 68 support staff.

Civil Litigation

Fifteen civil litigation lawyers handled more than 1,200 civil litigation cases concerning native law, fisheries, environment, immigration, maritime law, corrections and diverse government activities.

Lawyers represented the Crown in *Garvins Farm* v. *Minister of National Revenue*, where the applicants asked the court to order the Minister to strictly enforce the *Customs Act* at Canada-U.S.A. border crossings. The Court decided the Minister has a discretion in enforcing the legislation. The case was appealed by the applicants.

In *Western Canada Wilderness Committee* v. *Minister of Environment*, counsel successfully defended against a claim that could have halted all

logging in the Carmanah and Walbran Valleys on Vancouver Island, with serious economic consequences. In the same case, counsel successfully upheld the validity of the federal *Migratory Birds Convention Act* and Regulations.

Counsel represented the Minister of Fisheries and Oceans in *Reid* v. *The Queen*, in which an Indian band claimed an exclusive, or first-priority, right to the commercial harvest of fish. The Court dismissed the Indians' claim to these rights.

In *Western Pulp* v. *Fisheries and Oceans*, counsel successfully defended against a challenge to the closure of the shellfish harvest in Howe Sound for health reasons. This upheld the general power of fisheries officers to close a fishery for any purpose consistent with the *Constitution Act*.

In *Antrim Yards* v. *The Queen*, counsel successfully defended against a claim that the *Softwood Lumber Products Export Charges Act* infringed the equality provisions of the *Charter of Rights and Freedoms*.

Criminal Prosecutions

The Criminal Prosecutions Section consisted of 22 lawyers who prosecuted cases under federal statutes. Much of the Section's work related to enforcement of the *Narcotic Control Act*, but it also dealt with a variety of sensitive prosecutions under other federal acts concerning fisheries, income tax, extradition, food and drug regulations, environmental protection, and aeronautics.

A number of major conspiracy cases were prosecuted this year, including *R.* v. *Filinov et al.*, a large cocaine trafficking conspiracy involving the seizure of nearly 15 pounds of cocaine, illegal assets and monies. A case involving the extradition of a German national from Canada by Germany involved an alleged fraud of billions of dollars worth of assets from several German organizations. The Department of Justice, the RCMP and German investigative agencies cooperated on this case.

Property and Commercial and Advisory Services

Sixteen lawyers in the Vancouver Regional Office provide legal advice and services to federal departments and agencies in British Columbia on such diverse matters as property, commercial, environmental, native, tax, constitutional and administrative law. The unit had five lawyers sitting on client management committees; four corporate counsel (at Public Works, Transport Canada, Indian and Northern Affairs, and Revenue Canada); five counsel located with client departments (four at Indian and Northern Affairs and one at Fisheries and Oceans); and three counsel dedicated to commercial and environmental law.

Major projects included advising Supply and Services Canada on the Globe '92 conference on the environment; participating on a joint Canada-B.C. committee negotiating compensation payable as a result of the creation of the proposed South Moresby Park Reserve; advising Transport Canada on the transfer of the Vancouver International Airport to the private sector; providing legal and negotiation advice on the recently completed framework agreement between Canada and the Nisga'a Indian Band (on the first comprehensive land claim agreement in B.C.); reviewing and analyzing proposals for alternative legislation to the *Indian Act*; preparing an education program for lawyers dealing with the new *Federal Real Property Act*; advising on the proposed transfer of the Alaska Highway to the Yukon Territorial Government; and preparing a report on the management of contaminated federal Crown lands.

Seventeen tax lawyers handled 1,106 new appeals against income tax assessments in British Columbia and Yukon, as well as many excise tax cases. This represents an increase of about 30 percent over last year. Lawyers appeared before the Tax Court of Canada; the

Federal Court, Trial Division; the Federal Court of Appeal; the Supreme Court of British Columbia; the Court of Appeal of British Columbia; and the Supreme Court of Canada.

WHITEHORSE REGIONAL OFFICE

This Office provides a full range of advisory and litigation services to federal departments and agencies throughout the Yukon Territory. Staff lawyers have primary responsibility for all prosecutions within the Territory, including those under the *Criminal Code*.

A significant issue in Yukon is the development of the judicial system so that it will permit the participation of native communities. The Whitehorse Regional Office has worked closely with other participants in the judicial system in an effort to develop practices sensitive to community issues while maintaining respect for the integrity of our national legal system.

In *R.* v. *A.P.G.*, the Yukon Court of Appeal dealt with the power of the territorial government to appoint Justices of the Peace and to confer jurisdiction upon them in matters which arise under the *Young Offenders Act*. The challenge came from a young offender who had been tried and found guilty by a Justice of the Peace. The Court of Appeal held that the Justice of the Peace, being a member of a Youth Court, had jurisdiction to hear and determine the offence before him. The young offender's application for leave to appeal to the Supreme Court of Canada was dismissed.

Counsel attended more than 60 circuits in small communities throughout Yukon and continued to assist in the development and delivery of seminars to federal departments and to non-police investigators concerning the collection and presentation of evidence.

YELLOWKNIFE REGIONAL OFFICE

The Yellowknife Regional Office and the sub-office in Iqaluit provide legal services to federal departments and agencies and conduct civil and criminal litigation throughout the Northwest Territories. The Attorney General of Canada is also the Attorney General of the Northwest Territories; therefore, departmental lawyers are responsible for the prosecution of all offences under the *Criminal Code* and other federal and territorial statutes.

Twelve lawyers and eight support persons worked out of the Yellowknife Office, while two lawyers and one support person worked out of the sub-office in Iqaluit. The Iqaluit sub-office opened in February 1988 to provide legal services to Baffin Island communities as well as to Grise Fiord, Resolute Bay, Hall Beach, Igloolik, and Sanikiluaq.

Most of the prosecution work in the Northwest Territories is carried out on circuit. Lawyers fly from one community to another to carry out prosecutorial responsibilities in more than 50 communities scattered across 3.2 million km^2.

The offices continued to devote resources to the problems of family violence and sexual assault during 1990-1991. Yellowknife Office supported the Departments of Justice and Social Services in the Government of the Northwest Territories in publishing a booklet entitled *Kids in Court in the Northwest Territories*. The booklet provides information to children and families serving as witnesses in sexual abuse cases. A standard letter to parents was developed by prosecution counsel for cases involving child sexual abuse. The letter explains the judicial process to parents and suggests ways parents can assist their child as the case gets closer to court.

A number of significant cases were decided by Northwest Territories courts in 1990-91. In *R.* v. *Iyerak*, the Supreme Court of the Northwest Territories ruled that a firearms prohibition order under the *Criminal Code* was inoperative against an Inuk

who used firearms to gain his livelihood. The Court held that courts must consider, among other things, "the extent to which subsistence activities involving firearms are a part of the person's cultural identity."

In *R.* v. *Childs*, the Northwest Territories Supreme Court, in a judge-alone sexual assault trial, allowed an Inuk woman to give opinion evidence regarding Inuit culture.

PUBLIC LAW SECTOR

The Sector provides advice on legal and policy issues in the field of public law. In particular, it advises on constitutional law, including the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, and on international, native, human rights and administrative law, as well as on official languages and judicial affairs. It also examines proposed regulations to ensure that they comply with the *Statutory Instruments Act*. The Sector works closely with many other government departments and agencies.

Canadian Unity

In December 1990, a Canadian unity legal group reporting to the Associate Deputy Minister, Public Law, was established to coordinate departmental activity on this issue. The Associate Deputy Minister, Public Law, along with the Deputy Minister and with the support of members of the Public Law Sector and other officers of the Department, worked with the Federal-Provincial Relations Office and other departments on matters relating to Canadian unity.

Human Rights

The Sector provided legal advice on the application of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Canadian Bill of Rights* and the *Canadian Human Rights Act* to a wide range of issues relating to federal laws, policies and programs, including issues arising out of litigation. The Sector also undertook in-depth analyses of broad questions of interpretation of the Charter. It continued the overall review of the *Canadian Human Rights Act*.

The Sector handled complaints concerning Canada's obligations under the International Covenant on Civil and Political Rights. It reviewed the policy and legal issues arising from Canada's ratification of the Charter of the Organization of American States. The Sector coordinates the review of federal legislation and policies in light of the Convention on the Rights of the Child and has been extensively involved in federal-provincial-territorial consultations on the ratification process.

Official Languages

The Sector provided legal opinions to a number of federal institutions, usually through departmental legal services, on Charter provisions respecting the official languages, on the *Official Languages Act*, and on related legislation.

In cooperation with the Treasury Board, Transport Canada and other institutions, the Sector continued to develop measures for the application of the *Official Languages Act*. In this respect, the Sector was closely involved in the preparation of the Act's draft regulations on communications with and services to the public.

The Sector is also responsible for developing and coordinating the legal position of the federal government when it is a party to, or an intervenor in, a case involving the official languages. The Sector participated in important language cases, including the special hearing in the *Manitoba Language Reference* and the *Cross* and *Montour* cases, in which the scope of governmental duties under the Constitution is at issue.

Advisory and Administrative Law

The Sector assisted in the process of reforming and streamlining procedures before the Federal Court. Amendments to the *Federal Court Act*, set out in Bill C-38, received Royal Assent in March 1990 and now appear as chapter 8 of the *Statutes of Canada, 1990*.

A publication entitled *Crown Law* was released by Butterworths in March 1991. The text is the product of several years of work by Sector lawyers, and is currently being translated into French. It has been described as the "definitive reference on the constitutional and legal status of the Crown in Canada," and is expected to become an essential tool for

Canadian lawyers who deal with issues involving the Crown.

Native Law

The Sector provided advice on a number of important native law issues, including land claims, self-government, international law, and native litigation. Following the Supreme Court of Canada decisions in the *Sioui* and *Sparrow* cases, the Sector provided to various federal departments an analysis of the nature and scope of aboriginal and treaty rights protection under section 35 of the *Constitution Act, 1982*, as well as examining the ramifications of the Crown's fiduciary relationship with aboriginal peoples. The Sector also advised the government on the 1990 session of the United Nations Working Group on Indigenous Populations.

Judicial Affairs

The two federal bills required to facilitate court reform in British Columbia and Ontario were enacted and brought into force. The Minister announced improvements to the judicial appointments process, including the adoption of new assessment categories and procedures designed to obtain more complete information on candidates for the judiciary. The Standing Committee on Justice and the Solicitor General completed its examination of the 1989 Commission on Judges' Salaries and Benefits (Courtois Commission).

International Law

The Sector advised the government on such international issues as the Gulf War; the development of a new international instrument on the marking of explosives for the purpose of detection; diplomatic privileges and immunities; and the development of new conventions in the international environment field. It also advised on the drafting of a blocking order under the *Foreign Extraterritorial Measures Act*.

The consultation process undertaken by the Sector led to the enactment by eight provinces, one territory and Parliament of legislation implementing the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods. As a result, Canada acceded to the Convention, which will come into force in those jurisdictions on May 1, 1992.

The Sector organized three meetings of the Advisory Group on Private International Law. It coordinated the Canadian position for the Special Commission of the Hague Conference on Private International Law on intercountry adoption in June 1990. The Special Commission will draft a convention establishing a system of central authorities to add legality and order to intercountry adoptions. The Canadian delegation included provincial participation. It also coordinated Canada's participation in a meeting covered by UNIDROIT to develop a convention on the protection of cultural property.

The Sector coordinated Canada's participation in the 23rd session of the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) and in other UNCITRAL work, including the completion of Model Rules on International Credit Transfers; the preparation of a Model Law on International Procurement; Uniform Rules on Independent Guarantees and Stand-by Letters of Credit; and a Legal Guide on International Countertrade.

Consultation with the provinces continued on the International Convention on the Settlement of Investment Disputes; the Hague Convention on the Taking of Evidence Abroad; the Hague Convention Abolishing the Requirement of Legislation for Foreign Public Documents; and two Council of Europe Conventions on taking of evidence and service of documents in administrative

matters. The Sector worked towards a possible ratification or accession by Canada to those conventions.

Sector lawyers conducted consultations with industry representatives leading up to a United Nations diplomatic conference to adopt a Convention in Vienna, in April 1991, to establish international rules on liability limits for international transport terminals: the Convention on Liability of Operators of Transport Terminals in International Trade. Further consultations will be held prior to a decision on Canadian accession to the Convention.

Canada-France Arbitration

Priority was given by the Sector to the case concerning the delimitation of maritime areas between Canada and France in the vicinity of the Islands of St. Pierre and Miquelon. In 1989, Canada and France signed a treaty referring the dispute to an ad hoc Court of Arbitration. Written pleadings were exchanged in June 1990 and February 1991 and oral proceedings, to be opened by the Minister of Justice and Attorney General of Canada, will be held in New York in July and August 1991. The Court is expected to render its decision early in 1992.

Canadian Laws Offshore Application Act

The *Canadian Laws Offshore Application Act* was enacted by Parliament in 1990 and came into force in February 1991, except with respect to the extension of provincial laws offshore. The purpose of the legislation is to apply federal and provincial laws to "maritime installations and structures" on the continental shelf, and to amend provisions of the *Criminal Code* respecting extraterritorial offences.

The Sector also:

- organized the Eighth Annual International Trade Law Seminar offered to government lawyers, academics, and private practitioners; and

- continued to develop the On-line Access to Regulations and Statutes project (OARS). OARS will be a database of current regulations and statutes and an automated office environment to support the functions and activities of the Privy Council Office Section, the Regulatory Affairs Branch of the Treasury Board Secretariat, and two pre-selected legal services units involved in the regulatory process.

Statute Revision Commission

The Statute Revision Commission revises and consolidates the statutes of Canada. It maintains databases for all federal statutes and regulations of general public interest. Chaired by the Associate Deputy Minister, Public Law, the Commission includes as well the Chief Legislative Counsel and one Senior General Counsel, Legislation. The Secretary of the Commission is a Senior Counsel.

The first update of the loose-leaf edition of the *Statutes of Canada* was completed in January 1991. This incorporates into the principal volumes of the *Revised Statutes of Canada, 1985*, the four supplements published to date, as well as the public general acts assented to at the end of 1988 and during 1989. This update is also available on the Quick Law on-line data base.

The second edition of the index to the *Revised Statutes of Canada, 1985*, updating the content of the index as of December 12, 1988, was published in March 1991.

DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR

More than 300 lawyers and support staff worked in the Departmental Legal Services Sector, which comprises Commercial and Property Law, Information Law and Finance Law branches, each headed by an Assistant Deputy Minister. Through headquarters staff and Legal Services Units the Sector provides a full range of in-house legal services to more than 40 federal departments and agencies, as well as specialized legal advice and policy direction on property, commercial, access to information, privacy, and environmental law.

The Sector is headed by the Senior Assistant Deputy Minister who, along with Assistant Deputy Ministers in Information Law and Finance, directs and coordinates the Sector's affairs.

Property Law

The Property Law Branch consulted on and reviewed the government's proposals to reform federal real property law and practices. The proposed *Federal Real Property Act* was the result of this process. It will consolidate existing authorities in this area. A primary objective is to enable the government to make full use of modern commercial conveyancing tools and, as the largest property owner in the country, to enhance its ability to deal with its real estate holdings.

Commercial Law

This Branch was active in Crown projects and contracts worth more than $40 billion, as well as in work on international legal arrangements designed to enhance Canada's global competitiveness. It also worked on the modernization of federal policies respecting transfers of technology and on the devolution of a number of federal airports, including Vancouver International, Calgary, Edmonton International and Dorval. In cooperation with other sectors, it advised the government on the privatization of a number of Crown corporations, notably Petro Canada, and on the negotiation and completion of the Hibernia development project.

Environment

Departmental Legal Services Units advised the government on more than 35 court challenges relating to the Environmental Assessment and Review Process Guidelines Order (EARP). These included the Rafferty and Alameda Dam projects in Saskatchewan; the Grande-Baleine hydroelectric project in Québec; and Supreme Court of Canada proceedings concerning Alberta's Oldman River Dam project. Legal Services counsel also led in the development and drafting of the proposed Canadian Environmental Assessment Bill to replace EARP.

The Green Plan, released in December 1990, set out the federal government's environmental action plan for the next six years. Departmental Legal Services Unit lawyers provided legal and policy advice on the Plan. In accordance with the Green Plan's focus on getting the government's own house in order, Legal Services lawyers advised client departments on their exposure to prosecution for violations under the *Canadian Environmental Protection Act.* Legal Services counsel also prepared a study assessing the adequacy of legislation, policy and practice governing the management of contaminated federal Crown lands. The study included regulatory and non-regulatory recommendations to ensure the clean-up of contaminated sites and the assignment of costs to polluters.

Native Law

The Supreme Court of Canada issued a landmark decision on aboriginal rights in the case of *Sparrow* v. *The Queen.* As a result, aboriginal issues continued to hold a major place on the government's policy agenda. Legal Services counsel assisted many departments, particularly the Department of Indian and Northern Affairs to

respond to policy and legal issues associated with the events at Oka and Kahnawake, Québec. These issues included the validity of the Mohawk land claims, the authority of law enforcement forces in such situations, and the roles and powers of Indian government institutions.

Legal Services worked closely with departments to assess the implications for laws and policies which may impact on aboriginal and treaty rights. The decision afforded an opportunity for a wholesale reconsideration of the extent and nature of the Crown's fiduciary relationship with aboriginal peoples.

Legal Services counsel continued to play a role in the formulation and implementation of government policy on aboriginal issues. In keeping with the challenge of a new Native Agenda, Legal Services worked with departments to respond to aboriginal land claims, the desire for increased self-government, and demands that the *Indian Act* be amended.

Taxation and Finance

The Legal Services Sector was involved in drafting and implementing the Goods and Services Tax (GST) legislation as well as advising on the agreement regarding the administration of the GST legislation by Québec. This was one of the major federal-provincial agreements of the past year.

Government Law and the Individual's Rights

Legal Services lawyers dealt with individual rights issues, such as the new external review bodies of the RCMP, access to personal information by parliamentary committees, the scope of the RCMP's jurisdiction in the enforcement of federal and provincial laws, the role of the Security Intelligence Review Committee in the security clearance process, and the Committee's responsibilities in protecting a person's right to a meaningful opportunity to be heard.

Corporate Law

The Sector was involved in legal developments relating to court challenges to the *Competition Act* and in the redrafting of the *Bankruptcy Act*, two major pieces of federal economic framework legislation. Lawyers coordinated or conducted the defence of precedent-setting Charter challenges to some of the most important sections of the 1986 *Competition Act*. If successful, these challenges would erode the federal government's ability to promote the efficiency and competitiveness of the Canadian economy.

Lawyers also helped draft amendments to the *Bankruptcy Act* that will, among other things, facilitate the reorganization of insolvent corporate debtors. This will avoid or minimize the closing of viable enterprises as a result of financial difficulties.

The Sector also continued work on privatization, including the drafting of legislation authorizing the privatization of Petro Canada and the corporate reorganization of the company in preparation for such change.

Multiculturalism

The Secretary of State Legal Services Unit helped develop the *Department of Multiculturalism and Citizenship Act*, as well as the *Canadian Languages Institute Act* and the *Canadian Race Relations Foundation Act*.

Public Service 2000

The Department took part in the Public Service 2000 initiative, especially in its legislative component. Legal Services, assisted by legislative drafters and experts in labour law, worked closely with the Privy Council Office to draft the legislation that will modernize the government's management practices.

Policy

Because Legal Services provides day-to-day advice to departments, it is one of the most active policy advisors to senior government officials, ensuring that policy developments reflect legal considerations. These considerations include compliance with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, other constitutional issues such as native law, and legal standards such as natural justice. This work helps to avoid lengthy and costly court challenges and to reduce the likelihood that the courts will reject a policy. Legal Services is actively involved at both administrative and operational levels in formulating and implementing government policies.

POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH SECTOR

The Policy, Programs and Research Sector plans, develops and implements government justice policies with respect to criminal and family law, related social issues and regulatory compliance. It administers associated programs, three of which are cost-shared with the provinces and territories.

Firearms

After consultations with federal, provincial and territorial representatives, and with non-governmental organizations, Bill C-80, an Act to amend the *Criminal Code* and the *Customs Tariff* in consequence thereof, was tabled in the House of Commons. The bill, accompanied by proposed non-legislative measures, would result in tighter control over access to firearms; a ban on the possession and import of converted fully automatic firearms and large-capacity cartridge magazines; and a requirement that all persons who wish to acquire firearms must pass a firearms safety course. The bill was referred to a special committee of the House of Commons. The committee reported with recommendations for amendments and additional non-legislative initiatives.

The Minister appointed a Canadian Advisory Council on Firearms to provide a non-governmental perspective on Canada's system of firearms control. A Firearms Control Task Group was set up within the Department to advise the Minister and to provide operational support on the legislation.

Extradition

In cooperation with the Criminal Prosecutions Section, the Sector's Criminal Law Policy Section began a review of the *Extradition Act* and *Fugitive Offenders Act*. An Extradition Working Group — including representatives from the Departments of Justice, External Affairs, and Employment and Immigration, the Ministry of the Solicitor General and external consultants — was formed to study the issues. The Group will recommend options for extradition legislation that will be consistent with contemporary principles of international law. This legislation will allow Canada to fulfil treaty obligations concerning the extradition of fugitives.

Contraventions Act

The Sector prepared to engage in consultations with provincial and territorial representatives, as well as with the 11 federal departments and agencies involved, in a proposed ticketing scheme under the *Contraventions Act*. The scheme will differentiate between convictions for minor offences and those prosecuted by indictment or on a summary conviction. It will remove the necessity for persons charged with minor offences to attend court. The ticketing scheme is expected to improve efficiency in the criminal justice system by reducing the burden on the courts and increasing the likelihood that accused persons will be brought to trial within a reasonable time.

Arson and Other Amendments to the Criminal Code

Parliament passed amendments to the *Criminal Code* that modernized and strengthened the provisions dealing with arson. The *Criminal Code* was also amended to permit the joinder of other charges to a charge of murder.

Homicide and the General Part

Work continued on amendments to the homicide provisions of the *Criminal Code* following the ruling of the Supreme Court of Canada in the case of *Martineau*.

The question of what a new General Part of a modernized *Criminal Code* should contain was referred by the Minister of Justice to the Standing Committee of the House of Commons on Justice and the Solicitor General. In

collaboration with the Law Reform Commission of Canada, the Sector prepared and distributed a framework document to assist the Committee in its work.

Mental Disorder

Consultations were completed on a package of fundamental reforms to the *Criminal Code* relating to accused who are mentally disordered. This work included the development of consequential amendments to the *Young Offenders Act* and the *National Defence Act.*

Abortion

Following the tabling of Bill C-43, *An Act Respecting Abortion*, the Sector provided legal advice and assistance as the bill proceeded through the parliamentary process. The Sector subsequently provided legal and policy assistance to the Minister to address the concerns of physicians with respect to the proposed legislation. Bill C-43 was defeated by the Senate on January 31, 1991, in a 43-43 tied vote.

Aboriginal Criminal Justice

The Sector responded to several inquiries dealing with aboriginal criminal justice. These included the Royal Commission on the Donald Marshall, Jr., prosecution; the Manitoba Public Inquiry into the Administration of Justice and Aboriginal People; and the Alberta public inquiry into policing on the Blood Indian Band Reserve. The Sector provided a representative to sit on an interdepartmental committee to coordinate departmental responses to the recommendations of the various inquiries. It also participated in planning a federal-provincial aboriginal justice conference to discuss a number of policy options in the administration of aboriginal justice. The Section worked on a national research development and evaluation strategy. This strategy will help the Department better understand and address the problems of aboriginal people in conflict with the law and enhance aboriginal participation in the development of criminal justice policy.

Crime Prevention

The Sector took part in presenting a resolution on the prevention of urban crime, which was adopted at the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and Treatment of Offenders, held in Cuba. During the year, the Policy Directorate initiated a consultative process with other federal departments to develop a comprehensive federal policy on crime prevention. This involved the establishment of an Interdepartmental Committee on Crime Prevention in April 1990, with representation from eight federal departments and agencies that have programs and activities related to the prevention of crime. As well, in conjunction with the Ministry of the Solicitor General, the RCMP and the Canadian Police College, the Department sponsored the International Crime Prevention Conference, which took place in Ottawa in October 1990.

Sentencing

On July 5, 1990, in collaboration with the Ministry of the Solicitor General, the Department released a consultation package entitled *Directions for Reform.* This package set forth proposals for changes to sentencing, corrections and conditional release. The objectives of the proposals are to establish a coherent framework of policy and process in sentencing matters; to obtain parliamentary approval of the sentencing system; and to increase public understanding of the process of sentencing.

Within the consultation package, issues of particular interest to the Department of Justice include: recommendations to establish a codified statement on the purpose and principles of

sentencing; clarification of issues respecting procedure and evidence in sentencing; a proposal to establish a Sentencing and Parole Commission; proposals for reforms in the enforcement and collection of fines; proposals to restructure Part XXIII of the *Criminal Code*; and the announcement of the intent to consult with the provinces on the use of intermediate sanctions.

Extensive consultations with government, legal, judicial, academic and community officials have taken place since the release of the package.

Women and the Justice System

The Department appointed a representative to the newly established Federal-Provincial-Territorial Working Group on Gender Equality in the Canadian Justice System, whose mandate is to develop proposals for Attorneys General on ways in which they can promote gender equality in the justice system.

In support of departmental activities in this area, the Policy, Programs and Research Sector undertook extensive consultations in preparation for the National Symposium on Women, Law and the Administration of Justice, scheduled to be held in Vancouver in June 1991.

Family Law

Bill C-61, *An Act to Amend the Divorce Act* (barriers to religious remarriage), came into effect this year. It provides for the striking of a party's divorce proceedings where he or she refuses to remove religious barriers to remarriage that are within that party's control.

The *Marriage (Prohibited Degrees) Act*, also adopted this year, restricts prohibitions against marriage to lineal descendants and siblings by the whole or half-blood or adoption. It is to come into effect in December 1991.

Young Offenders

Bill C-58, *An Act to Amend the Young Offenders Act and the Criminal Code*, proceeded through the Legislative Committee stage and was at the report stage at dissolution. This bill addressed the transfer of young offenders to ordinary court and sentencing in youth and adult court for youths convicted of murder.

Other provisions of the *Young Offenders Act* are being reviewed in order to:

- promote community-based sentencing wherever possible and to ensure that custody is used as a last resort;
- enhance the opportunities for rehabilitation;
- ensure the most appropriate placement of young persons who have been transferred to adult court; and
- remove irritants in the provisions regarding admissibility of statements by young persons while preserving their rights and safeguards.

Family Violence

A $136 million, four-year family violence initiative was announced by the federal government. The Department received $7.1 million. Departmental activities will include a review of certain *Criminal Code* provisions relating to interim judicial release and parental child abduction. The *Divorce Act* provisions on custody will be reviewed to assess whether amendments are necessary to protect children who have been exposed to violence in the home.

Regulatory Compliance Project

The Regulatory Compliance Project completed papers on a number of issues, including inspection; search and seizure; the implementation of compliance and enforcement policies; regulatory penalty

structures and sentencing practices; and the use of administratively imposed monetary penalties in Canada and abroad. The Project also commented on regulatory compliance initiatives proposed by a number of federal departments, and collaborated on the Compliance and Enforcement Policy prepared for the Goods and Services Tax.

Research

This Sector conducts empirical research supporting the legislative and policy development functions of the Department, in support of departmental programs to foster access to the justice system, and in other areas related to the Minister's leadership role in justice. Research programs in 1990-91 included a study of the use of paralegal persons to deliver legal aid in remote areas; evaluation of a cost-recovery scheme to provide legal aid to the working poor in Manitoba; publication of the National Inventory of Aboriginal Justice Programs, Projects and Research; a study of the use of sanctions and rewards in relation to labour regulations; completion of the evaluation of the 1983 amendment to the *Criminal Code* regarding sexual assault; a study on the processing of wife abuse cases in London, Ontario; preliminary research on the use of fines in Canada; a review of the effectiveness of treatment groups for men who batter; and an evaluation of the effectiveness and impact of the Toronto Child Victim-Witness Project.

Project Development Funding

The Sector manages discretionary contribution funds to support areas of criminal law and access to justice, such as amendments to the *Criminal Code*, sentencing, alternative dispute resolution, public legal education information, family law, legal aid, the Native Courtworker program, and other areas of interest to the Department of Justice.

Activities are funded to support the development of programs, services, training, conferences and research that promote and assist the development and implementation of justice legislation and policies. Activities funded in 1990-91 include projects in the areas of family violence, such as supporting judicial training; a treatment group project for men who batter their wives; the development of services for victims of wife abuse along with an interdisciplinary project on domestic violence; crime prevention projects; projects related to family mediation, conciliation and alternative dispute resolution; consultations on and reviews of legislation; and various aboriginal studies.

Statistics

At the invitation of the United Nations Crime Prevention and Criminal Justice Branch, this Sector collaborated with other Member States and with United Nations institutes to lay the groundwork for two computer-related resolutions at the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and Treatment of Offenders.

The Sector completed descriptive studies into the application of *Young Offenders Act* dispositions and undertook an analysis of jurisdictional variations in youth court dispositions. A survey of programs and services for child offenders was completed in an examination of the impact of the Act's minimum age provisions.

The Sector continued to identify and analyze the Department's statistical requirements. During 1990-91, the focus was on the areas of Young Offenders, Firearms, and Abortion.

Public Legal Information

Efforts were concentrated this year on the Canada-wide promotion and distribution of the Department's newest

publication on child sexual abuse, *Canada's Law on Child Sexual Abuse* — a manual for caregivers. National distribution continued on two companion publications: *The Secret of the Silver Horse* and *What to do if a Child Tells You of Sexual Abuse.* Work was completed on a series of fact sheets to inform victims about Bill C-89 and its implications.

The Department also contributed to organizations in each province and territory in support of public legal education and information. The Sector also operated the National Victims Resource Centre, which responds to the information needs of victims of crime.

CORPORATE MANAGEMENT SECTOR

The Corporate Management Sector provides administrative and management support services to the Department, including a full range of executive services to the Minister, the Deputy Minister and the Executive Committee. Service is provided directly to the public through the Communications and Public Affairs Directorate, the Access to Information and Privacy Coordinator's Office, and the Family Law Assistance Systems Section.

The Sector develops departmental policies and coordinates programs and activities. It is concerned with the management of departmental resources, including the development of resourcing strategies. It manages and conducts all aspects of the Department's communications programs. It also performs legal functions in specialized areas and is responsible for strategic planning.

Communications and Public Affairs

The Directorate helped develop and implement many legislative initiatives during the year, including amendments to the firearms control legislation, federal initiatives in the administration of criminal justice regarding aboriginal people and visible minorities, and a sentencing and reform project. It was also involved in preparatory work for the government's response to the Report of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General concerning the law and process of extradition in Canada. The Directorate contributed to the formulation of the Green Plan, and to preparatory work in the areas of women and the law and of family violence.

Strategic planning and communications support were carried out by the Directorate during the Oka crisis and the Persian Gulf War. Communications work also supported Canadian unity initiatives. The Directorate was involved in strategic planning for various inquiries into aboriginal criminal justice, including the Alberta Task Force Report on Native Justice.

As well, the Directorate participated in the planning of the Children's World Summit; the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders; and the National Symposium on Women, Law and the Administration of Justice, hosted by the Minister in Vancouver. Planning continued for a Council of Europe meeting in Ottawa, and for celebrations marking the 10th anniversary of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the 100th anniversary of the *Criminal Code*.

The Directorate was active in improving internal communications and began developing departmental guidelines for public consultations.

Publications included *Canada's Law on Child Sexual Abuse: A Handbook*; *The Prevention of Crime and the Treatment of Offenders*; and *Crossing the Borders of Privacy: Transborder Flows of Personal Data from Canada*; as well as a number of publications and materials for conferences. A series of handbooks for new Justice employees was created in cooperation with the Human Resources Directorate. The Directorate also developed and issued news releases, information kits, feature articles, videos, exhibits, legal education materials, and applied video-satellite technology to enable the Minister to participate in a Sitka, Alaska, conference.

Human Resources

The Human Resources Directorate continued a campaign to inform employees about leave entitlements, benefits, and policy changes. A classification review of legal secretarial positions was undertaken across the Department and most positions

were upgraded. A number of training courses were developed for employees; topics included staff relations and presentation skills.

CORPORATE MANAGEMENT POLICY, SYSTEMS AND SERVICES

Accommodations Task Force

The Accommodations Task Force assisted the Civil Law Sector in an expansion of the Montréal Regional Office. It also helped the Litigation Sector in expanding its offices in Halifax, Edmonton and Winnipeg, as well as relocating offices in Toronto and Saskatoon. Public Works Canada approved accommodation standards and an implementation strategy for the regions. Funding was secured and design work commenced for a partial consolidation at headquarters. Work began on refurbishing the Justice Building.

Administrative Policy, Systems and Services

The Administrative Policy, Systems and Services Division comprises the Family Law Assistance Systems Section, the Legal Contracts Support Section, the Contracting, Forms and Materiel Management Section, and the Records Management Section.

Family Law Assistance Systems

The Family Law Assistance Systems Section provides support through the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit to people subject to spousal support default. To March 31, 1991, the service had received 19,821 applications to locate default debtors — an increase of 50 percent over the previous year — and 62,235 summonses to garnishee designated federal funds, an increase of 97 percent. By the end of the fiscal year, $27.8 million (an increase of 112 percent) had been garnisheed on behalf of the provinces and territories under the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act.*

The Section also operates the Central Registry of Divorce Proceedings, which provides information leading to the resolution of jurisdictional issues relating to divorce. The Registry issued more than 90,000 divorce clearance certificates during the year, a decrease of six percent from the previous year.

Legal Contracts Support

The Legal Contracts Support Section deals with administrative issues relating to contracts for legal services on behalf of the Crown. During 1990, the Section processed about $32.5 million in fees and disbursements for payment, an increase of five percent over the previous year.

Contracting, Forms and Materiel Management

The Contracting, Forms and Materiel Management Section obtained approval for a new policy on an environment-friendly procurement program for the Department. Development of an automated contract management system was concluded. More than 206 consulting and professional services contracts, representing $7 million, were processed, an increase of 17 percent over the previous year. There were 4,977 requisitions for materials, amounting to about $5.9 million, 13 percent more than the previous year.

Financial Policy, Systems and Accounting

The Financial Policy, Systems and Accounting Services Division undertook a review of all financial processes, in light of a new policy related to implementation of the Goods and Services Tax (GST). Implementation of this policy required several changes, including the following:

- modification of certain departmental policies, systems and procedures;
- resolution of technical aspects of charging for departmental services and payments for goods and services;
- registration of the Department and the Law Reform Commission as separate reporting entities for the reporting of GST revenues;
- revision of departmental coding classifications to capture GST data in conformity with government-wide requirements;
- training departmental staff on the application of the GST, including changes to the departmental accounting system.

Strategic Resourcing

The Strategic Resourcing Section, established in 1989, consolidated several functions, including financial planning, grants and contribution verification, and the identification and implementation of resourcing strategies and submissions.

Corporate Planning

It was a busy year for the Corporate Planning Section. The Department's Mission and Values Statement was promulgated on May 22, 1990. Efforts continued throughout the year to make the statement known. The Division also supported efforts to develop a longer-term Vision Statement for the Department, as well as a Statement of Strategic Directions to support the Vision.

Justice in the 1990s is a wide-ranging program to help the Department adapt to changes taking place within the law and within government. Lead responsibility for initiatives in this program fell to several directorates and divisions within the Corporate Management Sector. The Corporate Planning Section, for example, is responsible for tracking the progress of these initiatives and communicating results within the Department. An Information Group was formed to meet with employees to discuss Justice in the 1990s and exchange ideas.

An Implementation Group was formed to coordinate changes that will occur in the Department as the result of the Public Service 2000 White Paper, "The Renewal of the Public Service of Canada." The Corporate Planning Section is responsible for activities that will respond to several charges to departments contained within PS 2000, particularly those relating to corporate culture and behaviour.

Towards the end of the fiscal year, the Corporate Planning Section coordinated a survey of employee attitudes and perceptions. The results will be used to help make the Department more effective.

Informatics Services

The Informatics Services Division carried out preparatory work to implement electronic mail within the Department.

The Information Management Strategy Task Force is implementing the Department's Strategic Plan for Information Management (SPIM). SPIM is a strategy to implement the Board's policies on the Management of Government Information Holdings and Information Technology Management through a comprehensive information management program.

The Task Force is working in two parallel streams – strategic and operational. The strategic initiatives include the preparation of policies, standards and guidelines for information management. Several projects were started, including an information policy framework study, a data management study, and a quality assurance study. On the operations side, two projects were launched: the automation of the Toronto Regional Office

and the On-line Access to Regulations and Statutes system.

Corporate Services

This Directorate provides central coordination services to the Minister, the Deputy Minister, the Department and the public. Activities this year included:

- coordinating 12 visits to Canada by foreign legal officials;
- providing secretariat services for federal-provincial-territorial meetings of ministers and deputy ministers responsible for justice;
- processing 530 requests for information, 200 pursuant to the *Access to Information Act*, and 330 pursuant to the *Privacy Act*;
- developing a Continuing Legal Education Program for departmental employees and other public servants;
- organizing, with the Canadian Bar Association, a series of conferences concerning the new *Federal Court Act*;
- coordinating briefing materials for legislative initiatives and for the Minister's use in preparation for Question Period;
- along with House and Senate officials, coordinating technical assistance to the Minister and the Parliamentary Secretary for the passage of 11 bills and for departmental participation in House and Senate committees;
- processing more than 64,800 items of ministerial correspondence;
- coordinating preparation of the Department's annual report on implementation of the *Canadian Multiculturalism Act*; and
- providing legal advice to the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit.

Bureau of Review

The Bureau is responsible for a variety of studies relating to program evaluation, internal audit and management review. These studies improve the management of departmental programs.

Evaluations of the British Columbia Native Courtworker Program and the Student Assistantship Programs were completed, while evaluations of the Federal Criminal Injuries Compensation and Victim Assistance Programs and the Ontario Legal Aid Program neared completion. Work continued on the evaluation of the Federal Young Offenders Cost-shared Program and the Department's Family Violence Initiative. Work began on a synthesis of legal aid findings and on the development of a national legal aid evaluation strategy.

The Bureau also conducted several major management review studies. A study on client satisfaction, relating to departmental legal services units, was completed. Other studies included library services; agent and in-house counsel costs; upward management effectiveness feedback in the Legal Services Sector; and employment equity for aboriginal people.

The Internal Audit Section worked on the telecommunications and data communications function; the young offenders program; the legislative services function; the regional offices at Montréal, Whitehorse, Yellowknife and Saskatoon; and the Civil Litigation and Real Property Law (Québec) Section. The Bureau also began an audit of the extent to which the Department is meeting its obligations under the *Privacy Act*.

Security Services

This Unit implemented physical, personnel and information security programs, and promoted security awareness. It developed a national secure facsimile system with Revenue Canada (Taxation) to exchange protected information. It also processed screening checks for employees, contractors, and order-in-council appointments.

International Events

The Department prepared for Canadian participation at the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, to be held in Havana from August 27 to September 7, 1991. Officials helped develop briefing documents for the Congress at the regional meeting in Helsinki, attended by government representatives from Europe and North America. In cooperation with experts from the United Nations, officials also finalized the resolutions for the Congress at the 11th meeting of the Committee on Crime Prevention and Control.

DEPARTMENTAL GRANTS AND CONTRIBUTIONS

The Department provides grants and contributions through different programs. Grants are defined as unconditional transfer payments to recipients for which the government will not receive goods or services. Contributions are conditional payments made to recipients and subject to audit, for which the government will not receive any goods or services. The recipient may be an individual, an organization, or a province or territory that receives federal funds.

In general terms, the purpose of grants and contributions is to promote and maintain basic standards in the justice system and to improve the delivery of justice services to the public.

The programs are administered by the Policy, Programs and Research Sector, the Public Law Sector and the Civil Law Sector (see tables). The Corporate Management Sector provides functional guidance and assistance to these Sectors to ensure that recipients have complied with the terms and conditions applicable to contributions.

Some funding arrangements are relatively simple while others are complex (e.g. cost-shared agreements involve federal-provincial-territorial program financing arrangements). The major cost-shared programs are Young Offenders-Juvenile Justice Services, Legal Aid, Native Courtworker, and Compensation to Victims of Crime.

The Young Offenders-Juvenile Justice Services Program aids in the implementation of the *Young Offenders Act* and helps provincial and territorial governments to develop and advance sound juvenile justice systems. Federal support is provided for provincial and territorial costs for post-adjudication custodial services, as well as for certain noncustodial services and alternative measures programs.

The Legal Aid Program ensures that, in serious criminal matters (criminal and civil in the territories), legal aid is available to economically disadvantaged persons across Canada.

The Native Courtworker Program helps status and non-status Indians, Inuit and Métis understand their legal rights and obtain legal assistance.

The Compensation to Victims of Crimes Program compensates victims of violent crime.

JUVENILE JUSTICE SERVICES
COST-SHARING PROGRAM

Province/Territory	1990/91	Retroactive Prior Years	Total 1990/91
British Columbia	$16,473,097	$ 0	$16,473,097
Alberta	13,084,000	249,123	13,333,123
Saskatchewan	7,091,854	534,854	7,626,708
Manitoba	5,683,989	0	5,683,989
Ontario	56,629,993	6,477,113	63,107,106
Québec	26,578,061	0	26,578,061
New Brunswick	4,594,808	961,249	5,556,057
Nova Scotia	5,495,821	1,492,000	6,987,821
Prince Edward Island	1,837,529	3,338,820	5,176,349
Newfoundland	4,462,000	0	4,462,000
Yukon	1,010,000	2,337	1,012,337
Northwest Territories	3,282,000	2,660,000	5,942,000
Total	$146,223,152	$15,715,496	$161,938,648

COMPENSATION TO VICTIMS OF CRIME

COST-SHARED PROGRAM

Province/ Territory	1990/91
British Columbia	$1,073,126
Alberta	790,545
Saskatchewan	378,535
Manitoba	379,470
Ontario	3,349,325
Québec	2,341,045
New Brunswick	198,659
Nova Scotia	310,380
P.E.I.	50,740
Newfoundland	85,770
Yukon	98,896
N.W.T.	94,985
Total	$9,151,476

NATIVE COURTWORKER

COST-SHARED PROGRAM

Province/ Territory	1990/91
British Columbia	$776,724
Alberta	950,510
Saskatchewan	0
Manitoba	253,328
Ontario	587,210
Québec	516,960
New Brunswick	0
Nova Scotia	0
P.E.I.	0
Newfoundland	84,500
Yukon	124,000
N.W.T.	360,670
Total	$3,653,902

ADULT AND YOUNG OFFENDERS CRIMINAL LEGAL AID

COST-SHARED PROGRAM

Province/ Territory	1990/91
British Columbia	$9,372,546
Alberta	6,479,934
Saskatchewan	2,628,605
Manitoba	3,456,818
Ontario	46,048,424
Québec	17,325,880
New Brunswick	1,229,150
Nova Scotia	3,222,000
P.E.I.	239,292
Newfoundland	1,700,122
Yukon	401,477
N.W.T.	1,739,808
Total	$93,844,056

OTHER FUNDING PROGRAMS

Contributions/Fund	Projects	1990/91
Public Legal Education and Information:		
Access to Legal Information	14	$1,267,283
Special Projects – P.L.E.I.	5	86,390
Young Offenders:		
Systems Development	8	2,222,544
Program Development	6	46,129
Human Rights Law Fund	32	262,318
Criminal Law Reform:		
General	32	363,212
Victims of Crimes	4	68,685
Family Violence	9	98,267
Consultation and Development:		
General	16	228,905
Public and International Law	15	60,307
Family Law	12	182,704
Special Projects – Legal Aid	5	223,236
Other Native Projects	3	31,100
Aboriginal Self-Government	7	549,589

GRANTS AND CONTRIBUTIONS PROGRAMS

Programs	Number Grants and Contributions	Actual 1990-91
PUBLIC LAW SECTOR		
GRANTS:		
British Institute of International Comparative Law	1	$ 9,500
Canadian Human Rights Foundation	1	55,000
Canadian Judicial Centre	1	314,500
Hague Academy	1	11,400
Institut international des droits de l'homme	1	3,000
International Commission of Jurists	1	22,575
United Nations Commission on International Trade Law	1	10,000
CONTRIBUTIONS:		
Consultation and Development Fund – Public Law	15	60,307
Human Rights Law Fund	32	262,318
CIVIL LAW SECTOR		
GRANTS:		
Institut international de droit d'expression française	1	1,500
Specialization in Legislative Drafting	8	89,280
Uniform Law Conference	2	31,000
CONTRIBUTIONS:		
University of Ottawa Legislative Programs	2	92,455
POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH SECTOR		
GRANTS:		
Canadian Association of Chiefs of Police	1	16,150
Duff-Rinfret Scholarships	12	74,150
Legal Studies for Aboriginal People (LSAP)	48	296,969
Wainwright Foundation	1	40,000
CONTRIBUTIONS:		
Aboriginal Self-Government Fund	7	549,589
Access to Legal Information Fund	14	1,267,283
Canadian Association of Provincial Court Judges	1	66,500
Canadian Law Information Centre	1	380,200

GRANTS AND CONTRIBUTIONS PROGRAMS (Continued)

Programs	Number of Grants and Contributions	Actual 1990-91
CONTRIBUTIONS (continued)		
Canadian Society of Forensic Science	1	$ 46,960
Civil Law/Common Law Exchange Program	58	276,900
Compensation to Victim of Crimes Program	12	9,151,476
Consultation and Development Fund:		
Family Law Initiative	12	182,704
General Initiative	16	228,905
Criminal Law Reform Fund:		
Family Violence Initiative	9	98,267
General Initiative	32	363,212
Victims of Crimes Initiative	4	68,685
Legal Aid Program	12	93,844,056
Manitoba Métis Federation Inc.	1	30,000
Native Courtworker Program	8	3,653,902
Other Native Projects	3	31,100
Special Projects – Public Legal Education and Information Fund	5	86,390
Special Projects – Legal Aid	5	223,236
Young Offenders – Juvenile Justice Services	14	161,938,648
Young Offenders – Program Development	8	46,129
Young Offenders – System Development	6	2,222,544
TOTAL GRANTS AND CONTRIBUTIONS		$ 276,146,790

MISCELLANEOUS GRANTS AND CONTRIBUTIONS

GRANTS	1990-91
Legal Studies for Aboriginal People	$ 296,969
Duff-Rinfret Scholarships	74,150
Uniform Law Conference of Canada	31,000
International Commission of Jurists	22,575
Institut international des droits d'expression française	1,500
Fellowships in Legislative Drafting	89,280
Canadian Association of Chiefs of Police	16,150
British Institute of International and Comparative Law	9,500
Hague Academy of International Law	11,400
Institut international des droits de l'homme	3,000
Canadian Judicial Centre	314,500
Canadian Human Rights Foundation	55,000
Wainwright Foundation	40,000
UN Commission on International Trade Law Symposium	10,000

CONTRIBUTIONS	1990-91
Civil Law/Common Law Exchange Program	$ 276,900
Canadian Association of Provincial Court Judges	66,500
Canadian Society of Forensic Science	46,960
University of Ottawa – Legislative Drafting Programs	92,455
Canadian Law Information Centre	380,200
Manitoba Métis Federation Incorporated	30,000

APPENDIX I

STATUTES FOR WHICH THE MINISTER OF JUSTICE WAS RESPONSIBLE IN WHOLE OR IN PART AS OF MARCH 31, 1991

Access to Information Act, R.S., c. A-1
Annulment of Marriages (Ontario) Act, R.S.C. 1970, c. A-14
Bills of Lading Act, R.S., c. B-5
Canada Evidence Act, R.S., c. C-5
Canada Prize Act, R.S.C. 1970, c. P-24
Canada-United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act, R.S., c. C-30
Canadian Bill of Rights, S.C. 1960, c. 44
Canadian Human Rights Act, R.S., c. H-6
Canadian Laws Offshore Application Act, S.C., 1990, c. 44
Commercial Arbitration Act, R.S., c. 17 (2nd Supp.)
Criminal Code, R.S., c. C-46
Crown Liability Act, R.S., c. C-50
Department of Justice Act, R.S., c. J-2
Divorce Act, R.S., c. 3 (2nd Supp.)
Escheats Act, R.S., c. E-13
Extradition Act, R.S., c. E-23
Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act, R.S., c. 4 (2nd Supp.)
Federal Court Act, R.S., c. F-7
Food and Drugs Act, R.S., c. F-27
Foreign Enlistment Act, R.S., c. F-28
Foreign Extraterritorial Measures Act, R.S., c. F-29
Fugitive Offenders Act, R.S., c. F-32
Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act, R.S., c. G-2
Identification of Criminals Act, R.S., c. I-1
International Sale of Goods Contracts Convention Act, S.C., 1991, c. 13
Interpretation Act, R.S., c. I-21
Judges Act, R.S., c. J-1
Law Reform Commission Act, R.S., c. L-7
Marriage Act, R.S., c. M-2
Marriage (Prohibited Degrees) Act, S.C, 1990, c. 46
Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act, R.S., c. 30 (4th Supp.)
Narcotic Control Act, R.S., c. N-1
Official Languages Act, R.S., c. 31 (4th Supp.)
Official Secrets Act, R.S., c. 0-5
Postal Services Interruption Relief Act, R.S., c. P-16
Privacy Act, R.S., c. P-21
Revised Statutes of Canada, 1985 Act, R.S., c. 40 (3rd Supp.)
Security Offences Act, R.S., c. S-7
State Immunity Act, R.S., c. S-18
Statute Revision Act, R.S., c. S-20
Statutory Instruments Act, R.S., c. S-22
Supreme Court Act, R.S., c. S-26
Tax Court of Canada Act, R.S., c. T-2
Tobacco Restraint Act, R.S., c. T-12
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act, R.S., c. 16 (2nd Supp.)
Young Offenders Act, R.S., c. Y-1

APPENDIX II

DEPARTMENTS, AGENCIES AND OTHER BODIES SERVED BY THE DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR

Agricultural Products Board
Agriculture
Atlantic Canada Opportunities Agency
Atomic Energy Control Board
Canada Oil and Gas Lands Administration
Canadian Commercial Corporation
Canadian Dairy Commission
Canadian International Development Agency
Canadian Museum of Nature
Canadian Polar Commission
Canadian Security Intelligence Service
Canadian Space Agency
Communications
Communications Security Establishment
Consumer and Corporate Affairs
Correctional Service Canada
Defence Construction (1951) Limited
Department of Multiculturalism and Citizenship
Domestic Legal Services (External Affairs)
Emergency Preparedness Canada
Employment and Immigration Commission
Energy, Mines and Resources
Enterprise Cape Breton Corporation
Environment
Finance
Fisheries and Oceans
Fishing Vessels Insurance Plan
Fitness and Amateur Sport
Forestry
Health and Welfare
Indian and Northern Affairs
Industry, Science and Technology Canada
International Trade (External Affairs)
Investment Canada
Labour
Labour Adjustment Review Board
Medical Research Council
Merchant Seamen Compensation Board
Ministry of State for Youth
National Archives of Canada
National Battlefields Commission
National Defence
National Farm Products Marketing Council
National Film Board
National Gallery of Canada
National Library
National Museum of Science and Technology
National Parole Board
National Research Council
Natural Sciences and Engineering Research Council
Northern Canada Power Commission
Northern Pipeline Agency
Office of the Superintendent of Financial Institutions
Public Service Commission
Public Works
Revenue Canada (Customs and Excise)
Revenue Canada (Taxation)
Royal Canadian Mint
Royal Canadian Mounted Police
Secretary of State
Solicitor General
Statistics Canada
Supply and Services
Transport
Treasury Board
Veterans Affairs
Western Economic Diversification Office

Client Questionnaire

The Department of Justice is asking you to take five minutes to complete this questionnaire on the 1990-1991 Annual Report. Your answers will help us to produce a useful and easy to read publication.

▸1. In general, was the report useful to you in meeting your information needs?
___ Very useful
___ Somewhat useful
___ Not at all useful

▸2. Did you find the report clearly written and easy to understand?
___ Very easy to understand
___ Neither easy nor difficult to understand
___ Difficult to understand

▸3. Was the material organized in a way that allowed you to find the information you needed?
___ Very well-organized
___ Fairly well-organized
___ Poorly organized

▸4. Did you find the graphic design, layout and use of colours pleasing to the eye?
___ Very pleasing
___ Somewhat pleasing
___ Not at all pleasing

▸5. Do you have any suggestions to improve the annual report? If so, please write them here.

_____
_____
_____
_____

Thank you for taking the time to complete this questionnaire. Please tear out this sheet and return it to: Internal Communication Executive, Room 103, Department of Justice, 239 Wellington Street, Ottawa Ontario, K1A 0H8.

Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

JUSTICE
JUSTICE
JUSTICE
JUSTICE

Rapport annuel 1990-1991

Canada

Publié en vertu de l'autorisation de la
ministre de la Justice et
procureure générale du
Canada

Communications et affaires publiques
Ministère de la Justice
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-4222

Texte : Deans-Waugh Associates Limited
Conception graphique : Groupe Communication Canada
N° de catalogue : J1-1991
ISBN 0-662-58650-6

Version française : Secrétariat d'État

© Ministre des Approvisionnements et Services
Canada 1991
Imprimé au Canada
JUS-P-602

*Imprimé sur du
papier recyclé*

Madame Kim Campbell
Ministre de la Justice et
procureure générale du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Madame la ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice qui a commencé le 1er avril 1990 et s'est terminé le 31 mars 1991.

Au cours de l'exercice, le Ministère a concentré son attention sur trois objectifs étroitement liés que vous jugiez particulièrement importants, c'est-à-dire instaurer un système de justice qui *réponde aux besoins de tous les Canadiens*, qui soit *équitable* et qui *protège la société*.

Le Ministère a amorcé plusieurs initiatives d'envergure en vue d'implanter un système de justice qui réponde mieux aux besoins de tous les Canadiens et au sein duquel les femmes, les autochtones, les jeunes et les groupes multiculturels sont tous égaux devant la loi. En ce qui concerne les droits de la femme, le Ministère a joué un rôle de chef de file dans le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'égalité des sexes dans le système de justice. Ce groupe a dénoncé les préjugés contre l'autre sexe qui existent dans le système judiciaire. Les recherches entreprises au regard de la violence familiale et de la nécessité d'améliorer l'accès des femmes à la justice, particulièrement les femmes défavorisées, se poursuivent. De plus, le Ministère a entrepris, conjointement avec les provinces et les territoires, une étude afin de déterminer si le montant des pensions alimentaires pour les enfants était suffisant.

Le Ministère a également entrepris l'établissement d'un cadre de travail pour l'examen des questions en matière de justice intéressant les autochtones. Pour ce faire, il nous a fallu mener de vastes consultations non seulement auprès des groupes autochtones mais aussi auprès des autres ministères fédéraux et d'autres ordres de gouvernement. Les conseillers juridiques du Ministère participent activement aux négociations concernant toutes les revendications territoriales globales. Le Ministère joue également un rôle clé, avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, dans la mise en oeuvre d'un nouveau processus de règlement des revendications particulières.

En ce qui concerne le multiculturalisme, le Ministère a renouvelé le Programme de contestation judiciaire, par l'entremise duquel une aide financière est apportée dans le cadre de causes appelées à faire jurisprudence en matière de droits linguistiques et d'égalité. En outre, la Commission de réforme du droit a amorcé, à votre demande, une enquête sur l'application des dispositions du *Code criminel* aux autochtones, aux membres de minorités culturelles et religieuses. On vise ainsi à déterminer si le système de justice pénale exerce une discrimination à l'égard des Canadiens appartenant à ces groupes.

Pour ce qui est de l'équité, nous avons élaboré des propositions en vue de modifier les dispositions législatives concernant les tribunaux administratifs et d'améliorer les rapports entre les citoyens et divers organismes gouvernementaux. Un des volets de ce dossier porte sur le respect de la loi. Tout au long de l'exercice, le Ministère a travaillé à la rédaction d'un projet de loi visant à fournir un outil simple d'application des règlements fédéraux mineurs grâce à un régime de «procès-verbal de contravention». Ce projet de loi décriminaliserait maintes procédures administratives et réduirait le nombre d'emprisonnements pour des infractions mineures.

En ce qui concerne la protection de la société, le travail relatif à un projet de loi modifiant les dispositions du *Code criminel* ayant trait au contrôle des armes à feu s'est poursuivi. Le Conseil consultatif canadien sur les armes à feu a été établi et a, par son travail, contribué à la rédaction du nouveau projet de loi. Les réformes concernant la détermination de la peine, les affaires correctionnelles et la mise en liberté sous condition visaient aussi à mieux protéger la société. La rédaction d'un nouveau projet de loi relatif à la *Loi sur les jeunes contrevenants* a été amorcée. En outre, nous avons joué un rôle de premier plan dans le lancement de nouvelles initiatives visant à lutter contre la violence familiale.

Ces nouvelles initiatives ont été mises en train au moment même où les services du Ministère étaient plus recherchés que jamais, particulièrement en ce qui touche la protection de l'environnement, les droits de la personne, l'impôt, les drogues et les droits des autochtones. La charge de travail des Services juridiques ministériels au regard de la prestation de conseils en matière de politique et d'avis juridiques a été plus lourde que jamais, tant à Ottawa que dans les régions.

Dans le cadre d'un programme législatif très chargé, le Ministère a rédigé vingt-cinq projets de loi. Parmi ceux-ci, notons le projet de loi C-80, une loi visant à modifier le *Code criminel* en vue de resserrer le contrôle des armes à feu, et le projet de loi C-78, une loi visant à remplacer et à clarifier le décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et à mettre en oeuvre le processus fédéral d'évaluation environnementale. Le public a suivi de très près les travaux liés à ces deux projets de loi. En outre, les efforts déployés par le Ministère ont permis de mener à bien l'initiative ayant trait à la Taxe sur les produits et services (TPS) (partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise*). Le Ministère a fourni de nombreux avis juridiques au ministère du Revenu national, notamment en ce qui concerne l'harmonisation de la TPS et de la taxe de vente du Québec.

Le Ministère a aussi conseillé le gouvernement quant à la question de savoir s'il était en droit de nommer huit sénateurs additionnels aux termes de l'article 26 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Le Ministère a secondé les avocats représentant le procureur général du Canada dans le cadre d'affaires entendues en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique.

Comme le rapport l'indique clairement, le Ministère participe à un grand nombre d'activités diverses et contribue à presque tous les projets du gouvernement du Canada. Néanmoins, notre mission commune est essentiellement la même et elle trouve son expression dans notre *Énoncé de la mission et des principes directeurs* et dans les idéaux élevés qui nous animent au chapitre du service au public. L'énoncé en question porte déjà ses fruits et nous aide à ne pas perdre de vue notre objectif principal malgré la multitude d'activités auxquelles nous participons. Enfin, j'ai le plaisir de vous informer que le programme *La justice dans les années 1990* se déroule comme prévu. Grâce à ce programme, le Ministère continuera d'être en mesure de bien s'acquitter de ses responsabilités, dans l'immédiat et dans les années à venir.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma haute considération.

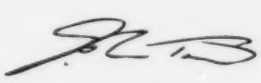

John C. Tait

Ministère de la Justice du Canada

MISSION

Le ministère de la Justice a pour mission de :

- seconder le ministre, dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à tous;
- fournir des conseils et autres services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères ou organismes clients;
- promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

PRINCIPES DIRECTEURS

Valorisation du personnel

Le principal atout du Ministère, c'est un personnel déterminé à travailler en équipe, dans un climat de confiance, de coopération et de respect mutuel.

Intégrité et équité

Chargés, dans le cadre de nos fonctions, de seconder le ministre de la Justice et procureur général, nous nous devons de respecter scrupuleusement la loi et d'observer les règles d'intégrité et d'équité les plus strictes.

Qualité du service

Excellence et efficacité sont les mots d'ordre de notre action au service du ministre, du gouvernement et de nos clients en général.

Ministère de la Justice

MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

SOUS-MINISTRE DE LA JUSTICE ET SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL

SECTEUR DU DROIT CIVIL

- Direction de la législation
- Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec)
- Bureau régional de Montréal
- Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles

SECTEUR DU CONTENTIEUX

- Direction du contentieux des affaires civiles
- Direction du droit pénal
- Direction du droit fiscal
- Groupe des avocats généraux

BUREAUX RÉGIONAUX

- Halifax
- Toronto
- Winnipeg
- Saskatoon
- Edmonton
- Vancouver
- Whitehorse
- Yellowknife

SECTEUR DU DROIT PUBLIC

- Section du droit constitutionnel et international
- Section de la consultation et du droit administratif
- Section du Bureau du Conseil privé (Justice)
- Section du Bureau des relations fédérales-provinciales
- Section des droits de la personne
- Section du droit des autochtones
- Service des affaires judiciaires

SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

- DIRECTION DU DROIT COMMERCIAL ET IMMOBILIER
  - SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS
- DIRECTION DU DROIT À L'INFORMATION
  - SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS
- DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES-FINANCES
  - SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE

- DIRECTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROIT PÉNAL ET DE DROIT FAMILIAL
- PROJET DE RÉVISION DU DROIT PÉNAL
- PROJET DE L'OBSERVATION DES LOIS ET DES SANCTIONS RÉGLEMENTAIRES
- DIRECTION DE LA POLITIQUE
- DIRECTION DES PROGRAMMES
- DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE

- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
- DIRECTION DES POLITIQUES, DES SYSTÈMES ET DES SERVICES
- DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES
- DIRECTION DES SERVICES MINISTÉRIELS
- BUREAU DE L'EXAMEN
- SERVICES DE SÉCURITÉ

TABLE DES MATIÈRES

Ministre de la Justice et procureur général du Canada 1
Sous-ministre 1
Sous-ministres délégués 1
Comités 2

Organisation du Ministère 3

Secteur du droit civil 5
Planification des programmes législatifs 5
Activités internationales 5
Contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) 6
Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles 6

Secteur du contentieux 8
Contentieux des affaires civiles 8
Amirauté et droit maritime 10
Droit pénal 10
Droit fiscal 14
Groupe des avocats généraux 14

Bureaux régionaux 16
Halifax 16
Montréal 18
Toronto 18
Winnipeg 20
Saskatoon 21
Edmonton 22
Vancouver 24
Whitehorse 25
Yellowknife 26

Secteur du droit public 28
Unité canadienne 28
Droits de la personne 28
Langues officielles 28
Droit administratif et services de consultation 29
Droit des autochtones 29
Affaires judiciaires 29
Droit international 29
Arbitrage de la frontière maritime entre le Canada et la France 30
Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes 30
Commission de révision des lois 31

Secteur des services juridiques ministériels 32
Droit immobilier 32
Droit commercial 32
Environnement 32
Droits des autochtones 33
Impôts et finances 33
Droits des particuliers face à l'État 33
Droit des sociétés 33
Multiculturalisme 34
Fonction publique 2000 34
Politiques 34

Secteur de la politique, des programmes et de la recherche 35
Armes à feu 35
Extradition 35
Loi sur les contraventions 35
Modifications apportées au *Code criminel*, notamment en matière de crime d'incendie 35
Homicide et dispositions générales 36
Troubles mentaux 36
Avortement 36
Justice pénale autochtone 36
Prévention du crime 36
Détermination de la peine 37
Les femmes et la justice 37
Droit de la famille 37
Jeunes contrevenants 37
Violence familiale 38
Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires 38
Recherche 38
Financement de l'élaboration de projets 38
Statistique 39
Information juridique 39

Secteur de la gestion intégrée 40
Communications et affaires publiques 40
Ressources humaines 41
Politiques, systèmes et services 41
Groupe de travail de la gestion des locaux 41
Politiques, systèmes et services administratifs 41
Systèmes d'aide au droit familial 41
Gestion des marchés de services juridiques 41
Gestion des marchés, des formules et du matériel 41
Politiques et systèmes financiers et comptabilité 42
Affectation des ressources 42
Planification 42

Services informatiques 43
Services ministériels 43
Bureau de l'examen 44
Services de sécurité 44
Événements internationaux 44

Subventions et contributions du Ministère 45

Annexe I 52
Lois dont l'application relève du ministère de la Justice 52

Annexe II 53
Ministères et organismes clients du Secteur des services juridiques ministériels 53

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Quoique les attributions du ministre de la Justice et celles du procureur général soient distinctes, il est de tradition de les confier à une seule et même personne. Le ministre est le conseiller juridique du gouverneur général et le responsable des questions juridiques au Conseil privé. Le procureur général est le premier conseiller juridique de l'État, qu'il représente devant les tribunaux dans toutes les affaires intéressant le gouvernement fédéral, y compris tous ses ministères et organismes.

Le ministre de la Justice doit en outre se préoccuper des questions de principe sous-jacentes à la loi. Il doit veiller à ce que les lois fédérales soient équitables et conformes aux principes constitutionnels. À cette fin, il lui faut examiner les projets de loi et de règlement pour s'assurer qu'ils ne contreviennent pas aux libertés et droits fondamentaux.

Du fait de sa double fonction, le ministre de la Justice et procureur général du Canada doit assumer des responsabilités variées et complexes. En vertu des dispositions de la *Loi sur le ministère de la Justice*, il lui appartient :

- de fournir des services juridiques au gouvernement du Canada, à ses ministères et organismes, notamment de donner des avis juridiques et de se charger de la direction des litiges ainsi que de la rédaction des textes législatifs et de divers actes juridiques;

- de planifier, d'élaborer et de mettre en oeuvre les politiques du gouvernement en matière d'administration de la justice;

- de veiller à ce que les affaires du gouvernement soient gérées dans le respect de la loi.

Les textes que voici guident le Ministère dans l'exécution de son mandat : la *Déclaration canadienne des droits*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les textes réglementaires* et la *Loi sur la révision des lois*. L'annexe I dresse la liste complète des lois dont l'application incombe en totalité ou en partie au ministre de la Justice.

Le sous-ministre

Le sous-ministre de la Justice, qui est aussi d'office sous-procureur général du Canada, est nommé par le gouverneur en conseil en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le ministère de la Justice*.

Le cabinet du sous-ministre fournit à ce dernier les services de soutien dont il a besoin. En étroite collaboration avec tous les secteurs du Ministère, plus particulièrement le Secteur de la gestion intégrée, il assure la liaison avec le cabinet du ministre et les autres ministères et organismes fédéraux.

Outre plusieurs comités du Ministère, le sous-ministre préside le Conseil d'information juridique, organisme fédéral-provincial composé des sous-ministres de la Justice et chargé de superviser les activités du Centre canadien de la statistique juridique.

Le sous-ministre préside les rencontres fédérales-provinciales des sous-ministres. Tenues aussi souvent que l'exige la préparation ou le suivi des conférences des ministres, ces rencontres permettent de discuter des grandes questions relatives au système de justice et de constituer des groupes de travail de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. C'est ainsi qu'en 1990-1991, ceux-ci se sont penchés sur différents sujets, dont les textes législatifs sur les jeunes contrevenants, la réforme de la détermination de la peine et de la libération conditionnelle, la loi sur les droits de la personne, les victimes d'actes criminels et les rapports des autochtones avec la justice.

Les sous-ministres délégués

Trois sous-ministres délégués secondent le sous-ministre dans son rôle de premier représentant de la haute direction.

La sous-ministre déléguée, Droit civil, conseille le Ministère en matière de droit civil et assume la responsabilité des litiges auxquels l'administration fédérale est partie au Québec de même que des questions notariales, et de celles de droit immobilier et commercial. Responsable de la Direction de la planification des programmes législatifs et de l'administration du Bureau régional de Montréal, elle coordonne toutes les activités ministérielles portant sur des questions internationales et préside le Programme national d'administration de la justice dans les deux langues officielles.

Le sous-ministre délégué, Contentieux, s'occupe des litiges auxquels l'administration fédérale est partie, à l'exception des litiges de droit civil dans la province de Québec. Il préside le Comité du contentieux du Ministère et assume la responsabilité administrative des bureaux régionaux, sauf celui de Montréal.

Pour sa part, la sous-ministre déléguée, Droit public, est responsable de la Section des droits de la personne, de la Section des affaires judiciaires, de la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), de la Section des relations fédérales-provinciales, de la Section de consultation et de droit administratif, de la Section du droit constitutionnel et international, de la Section du droit des autochtones et de la Commission de révision des lois. Elle préside en outre un comité ministériel chargé d'étudier les questions intéressant les autochtones.

Les comités

Le Ministère compte bon nombre de comités internes qui sont chacun chargés d'une fonction ministérielle importante. Certains, qui regroupent les cadres supérieurs, tracent l'orientation stratégique à donner aux questions juridiques et administratives. D'autres s'intéressent à des questions ou à des activités particulières. Ensemble, ils veillent à ce que les connaissances appropriées interviennent dans la vaste gamme de questions juridiques et administratives auxquelles fait face le Ministère.

ORGANISATION DU MINISTÈRE

En 1990-1991, le ministère de la Justice comptait 1 709 employés*. Les avocats, qui forment le plus important groupe professionnel, constituent 43 pour 100 du personnel.

Le personnel du Ministère se répartit entre les bureaux régionaux, les services juridiques ministériels et l'administration centrale. Au cours de l'exercice, 541 personnes travaillaient dans les neuf bureaux régionaux*.

Le Ministère dispose de 48 services juridiques dans la Région de la capitale nationale et d'un service juridique dans chacune des villes suivantes : Charlottetown (Î.-P.-É.), Moncton (N.-B.), Sydney (N.-É.) et Vancouver (C.-B.). La taille de ces services varie de un à trente employés. En 1990-1991, les services juridiques ministériels regroupaient 250 employés*. Dans la plupart des cas, le Ministère ou l'organisme client fournit le personnel de soutien administratif.

Les bureaux du Ministère, à Ottawa, ont un effectif de 918 personnes. On retrouve, à l'administration centrale, les directions des domaines spécialisés du droit de même que les services centraux, par exemple le droit public, l'élaboration des politiques, les programmes et la recherche, la planification des programmes législatifs et l'administration. Les avocats des contentieux des affaires civiles, pénales et fiscales sont responsables des poursuites et des litiges intéressant les autorités fédérales qui surviennent dans la Région de la capitale nationale. Au cours de l'exercice, le Ministère a dépensé 432,6 millions de dollars. La ventilation détaillée des dépenses du Ministère figure ci-après.

* Années-personnes au 31 mars 1991. Ce chiffre ne comprend pas les années-personnes prêtées au Ministère par ses ministères clients.

Dépenses du ministère de la Justice
Exercice financier 1990-1991

	Personnel	Fonctionnement	Subventions et contributions	Total
Cabinet de la ministre	1 417 892 $	808 802 $	— $	2 226 694 $
Sous-ministre	665 995	185 549	—	851 544
Sous-ministre déléguée Droit civil	12 972 502	2 736 351	214 235	15 923 088
Sous-ministre délégué Contentieux	40 317 236	9 626 302	—	49 943 538
Sous-ministre déléguée Droit public	10 505 721	3 995 169	748 599	15 249 489
Premier sous-ministre adjoint, Services juridiques ministériels	27 442 508	1 048 820	—	28 491 328
Sous-ministre adjoint Politique, programmes et recherche	8 100 474	4 474 689	275 183 953	287 759 116
Sous-ministre adjoint Gestion intégrée	19 197 586	12 951 864	—	32 149 450
TOTAL	120 619 914 $	35 827 546 $	276 146 787 $	432 594 247 $

SECTEUR DU DROIT CIVIL

La sous-ministre déléguée, Droit civil, est responsable des litiges auxquels l'administration fédérale est partie au Québec de même que des questions de droit immobilier et commercial. Ces dossiers sont sous la conduite du Bureau régional de Montréal et de la Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) à Ottawa. La sous-ministre déléguée est également responsable de la Direction des programmes législatifs du Ministère.

PLANIFICATION DES PROGRAMMES LÉGISLATIFS

La Direction de la législation, composée de 22 avocats et autres professionnels, est chargée de préparer tous les projets de loi du gouvernement et les motions de modification. En 1990-1991, le gouvernement a présenté 25 projets de loi rédigés par la Section, et le Parlement a adopté 35 lois (certains projets de loi avaient été déposés au cours de l'exercice précédent). Les membres de cette section reçoivent l'aide d'un comité responsable de la formulation d'une nouvelle version française officielle de certaines lois constitutionnelles.

Le Service de révision rédactionnelle, qui fournit des services de révision à la Section de la législation et à la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), a révisé quelque 30 638 pages au cours de l'année. Il a préparé 12 proclamations et huit commissions soumises à l'examen des conseillers juridiques de la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), et a révisé 153 autres commissions. Le service a participé au projet de l'Accord du Lac Meech, aux questions relatives aux réformes constitutionnelles qui en découlent, ainsi qu'à la préparation du projet de version française officielle de certaines lois constitutionnelles. Il a conservé en outre les originaux des lois et des règlements fédéraux, préparé les lois «sanctionnées», le Tableau des lois d'intérêt public et le Tableau des lois et des ministres responsables, le Tableau des lois d'intérêt privé, la partie III de la *Gazette du Canada* ainsi que les recueils annuels des *Lois du Canada*, et il en a supervisé l'impression.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

La majorité des secteurs du Ministère traitent à divers degrés des questions de droit international. Le Comité consultatif en matière de droit international coordonne ces activités et veille à l'intégration des obligations internationales du pays dans le travail du Ministère.

Le Ministère a continué de participer au Comité d'experts sur la coopération juridique et judiciaire et de transmettre ses publications aux ministres de la Justice des pays francophones. Cette action s'inscrit dans le suivi du Sommet de la Francophonie à Dakar et dans la préparation du sommet, qui devait se tenir à Paris en novembre 1991.

En collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, le ministère de la Justice a adopté une politique visant à appuyer activement l'Europe centrale. Au cours de l'exercice, le Ministère a largement contribué à la conception et à la mise en application de plusieurs initiatives de coopération juridique avec la Hongrie. C'est toutefois le voyage d'études d'une délégation de cinq juristes tchèques au Canada qui constitue l'événement marquant de l'année. Le vice-premier ministre Pavel Rychetsky dirigeait la délégation, dont faisaient également partie le procureur général et le président de la Cour suprême de Tchécoslovaquie. Le groupe a eu l'occasion de visiter Ottawa, Montréal et Toronto ainsi que de rencontrer des membres éminents de la profession juridique et des chefs politiques. Le Ministère projette de poursuivre les activités entreprises dans ce domaine, dans le but de nouer des liens

durables avec les pays d'Europe centrale.

SECTION DU CONTENTIEUX DES AFFAIRES CIVILES ET DU DROIT IMMOBILIER (QUÉBEC)

La Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) a contribué au règlement de la crise d'Oka. En effet, elle s'est acquittée des formalités juridiques entourant l'acquisition des terrains d'Oka que revendiquaient les autochtones. Elle a également obtenu le rejet d'une requête présentée en Cour fédérale et visant à déclarer illégale et inconstitutionnelle la présence de l'armée canadienne à Oka.

Outre les affaires en cours, deux litiges portant sur le projet hydro-électrique de Grande-Baleine ont été portés devant la Cour fédérale du Canada. Le premier remettait en question certains aspects de l'autorisation accordée par l'Office national de l'énergie à Hydro-Québec pour l'exportation d'électricité vers les régions du nord-est des États-Unis. Le second visait, par voie de *mandamus*, à obliger l'Administrateur fédéral, au sens où l'entend la Convention de la Baie James et du Nord québécois, à effectuer une évaluation environnementale du projet de Grande-Baleine, conformément aux dispositions de ladite Convention.

La Section s'est également chargée de certains litiges relevant de la *Loi sur les langues officielles*. Dans un cas, un employé du Ministère de l'Environnement a demandé à la Cour fédérale de modifier la décision de Parcs Canada visant à imposer, pour certains postes, la nomination impérative bilingue au Parc national de Mingan. Dans une autre affaire, la procureure générale du Canada est intervenue dans la requête présentée par le Commissaire aux langues officielles en vue d'obliger Air Canada à communiquer la même information dans la presse écrite des deux langues officielles, là où la demande le justifie.

La Section a également contribué à la rédaction d'un projet de loi sur l'acquisition, l'administration et l'aliénation de biens immeubles par le gouvernement du Canada en toute conformité avec le droit civil.

PROGRAMME NATIONAL DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Le Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO), entrepris en collaboration avec le Secrétariat d'État, vise à faciliter l'accès aux services juridiques et aux tribunaux dans les deux langues officielles de même qu'à favoriser la publication d'ouvrages qui reflètent, tant au pays qu'à l'étranger, le caractère bijuridique et bilingue du Canada.

Au cours de l'exercice 1990-1991, le PAJLO a offert, dans tous les grands centres du pays, des cours de terminologie du français en droit pénal dans le but de permettre aux avocats du secteur privé et du secteur public de mettre en application la partie XVII du *Code criminel*. Cette partie du Code permet à un accusé, partout au Canada, de subir son procès devant un juge ou un jury qui parle sa langue officielle.

Le Ministère a continué de participer à la normalisation de la terminologie française de common law, en collaboration avec les représentants des procureurs généraux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le PAJLO a publié le tome 4 du *Droit des biens*, qui s'ajoute à une série de vocabulaires bilingues de la common law.

Cette année a marqué le 10e anniversaire du PAJLO; à cette occasion une brochure intitulée «Dix ans au service des juristes et des justiciables des minorités de langue officielle» a été publiée. Cette brochure relate

les principales réalisations et activités menées à bien par le PAJLO au cours de la dernière décennie. Pour souligner cet anniversaire, le PAJLO a constitué deux prix annuels de 800 $ chacun, dont un sera remis à l'étudiant en droit qui rédigera la meilleure dissertation française dans le domaine de la common law, et l'autre, à la meilleure dissertation anglaise dans le domaine du droit civil. Le Ministère a également profité de l'occasion pour verser à la Fondation Wainwright de l'Université McGill une subvention visant la création d'un «Prix Canada» en droit comparé. D'une valeur de 10 000 $, ce prix sera décerné tous les quatre ans par l'Académie internationale de droit comparé afin de récompenser la meilleure oeuvre inédite portant sur une étude critique comparative des régimes de common law et de droit civil dans un domaine particulier du droit public ou du droit privé.

SECTEUR DU CONTENTIEUX

Sous la direction du sous-ministre délégué, Contentieux, ce secteur est chargé de tous les procès auxquels l'État est partie, à l'exception des litiges civils au Québec. Il compte trois directions principales, responsables des instances civiles, criminelles et fiscales. À la tête de chaque direction, il y a un sous-procureur général adjoint. De plus, sous la direction du premier avocat général, un petit groupe d'avocats chevronnés s'occupe d'affaires particulièrement complexes et importantes.

Ce secteur regroupe également les bureaux régionaux de Halifax, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, Whitehorse, Yellowknife et les sous-bureaux d'Iqaluit et de Regina. Les avocats qui les composent plaident tous les jours devant les tribunaux de toutes les instances dans toutes les régions du Canada.

CONTENTIEUX DES AFFAIRES CIVILES

Le nombre de litiges a continué d'augmenter au cours de l'exercice 1990-1991, notamment dans les domaines suivants :

- Revendications des autochtones :
  Les revendications portaient sur les droits ancestraux et constitutionnels des autochtones et sur l'interprétation de la *Loi sur les Indiens*. Plus fréquemment que par le passé, elles ont été portées devant les sections de première instance et d'appel de la Cour fédérale et des cours supérieures des provinces.

- Services correctionnels :
  Outre les requêtes en *habeas corpus*, les litiges relatifs à la peine, à la libération conditionnelle et aux droits des détenus, les enquêtes longues et bien publicisées font maintenant partie intégrante des affaires traitées par le contentieux dans ce domaine.

- Fonction publique :
  Les tribunaux administratifs, la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada continuent de présider un grand nombre de procès et d'entendre de nombreux appels relevant de l'interprétation de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, de son Règlement d'application et des politiques connexes, notamment la Politique concernant le réaménagement des effectifs.

- Assurance-chômage :
  Les demandes relatives à la *Loi sur l'assurance-chômage* continuent d'être portées devant la Cour fédérale. Elles ont trait à la façon d'interpréter la loi et son règlement pour établir l'admissibilité aux prestations.

Les avocats se sont également chargés de litiges touchant des domaines moins traditionnels :

- Environnement :
  De nombreuses poursuites ont été intentées par suite de l'application des lignes directrices sur le processus d'examen et l'évaluation environnementale et de lois telles que la *Loi sur la protection des eaux navigables*, la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur le ministère de l'Environnement*. Ces poursuites ont touché tous les ministères et ont suscité bien des questions d'ordre constitutionnel et non constitutionnel.

- Droits de la personne :
  L'application de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* continue de donner lieu à des litiges portant sur une grande diversité de questions. Tout récemment, les tribunaux ont été appelés à définir des termes comme

«orientation sexuelle» et «situation de famille».

- Charte :
  Bon nombre de dispositions fédérales font encore l'objet de contestations. Les tribunaux entendent de plus en plus de causes touchant les droits à l'égalité et la portée de l'article 15.

- Accès à l'information et protection des renseignements personnels:
  Les tribunaux sont constamment saisis de poursuites où ils sont obligés de trancher entre, d'une part, le droit d'une personne au respect de sa vie privée et la confidentialité nécessaire au bon fonctionnement des affaires de l'État et, d'autre part, le droit du public d'avoir accès à l'information.

Les affaires suivantes montrent bien que les litiges tendent à devenir plus complexes et à attirer l'attention du public et des médias. Ils entraînent d'importantes conséquences de nature politique, non seulement pour les parties mais aussi pour les particuliers, les groupes et les gouvernements.

La Société d'assurance-dépôts du Canada et le procureur général du Canada *c.* McLaughlan et autres

Des poursuites intentées par le procureur général du Canada au nom du ministre des Finances et de la Société d'assurance-dépôts du Canada contre les dirigeants, les administrateurs et les vérificateurs de deux banques solvables se sont soldées par un règlement favorable et le recouvrement de sommes substantielles.

Southam *c.* Le Sénat et le procureur général du Canada

La Cour d'appel fédérale a souscrit aux arguments présentés par les avocats du procureur général du Canada et du Sénat, suivant lesquels la Cour fédérale n'a pas la compétence nécessaire pour se prononcer sur le pouvoir qu'ont les comités du Sénat de réglementer leurs propres délibérations.

Lavigne *c.* le Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario et autres

De nombreuses parties, qu'il s'agisse de particuliers ou de l'État, y compris le procureur général du Canada, ont soumis leurs arguments à la Cour suprême du Canada sur diverses questions constitutionnelles. Il s'agissait fondamentalement pour le plus haut tribunal du pays de décider si les droits à la liberté d'association et à la liberté d'expression étaient brimés par les dispositions législatives et les conventions collectives qui permettent le prélèvement obligatoire des cotisations syndicales pour des motifs extérieurs aux négociations collectives.

Martin et autres *c.* Les Forces canadiennes

Le tribunal des droits de la personne a entendu des arguments détaillés avant de déterminer si l'âge de la retraite obligatoire dans les Forces armées constituait une condition exigée de bonne foi pour un emploi ou bien une forme de discrimination contraire à l'article 15 de la Charte.

Société pour l'expansion des exportations *c.* la République du Pérou

Les avocats du procureur général du Canada ont intenté, au nom de la *Société pour l'expansion des exportations*, des poursuites contre la République du Pérou et diverses entreprises péruviennes débitrices par suite de leur défaut de se conformer à des conventions de prêt et de garantie se chiffrant à 300 millions de dollars. Non seulement cette affaire met-elle en cause des sommes importantes, mais elle peut aussi nécessiter le recours à

l'immunité au sens où l'entend la *Loi sur l'immunité des États.*

Gaz destiné au consommateur c. Sa Majesté

Les avocats se sont chargés de défendre l'État dans le cadre de nombreuses poursuites intentées en Cour fédérale par des entreprises de transport du gaz qui veulent se prévaloir, conformément à la *Loi sur la taxe d'accise*, de remboursements de la taxe de vente s'établissant à plus de 100 millions de dollars.

Chemins de fer de l'Île-du-Prince-Édouard c. Le Canadien National et le procureur général du Canada

Par suite d'un appel relatif à une ordonnance de l'Office national des transports du Canada visant l'abandon de certains chemins de fer, la Cour d'appel fédérale a estimé que, suivant les ententes conclues au moment de son entrée dans la Confédération, l'Île-du-Prince-Édouard n'avait pas imposé au gouvernement fédéral l'obligation constitutionnelle d'exploiter des chemins de fer dans la province à perpétuité.

AMIRAUTÉ ET DROIT MARITIME

En mai 1990, le procureur général a présenté des arguments dans l'appel *Whitbread* interjeté à la Cour suprême du Canada. La contestation portait sur d'importantes dispositions de la *Loi sur la marine marchande* ayant trait au droit du propriétaire d'un navire de limiter sa responsabilité en cas de dommages-intérêts. La Cour suprême a confirmé le bien-fondé des dispositions pertinentes et le pouvoir du Parlement de légiférer dans ce domaine.

En collaboration avec l'hydrographe fédéral, la Section a organisé une conférence internationale sur les aspects juridiques entourant l'utilisation des cartes électroniques. Cette conférence, la première du genre, a permis de rassembler des juristes et des hydrographes chevronnés du monde entier.

La Section a également travaillé activement dans le domaine du droit international. En juin 1990, elle a représenté le Ministère à la Conférence de Paris organisée par le Comité international maritime, où se sont réunis des avocats de nombreux pays, spécialistes du droit maritime. La Section a aussi dirigé une délégation canadienne à l'occasion d'une conférence diplomatique tenue à Londres et où ont été adoptées des modifications apportées à la convention de 1974 sur la responsabilité en matière de transport de passagers et de bagages.

La Section a continué d'agir à titre de conseillère en droit maritime auprès de certains clients, notamment Transports Canada, la Voie maritime du Saint-Laurent et l'Agence canadienne de développement international.

DROIT PÉNAL

La Direction du droit pénal relève du sous-procureur général adjoint, Droit pénal.

Dans les dix provinces, ce sont les avocats et les agents du Ministère qui intentent des poursuites lorsqu'il y a infraction à une loi fédérale autre que le *Code criminel* ou complot en vue de commettre une telle infraction. Il s'agit dans la plupart des cas de la *Loi sur les stupéfiants*, de la *Loi sur les aliments et drogues* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les avocats intentent également des poursuites lorsqu'il y a infraction au *Code criminel*. Les avocats du Ministère s'occupent également des poursuites relatives aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. Outre les 115 avocats qui travaillent dans les neuf bureaux régionaux et à l'administration centrale à Ottawa, 600 avocats de pratique privée agissent à titre d'agents permanents et intentent des poursuites dans les régions qui ne sont pas

desservies par les bureaux régionaux.

Les membres de la Direction représentent le procureur général du Canada dans le cadre d'appels interjetés à la Cour suprême du Canada visant des décisions rendues relativement à des poursuites intentées par le gouvernement fédéral et agissent à titre d'intervenants dans les autres affaires où est contestée la constitutionnalité d'une loi fédérale, y compris le *Code criminel*.

La Direction étudie les demandes de clémence adressées à la Couronne par les personnes qui ont commis un crime. Elle est chargée de la mise en application de la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, de la *Loi sur les criminels fugitifs* et de la *Loi sur l'extradition*, y compris les négociations touchant les traités d'entraide juridique et d'extradition. Elle examine également toutes les demandes qui exigent le consentement du procureur général du Canada en vertu du *Code criminel* et d'autres lois fédérales.

On consulte également les avocats de la Direction lorsqu'il s'agit d'apporter des modifications au *Code criminel* et aux autres dispositions ou propositions législatives touchant le droit ou la procédure de nature pénale, ou encore lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques et des programmes dans ce domaine.

Le sous-procureur général adjoint, Droit pénal, assume la responsabilité fonctionnelle de toutes les activités du Ministère relativement aux poursuites entreprises en vertu de lois fédérales administrées par d'autres ministères et organismes. Il donne des conseils juridiques aux organismes responsables de la sécurité et des services de renseignements. Les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, ainsi que le Bureau de stratégie nationale des poursuites en matière de drogues, relèvent également de la Direction.

Demandes de clémence

La Direction du droit pénal a instruit 25 demandes de recours au titre de la peine infligée adressées à la ministre en vertu du *Code criminel*. Le ministre intervient rarement dans ce domaine, et uniquement dans les cas manifestes où justice n'a pas été rendue. En 1990-1991, la ministre n'a accepté aucune demande.

Entraide juridique

Au cours de l'année, quatre traités d'entraide juridique conclus avec les Bahamas, le Royaume-Uni, le Mexique et Hong Kong ont pris effet. De plus, la convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, qui comporte un accord d'entraide juridique sur les infractions en matière de drogues, est entrée en vigueur au cours de l'année.

Le Canada a déposé 89 demandes d'entraide visant à rassembler des éléments de preuve à l'étranger. Il a pour sa part reçu de l'étranger 95 demandes visant à rassembler des éléments de preuve sur son territoire, dont 43 ont nécessité l'intervention des tribunaux. Des 184 demandes échangées entre le Canada et les pays étrangers, 97 ont été réglées, 78 sont en suspens, sept ont été abandonnées et deux ont été refusées.

Extradition et livraison

Le Canada a déposé 17 demandes d'extradition aux États-Unis et huit dans d'autres pays. Il a pour sa part reçu 55 demandes émanant des États-Unis et 11 d'autres pays. Le Canada n'a déposé aucune demande de livraison de fugitifs aux pays du Commonwealth, mais en a reçu onze. Au cours de l'année, 55 fugitifs ont été libérés par le Canada, et on a rapatrié 25 Canadiens de l'étranger.

Au cours de l'année, de nouveaux traités d'extradition conclus par le Canada avec l'Espagne, le Mexique et les Philippines sont entrés en

vigueur. Ces traités prévoient l'extradition fondée sur une conduite qui constitue une infraction dans les deux pays signataires, plutôt que sur une liste d'infractions spécifiques. Ces traités autorisent le Canada à recevoir la preuve recueillie conformément aux procédures d'extradition du droit de l'État requérant.

Un groupe de travail sur l'extradition mis sur pied par la Direction a été chargé de l'examen complet des procédures canadiennes en matière d'extradition et de livraison. Le groupe se compose de membres de la Section des poursuites pénales, de la Section de la politique du droit en matière pénale, du Secteur de la politique, des programmes et de la recherche, de procureurs des bureaux régionaux et de professeurs intéressés par le droit en matière d'extradition. Au cours de l'année, le groupe a mené à bien un certain nombre d'études. Un projet de loi visant à rationaliser les procédures judiciaires dans les cas d'extradition a été rédigé.

Affaires plaidées devant la Cour suprême du Canada

Au cours de l'exercice 1990-1991, la Direction du droit pénal a mené un certain nombre d'affaires importantes devant la Cour suprême du Canada. Plusieurs affaires, dont *R.* c. *Skinner*, ont porté sur la constitutionnalité d'un article du *Code criminel* interdisant la communication pour fins de prostitution dans les endroits publics. On a contesté la disposition en invoquant que celle-ci : a) limitait la liberté d'expression; b) limitait la liberté d'association; c) était trop imprécise pour être conforme à la Constitution. La Cour a déclaré que, même si la loi limitait effectivement la liberté d'expression, il s'agissait là d'une limite raisonnable, étant donné l'effet de la prostitution de rue sur la collectivité. Elle a rejeté les autres arguments.

Dans *Ladouceur* c. *La Reine*, le plus haut tribunal du pays a maintenu le pouvoir de la police de l'Ontario d'arrêter les automobilistes au hasard afin de procéder à des vérifications, y compris des tests visant à déterminer si un conducteur est en état d'ivresse. S'appuyant sur des statistiques relatives aux accidents de la route, la Cour a estimé que le pouvoir accordé à la police était nécessaire pour réduire le «nombre effarant de victimes des accidents de la route».

Dans un certain nombre d'affaires, la Cour suprême a dû déterminer si les méthodes d'enquête de la police contrevenaient à la Charte. Dans l'affaire *R.* c. *Thompson*, la Cour a limité le pouvoir de la police de mettre des téléphones publics sur écoute. Dans l'affaire *R.* c. *Wong*, le tribunal a estimé que la surveillance policière magnétoscopique sans restriction constituait une fouille ou une perquisition déraisonnable. Dans l'affaire *R.* c. *Garofoli*, il a dû trancher plusieurs questions touchant les droits de l'accusé de contester l'autorisation de mise sur écoute électronique de téléphones.

Dans l'affaire *R.* c. *Chaulk*, il s'agissait de décider si un des articles du *Code criminel*, en établissant la présomption que toute personne accusée est saine d'esprit, portait atteinte au droit d'être présumé innocent au sens où l'entend la Charte. La Cour a estimé que cet article enfreignait bel et bien ce droit, mais qu'il le faisait dans des limites raisonnables. En l'absence de cet article, il reviendrait à la Couronne de prouver que l'accusé est sain d'esprit, ce qui constituerait un fardeau indûment lourd.

Dans les affaires *R.* c. *Ng* et *R.* c. *Kindler*, la Cour suprême a dû établir si l'extradition était contraire aux droits du fugitif aux termes de la *Charte canadienne des droits et libertés* dans l'éventualité où le prévenu risque la peine de mort s'il est déclaré coupable. La décision a été prise en délibéré.

Dans six affaires, dont *R.* c. *Martineau* est la principale, la Direction est intervenue à l'appui des dispositions du *Code*

criminel relatives au meurtre imputé. La Cour suprême a pris le jugement en délibéré et a aboli les dispositions en question, estimant qu'elles contrevenaient à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Crimes contre l'humanité et crimes de guerre

Il incombe à la Section d'enquêter sur tous les criminels de guerre qui vivent au pays. Une équipe, composée d'avocats, d'historiens, de policiers et de linguistes, procède à des enquêtes en Amérique du Nord et à l'étranger. Des accords d'aide et de coopération ont été conclus avec des pays d'Europe de l'Est et l'Union soviétique pour la collecte des preuves et des témoignages.

Récemment, des arrangements ont été pris en vertu de ces ententes pour permettre aux historiens du Ministère de consulter des documents d'archives, des dossiers judiciaires et des résultats d'enquête, de rechercher les noms de témoins possibles, et des déclarations antérieures et toute autre information qui pourraient faire progresser les enquêtes menées sur des suspects canadiens. En outre, les enquêteurs de la GRC et les avocats du Ministère peuvent maintenant interviewer les témoins potentiels et consigner les déclarations que ces derniers font volontairement.

Au cours de 1990-1991, les tribunaux canadiens ont entendu quatre affaires. Dans la requête en révocation de citoyenneté dont elle a été saisie à propos de l'affaire *Secrétariat d'État* c. *Luitjens*, la Cour fédérale, Section de première instance, a réservé sa décision à la conclusion de l'audience en mai 1989. Luitjens aurait omis de révéler, au moment de son entrée au Canada ou dans le cadre de sa demande de citoyenneté, ses activités à titre de collaborateur avec les Nazis aux Pays-Bas au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Les trois autres affaires sont des poursuites de nature pénale : l'affaire *Finta* est une poursuite pour détention illégale, rapt, vol et homicide involontaire en rapport avec la déportation de plus de 8 000 Hongrois en 1944; l'accusé a été acquitté après un long procès. La Cour d'appel de l'Ontario a entendu l'appel interjeté par la Couronne en janvier 1991, et la décision a été prise en délibéré.

L'affaire *Reistetter* est une poursuite pour rapt en rapport avec la déportation d'environ 3 000 Juifs de Slovaquie en 1942. Les accusations ont été abandonnées par consentement, vu la perte de preuves d'importance cruciale.

L'affaire *Pawlowski* est une poursuite fondée sur des chefs multiples d'accusation de meurtre, y compris le meurtre de 80 Polonais et de 408 Juifs en Biélorussie en 1942. Un tribunal de première instance de l'Ontario a rejeté la requête visant à mener une commission prorogatoire en URSS. On a présenté une seconde demande. Les procédures se poursuivent.

La Section a également conseillé Emploi et Immigration Canada dans l'appel interjeté par Arthur Rudolph relativement à la décision d'un agent d'immigration de lui refuser son visa de visiteur au Canada. On lui a refusé l'entrée au pays pour le motif qu'il avait été mêlé à une affaire portant sur le recours au travail d'esclaves afin de produire des roquettes V2 à Mettelwerk, en Allemagne, au cours de la Seconde Guerre mondiale. Rudolph a porté en Cour d'appel fédérale la décision de la Commission d'appel de l'immigration confirmant qu'il est un criminel de guerre et lui refusant l'entrée au Canada.

Stratégie nationale des poursuites en matière de drogues

Au cours de l'année, on a mis sur pied, au sein de la Direction du droit pénal, un bureau de stratégie nationale des poursuites en matière de drogues.

Le Bureau a mis au point une stratégie qui permettra d'améliorer l'efficacité des poursuites fédérales. Il a également élaboré un plan d'action sur le blanchissage d'argent visant à accélérer l'approbation des poursuites fondées sur les dispositions relatives aux produits de la criminalité en matière de drogues. Sa principale fonction consiste à fournir un appui aux bureaux régionaux en ce qui touche ces poursuites.

Le Bureau a entrepris, en collaboration avec le bureau de confiscation des biens du ministère de la Justice des États-Unis, l'organisation d'une conférence sur les produits de la criminalité. Il aide également la police, de concert avec les procureurs des bureaux régionaux du Ministère, à mettre au point certaines méthodes d'enquête en matière de drogue.

Conjointement avec le Secrétariat aux drogues de Santé et Bien-être social Canada, le Bureau a également tenu des consultations sur l'avenir de la Stratégie canadienne antidrogue.

DROIT FISCAL

La Direction du droit fiscal représente le ministère du Revenu national dans tous les appels civils ayant trait à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* (la taxe sur les produits et services), la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers* et la *Loi de l'assurance-chômage*. Elle représente également le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans les appels interjetés en vertu du Régime de pensions du Canada.

La Direction a joué un rôle prépondérant dans la rédaction des dispositions législatives sur la TPS. Une entente a été conclue avec le Québec quant à la perception de cette taxe. La Direction a également préparé les avocats à la rédaction de la première ébauche des dispositions sur la TPS. Ceux-ci ont joué un rôle important dans sa mise en application et dans la conclusion d'une entente de perception avec le Québec.

La Direction a fait face à un nombre record d'appels. Étant donné le nombre croissant des litiges et les coûts afférents, elle a entrepris de réduire ses coûts et le nombre de litiges en recourant notamment aux moyens suivants : la normalisation des plaidoyers, la mise sur pied d'une section des litiges en matière fiscale au Bureau régional de Winnipeg, la formation d'un groupe de travail ayant pour objectif de réviser les procédures et l'acheminement des plaidoyers selon le processus informel aux bureaux désignés de Revenu Canada.

La Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans l'affaire *McClurg* c. *La Reine*. La majorité, soit cinq juges contre quatre, a confirmé la validité des dispositions conférant aux administrateurs d'une entreprise le pouvoir discrétionnaire de déterminer quelles actions, parmi des catégories d'actions par ailleurs semblables, recevraient des dividendes pour un exercice donné. La Cour d'appel fédérale a accueilli l'appel de la Couronne dans l'affaire *Optical Recording Corporation*. La décision confirme le pouvoir discrétionnaire du ministre du Revenu national de conclure des ententes avec les contribuables afin d'assurer une application équitable de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

GROUPE DES AVOCATS GÉNÉRAUX

Le Groupe des avocats généraux représente le procureur général du Canada dans les litiges particulièrement complexes. Le groupe se compose d'avocats principaux possédant une expérience du droit constitutionnel, civil, pénal et fiscal. Le premier avocat général est responsable de tout le contentieux autochtone.

Le Groupe des avocats généraux s'est chargé de plusieurs affaires importantes, notamment un litige faisant suite à la

nomination de huit nouveaux sénateurs par Sa Majesté La Reine; le litige relatif à la constitutionnalité de l'article 2 de la *Loi sur les jeunes contrevenants* porté en Cour suprême du Canada; et l'appel interjeté en Cour suprême du Canada relativement aux affaires *Osborne, Miller et Cassidy*. Ces contestations, fondées sur la Charte, mettent en cause les dispositions législatives qui limitent les activités politiques partisanes des fonctionnaires fédéraux.

BUREAUX RÉGIONAUX

Neuf bureaux régionaux jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement quotidien du ministère de la Justice dans l'ensemble du pays.

Ces bureaux traitent des litiges de toute nature au nom du procureur général du Canada et fournissent des avis juridiques aux bureaux des ministères et organismes fédéraux de leur région. Dans les régions auxquelles les bureaux régionaux n'offrent aucun service, le Ministère s'assure les services d'avocats du secteur privé qui reçoivent leurs directives des bureaux régionaux.

Les bureaux régionaux, à l'exception de celui de Montréal, font partie du Secteur du contentieux. Le Bureau régional de Montréal relève du Secteur du droit civil.

Les bureaux régionaux sont structurés de la même façon que l'administration centrale, c'est-à-dire que la plupart d'entre eux regroupent un contentieux des affaires civiles, une section des poursuites pénales, un contentieux des affaires fiscales et un contentieux du droit commercial et immobilier. Leur taille varie, les plus petits comptant seulement quelques avocats tandis que d'autres, à Montréal, à Toronto et à Vancouver, ont des effectifs qui en feraient des cabinets importants dans le secteur privé.

BUREAU RÉGIONAL DE HALIFAX

Le Bureau régional de Halifax fournit une gamme complète de services juridiques aux ministères et organismes fédéraux des quatre provinces de l'Atlantique. Ces services ont trait notamment aux affaires relevant du droit civil, pénal et fiscal; elles touchent également les conseils juridiques ainsi que le droit immobilier et commercial. Les avocats, particulièrement ceux des contentieux des affaires civiles et fiscales, se déplacent d'un bout à l'autre de la région. En 1990-1991, le Bureau comptait 33 employés, dont 18 avocats et trois spécialistes parajuridiques. Il a reçu l'appui d'environ 130 représentants relevant de sa compétence.

Le Bureau comporte quatre sections : les litiges civils (cinq avocats et un spécialiste parajuridique); les poursuites pénales (sept avocats); les litiges fiscaux (trois avocats et un spécialiste parajuridique); et le droit commercial et immobilier (deux avocats et un spécialiste parajuridique). Les avocats et le personnel de soutien travaillent sous la direction des avocats généraux.

En plus de se charger des litiges et des conseils juridiques, les avocats prennent part à des séances de formation et de perfectionnement organisées au cours de l'année à l'intention des policiers, des enquêteurs et du personnel cadre des ministères et des organismes fédéraux.

Contentieux des affaires civiles

La Société de développement du Cap-Breton en a appelé de la décision de la Commission des accidents du travail de Nouvelle-Écosse d'accorder des indemnités par suite d'une maladie professionnelle, même s'il n'y a aucune perte de salaire. La Société a obtenu gain de cause. La décision touchait un certain nombre de demandes d'indemnisation dont environ 1 000, laissées en suspens, étaient présentées par des mineurs qui ont subi une perte de l'ouïe attribuable à leur travail. La Division d'appel de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse a rejeté un premier appel, et la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre l'appel interjeté par suite de cette décision.

L'affaire *Cantwell et autres* c. *Le ministre des Pêches et Océans et autres (Point Aconi)* a mis en jeu un projet de la *Nova Scotia Power Corporation* évalué à 400 millions de dollars, visant la construction d'une centrale thermique alimentée au charbon à Point Aconi, au Cap-Breton. Conformément à la *Loi sur les pêches*, le ministre des Pêches et Océans a étudié le projet en s'appuyant sur le Décret sur les

lignes directrices concernant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE). La décision du ministre de ne pas tenir d'audiences publiques aux termes du Décret a été contestée par voie de *certiorari* par un groupe d'environnementalistes. Le 18 janvier 1991, la Cour fédérale, Section de première instance, rejetait la requête en *certiorari*.

Poursuites pénales

Dans l'affaire *La Reine* c. *Nova Scotia Pharmaceutical Society et autres*, la poursuite en cours porte sur deux accusations invoquant la *Loi sur les enquêtes sur les coalitions*. On allègue qu'il y a eu complot, pendant un certain nombre d'années, en vue de réduire la concurrence dans la vente de médicaments et de services au public et aux bénéficiaires d'un régime d'assurance prévoyant le remboursement des médicaments. Par suite d'une requête préalable à l'instruction présentée par les défendeurs, l'alinéa 32(1)*c*) et le paragraphe 32(1.1) de la Loi ont été annulés, et l'acte d'accusation, cassé, pour le motif que ces parties de la loi entraient en contradiction avec les droits des accusés protégés par la Charte. La Division d'appel de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse a accueilli l'appel de la Couronne et a conclu que l'infraction créée par l'alinéa 32(1)*c*) nécessitait la présence d'une intention coupable. La Cour d'appel a également conclu que l'alinéa 32(1)*c*) n'était pas vague outre mesure et ne contrevenait pas à la Charte à cet égard.

Dans *La Reine* c. *Grenkow*, on a remis en question la compétence du gouvernement de délivrer des permis de taxi en vertu du *Règlement sur l'exploitation de concessions aux aéroports du gouvernement*. La propriétaire d'une entreprise de taxi a été accusée d'exploiter illégalement son commerce à l'aéroport international de Halifax parce que son permis avait été annulé. La Division d'appel de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse a accueilli l'appel de la Couronne et déclaré l'accusée coupable. La Cour a maintenu la validité des dispositions qui régissent les activités commerciales dans la majeure partie des aéroports relevant de Transports Canada.

Dans *La Reine* c. *Cluett*, le Bureau a eu gain de cause dans une poursuite portant sur les produits de la criminalité et intentée en vertu de la *Loi sur les stupéfiants*. La poursuite s'est soldée par la confiscation de trois automobiles et de 72 000 $ en espèces.

Contentieux des affaires fiscales

Les avocats se sont chargés d'appels portant sur des cotisations de l'impôt sur le revenu, ainsi que sur de nombreuses affaires relatives à la taxe d'accise, à l'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada. En outre, ils ont coordonné le travail des représentants dans les affaires relatives à la *Loi sur l'assurance-chômage* et au Régime de pensions du Canada. Les avocats ont plaidé devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale, Section de première instance, et la Cour d'appel fédérale.

Droit commercial et immobilier

Les avocats de la Section du droit commercial et immobilier fournissent aux ministères et organismes fédéraux un grand nombre de services et de conseils juridiques, notamment en ce qui a trait aux questions touchant le droit immobilier et commercial, ainsi que les affaires autochtones et l'administration. La Section a également secondé le contentieux des affaires civiles, dans le cadre, en particulier, de certains litiges d'ordre immobilier ou commercial. En collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord, les avocats se sont chargés de négocier et de résoudre plusieurs questions relatives aux droits des autochtones, qui constituent toujours une part importante du travail dans la région.

BUREAU RÉGIONAL DE MONTRÉAL

En 1990-1991, le Bureau régional de Montréal comptait 69 avocats, 63 représentants, spécialistes parajuridiques et secrétaires juridiques, huit stagiaires et cinq étudiants qui se sont joints à l'équipe dans le cadre d'un emploi d'été. Le Bureau a fourni des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux du Québec dans des poursuites civiles intentées dans les districts relevant de la Cour d'appel de Montréal. Il représente également le ministère du Revenu national dans les litiges en matière fiscale et il est chargé des poursuites pénales touchant les lois fédérales, intentées par le procureur général du Canada dans la plupart des régions du Québec.

Poursuites pénales

Dans *La Reine* c. *Lore*, un agent double américain de la *Drug Enforcement Agency* a mis au jour un complot visant à importer et à distribuer des centaines de kilogrammes de cocaïne et en a prévenu les autorités canadiennes. Après un procès d'un mois, M. Lore a été déclaré coupable et condamné à l'emprisonnement à perpétuité. La Cour a en outre ordonné la confiscation de la somme de un million de dollars saisie au cours de l'opération. L'emprisonnement à perpétuité pour un crime lié au trafic des stupéfiants est sans précédent au Québec. Il s'agit également de la plus importante confiscation d'argent effectuée en vertu des nouvelles dispositions sur les produits de la criminalité.

Dans une autre affaire, des accusations de possession de produits de la criminalité ont été portées à Sherbrooke contre deux sociétés à dénomination numérique. Les actifs de ces sociétés, dont un centre de ski, des immeubles et d'autres biens d'une valeur de plusieurs millions de dollars, ont été bloqués. Les personnes en cause ont par la suite fait l'objet d'une demande d'extradition de la part des États-Unis.

Contentieux des affaires civiles

Dans l'affaire *Comité pour la République du Canada et autres*, les demandeurs se sont présentés à l'aéroport international de Montréal (Dorval) en 1984, dans l'intention de promouvoir leur parti et de fournir aux voyageurs des renseignements sur leurs objectifs politiques. À la suite de l'expulsion des demandeurs par la GRC, la Cour suprême a déclaré, le 25 janvier 1991, qu'il avait été porté atteinte à leur liberté d'expression, garantie par la Charte. La Cour a estimé que les règlements de l'aéroport entraient en contradiction avec l'alinéa 2*b*) et qu'ils ne pouvaient se justifier aux termes de l'article premier de la Charte.

Dans *Econosult Inc.*, la Cour suprême du Canada a dû déterminer si les employés d'une entreprise privée, embauchés pour enseigner dans un pénitencier, pouvaient recevoir des avantages sociaux équivalant à ceux des fonctionnaires effectuant le même travail. La Cour suprême a conclu qu'on ne pouvait considérer ces enseignants comme des fonctionnaires, parce qu'ils n'avaient pas été nommés à un poste de la fonction publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

BUREAU RÉGIONAL DE TORONTO

Le Bureau régional de Toronto fournit des services juridiques au gouvernement du Canada dans le sud-ouest de l'Ontario. Au cours de l'année, les 102 avocats du Bureau se sont penchés sur plus de 20 000 dossiers actifs. Plus de 150 représentants ont assumé une charge imposante de travail.

Section de consultation et du droit commercial et immobilier

La Section fournit des services aux ministères clients, en particulier dans les domaines

relevant de l'insolvabilité, du droit commercial et immobilier.

Le travail de la Section consiste en grande partie à représenter la Couronne en tant que créancier dans des différends relatifs à l'ordre de priorité qui l'opposent aux créanciers garantis en cas d'insolvabilité des débiteurs. Bien que la majeure partie du travail porte sur des questions fiscales, la Section se charge également de revendications d'un autre ordre. Elle donne des avis juridiques, négocie avec les séquestres et les syndics de faillite, en plus de représenter la Couronne dans les procédures judiciaires.

La Section fournit également, dans le domaine du droit commercial et immobilier, des conseils portant tout aussi bien sur la rédaction et la négociation des baux et des contrats que sur le règlement des demandes relatives aux contrats et sur les litiges visant des baux.

La Section donne aussi des conseils au ministère des Affaires indiennes et du Nord sur les règlements ou les ententes concernant les revendications des autochtones, les projets d'immobilisation et les litiges liés à l'environnement.

Poursuites civiles

La Section des poursuites civiles compte 32 avocats, dont la moitié se spécialisent dans les litiges en matière d'immigration. Toronto est en effet le principal port de débarquement des immigrants au Canada.

La Section a représenté la Couronne dans l'affaire *Ward* c. *Le ministre d'Emploi et Immigration* mettant en cause un ancien membre de l'*Irish National Liberation Army*, qui cherchait à obtenir le statut de réfugié au sens de la Convention. Il s'agit de la première cause portée en appel devant la Cour suprême du Canada qui aura nécessité l'examen de la définition de réfugié au sens de la Convention.

Dans *Rudolph* c. *Le ministre d'Emploi et Immigration*, la Section, représentant le ministre, a maintenu la non-admissibilité d'une personne qui s'est vu refuser le statut de visiteur pour le motif qu'elle avait commis un crime contre l'humanité au cours de la Seconde Guerre mondiale. La Cour d'appel fédérale a accepté de réviser la décision de l'arbitre, selon laquelle le recours au travail d'esclaves par le requérant contrevenait au droit international et constituait un crime contre l'humanité.

La Section a également représenté le procureur général du Canada devant la Cour d'appel de l'Ontario, qui a confirmé que les relations de travail, dans les centrales nucléaires de l'Ontario, relevaient des autorités fédérales, même si la compétence provinciale en matière de ressources a été élargie par la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Poursuites pénales

La Section des poursuites pénales, qui compte 32 avocats et 23 autres employés, supervise plus de 100 représentants fédéraux dans tout le sud de l'Ontario. La Section se charge des poursuites relevant de la *Loi sur les stupéfiants*, la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi de l'impôt sur le revenu* et d'autres lois fédérales diverses. La Section a traité notamment 112 demandes d'écoute électronique, 252 demandes de mandats de perquisition, 65 demandes d'extradition, 183 renvois d'accusations à d'autres instances à l'intérieur ou à l'extérieur de la province et 15 demandes d'entraide juridique ou de lettres rogatoires.

Plusieurs poursuites majeures ont été intentées au cours de l'année, notamment les affaires *Amigos* et *Sombra*, complots reliés à l'importation de cocaïne qui ont donné lieu au total à 70 accusations et mis en jeu plus de 1 300 kilos de cocaïne; les affaires *Burnet* et *Mauro*, deux grands procès en matière d'évasion fiscale; enfin, la cause *Murugesu*, où il y a eu complot relatif au trafic d'héroïne et

évasion, et qui s'est soldée par une peine d'emprisonnement à perpétuité. En plus de plaider régulièrement à la Cour d'appel de l'Ontario, les avocats ont été parties ou intervenants devant la Cour suprême du Canada. Ils ont notamment participé à l'affaire *Wong*, portant sur la surveillance magnétoscopique, l'affaire *Scott*, ayant trait au droit de protéger l'identité des indicateurs de police et à l'abus de procédure; enfin, l'affaire *Douglas et Douris*, relative à un complot.

Contentieux des affaires fiscales

Cette année, de façon générale, le volume de travail de la Section du contentieux des affaires fiscales a augmenté. Celle-ci a notamment dû faire face à un certain nombre d'affaires particulièrement complexes et à des modifications structurelles dans le traitement des litiges.

L'affaire *Maritime Telegraph and Telephone Co. Ltd.* portait sur l'évaluation des profits d'une entreprise de télécommunications. La Cour fédérale, Section de première instance, a confirmé la nouvelle cotisation du ministre du Revenu national. Le contribuable a interjeté appel en Cour d'appel fédérale.

Dans *La Reine* c. *Guaranty Properties Limited et autres*, on a soulevé une question de procédure qui aurait pu rendre non valides des avis de cotisation émis au nom d'une entreprise qui, par suite d'une fusion, forme une nouvelle société. La Cour d'appel fédérale a accueilli l'appel de la Couronne, estimant que les entreprises précédentes, malgré la fusion, ne cessaient pas d'exister, mais demeuraient conjointement responsables, avec les entreprises remplaçantes, des obligations qui existaient au moment de la fusion. La demande d'autorisation d'appel a été rejetée par la Cour suprême du Canada.

BUREAU RÉGIONAL DE WINNIPEG

Le Bureau régional de Winnipeg représente le procureur général du Canada au Manitoba et fait appel à des représentants dans certaines circonstances. Il supervise également le travail des représentants du Nord-Ouest de l'Ontario.

En 1990-1991, le Bureau comptait 14 avocats et 10 autres employés. Cinq avocats travaillent aux poursuites pénales, six aux litiges civils, un en droit commercial et immobilier; un avocat est exclusivement responsable de l'assistance juridique au ministère des Affaires indiennes et du Nord et un avocat général est responsable de la gestion et du contentieux. La Charte continue d'avoir une incidence en matière pénale et civile.

Dans *Markesteyn* c. *La Reine*, les avocats continuent de se charger d'un recours collectif important entrepris contre la Couronne et alléguant nuisance et négligence dans la construction et l'exploitation d'un ouvrage de régulation de la navigation, soit l'écluse et le barrage Saint-Andrews sur la rivière Rouge au Manitoba.

Dans *Le procureur général du Canada* c. *Canadien National*, la Couronne a intenté une poursuite en vue de reprendre les terres sur lesquelles le chemin de fer avait un droit de passage et qu'il n'utilise plus. La Couronne souhaitait que soient appliqués les principes de l'arrêt *Procureur général du Canada* c. *Canadien Pacifique* aux terres détenues par l'autre grand réseau ferroviaire.

Sa Majesté la Reine c. *Brewer Bros. et autres* et *Sa Majesté la Reine* c. *Devloo et autres* constituent deux cas où il y a eu demande d'indemnisation par suite de négligence adressée par des groupes de producteurs de céréales contre la Commission canadienne des grains. La poursuite a fait valoir qu'aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, les obligations ou titres auraient dû permettre de rembourser les dettes de deux titulaires de licence qui avaient fait faillite, mais que tel n'avait

pas été le cas. La Cour fédérale, Section de première instance, a confirmé la responsabilité de la Couronne. La décision a été portée en appel.

Dans *Manitoba Society of Seniors Inc.* c. *Le procureur général du Canada*, le Bureau a défendu la constitutionnalité des modifications apportées en 1987 à la *Loi sur les brevets*. Ces modifications visaient l'élaboration d'un nouveau régime frappant les médicaments brevetés et sanctionnaient la création du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Les avocats ont obtenu gain de cause en faisant valoir que les modifications avaient été adoptées aux termes du paragraphe 91(22) de la *Loi constitutionnelle de 1867* et qu'elles ne constituaient pas une mesure de contrôle du prix des médicaments au Canada. La cause a été portée en appel devant la Cour d'appel du Manitoba.

Les avocats ont continué de fournir des conseils juridiques et de se charger d'importants litiges ayant trait à l'environnement, y compris l'affaire *Rafferty-Alameda*. Le Bureau représente en outre le ministre des Affaires indiennes en arbitrage et dans les litiges en matière d'environnement qu'a entraînés la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba.

BUREAU RÉGIONAL DE SASKATOON

Le Bureau régional de Saskatoon fournit des services juridiques à 40 ministères et organismes fédéraux de la Saskatchewan. Le Bureau s'occupe notamment des litiges en matière civile et pénale et offre une vaste gamme de services dans les domaines immobilier, commercial et consultatif.

Par suite de la publication du rapport du Commissaire aux traités en mai 1989, le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral ont convenu d'entamer des négociations avec la *Federation of Saskatchewan Indian Nations* afin de régler les revendications territoriales présentées, en vertu du Traité, par 27 bandes indiennes de la Saskatchewan. La Section du droit immobilier et commercial a participé à la recherche et aux négociations qui ont mené à la formulation d'un accord-cadre. Elle a en outre fourni des services juridiques relativement à des revendications particulières des bandes indiennes de la Saskatchewan, dont bon nombre seront réglées cas par cas.

Les avocats de la Section ont également pris part aux négociations visant l'élargissement de l'entente interprovinciale de 1961 sur le partage des eaux, en vue d'imposer des normes de qualité aux cours d'eau circulant à l'est des trois provinces des Prairies.

Au contentieux des affaires civiles, le Bureau s'est occupé de litiges en matière d'environnement, de revendications fondées sur les droits relatifs aux traités et sur les droits ancestraux, de litiges liés aux contrats, de demandes d'indemnisation par suite de blessures personnelles et d'affaires portant sur le droit des prisonniers.

La Cour du Banc de la Reine a rejeté une requête en injonction visant, d'une part, à appliquer l'entente intervenue entre le ministre de l'Environnement et la *Saskatchewan Water Corporation*, et, d'autre part, à suspendre les travaux de construction du barrage sur les rivières Rafferty et Alameda jusqu'à ce que soit terminée l'évaluation environnementale. La Cour d'appel de Saskatchewan a accordé l'injonction à certaines conditions et le dossier est maintenant clos.

Une autre affaire relevant de la Charte et dont on a fait écho dans tout le pays portait sur l'incarcération des femmes autochtones à la prison des femmes de Kingston, en Ontario. Le juge de première instance a déclaré qu'on avait porté atteinte aux droits conférés par la Charte à Carol Daniels et à toutes les autres femmes

autochtones résidant dans les provinces de l'Ouest. Il a ordonné que la prévenue purge sa peine plus près de chez elle en Saskatchewan. La Couronne a interjeté appel, et la Cour d'appel a déclaré que le juge avait outrepassé sa compétence.

Dans *La Banque Royale du Canada* c. *Saskatchewan Power Corp.*, la Cour d'appel de la Saskatchewan a rejeté l'approche des tribunaux des autres provinces, faisant valoir que les modifications récentes apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* n'étaient pas ambiguës et qu'elles produisaient l'effet recherché : permettre à Revenu Canada d'intercepter des paiements destinés aux créanciers garantis d'une personne débitrice envers le fisc.

Dans *R.* c. *Kumar*, l'accusé était inculpé pour trafic et possession en vue du trafic de cocaïne et pour trafic et possession en vue du trafic de haschisch. L'accusé a été déclaré coupable et condamné à six ans de prison. Dans sa décision, le juge de la Cour d'appel a étendu un principe énoncé par la Cour d'appel de l'Alberta dans l'affaire *R.* c. *Pretty* : une fois prouvée l'existence d'un but commun ou d'une entreprise continue, il est possible d'utiliser des preuves qui ne sont pas liées aux inculpations réelles afin de prouver que la substance prohibée était effectivement destinée au trafic. La Cour d'appel a rejeté la demande d'autorisation d'en appeler soumise par Kumar.

L'affaire *R.* c. *Puric* porte sur l'inculpation d'un trafiquant de cocaïne de Saskatoon, qui s'est soldée par une condamnation à six ans d'emprisonnement et par l'infliction d'une amende de 25 000 $. En deux ans, le trafiquant avait effectué des centaines de ventes d'un gramme de drogue.

BUREAU RÉGIONAL D'EDMONTON

Le Bureau régional d'Edmonton fournit des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux en Alberta et s'occupe des litiges en matière pénale et civile dans toute la province. Le Bureau s'occupe aussi des litiges fiscaux et sert de conseil dans ce domaine en Alberta, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il est formé de quatre sections : la Section du contentieux des affaires fiscales (14 avocats); la Section des poursuites pénales (12 avocats); la Section du droit commercial et immobilier (9 avocats); la Section du contentieux des affaires civiles (6 avocats). De plus, deux avocats généraux sont chargés des affaires pénales et civiles complexes, ainsi que des interventions en matière constitutionnelle. Le Bureau reçoit également l'appui de deux stagiaires, 20 personnes chargées de l'administration et 32 secrétaires.

Groupe des avocats généraux

Au nombre des affaires importantes figurent l'inculpation d'un comptable agréé pour évasion fiscale (*Doyle*), la préparation de la défense dans un litige en matière d'environnement (*Daishowa*), un procès complexe portant sur un complot en matière de stupéfiants (*Heikel*), enfin, la défense d'un litige mettant en cause, en vertu de la Charte, les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* portant sur les fouilles et perquisitions.

Contentieux des affaires fiscales

La Direction du contentieux des affaires fiscales a représenté le ministre du Revenu national à 58 audiences de la Cour de l'impôt; elle a traité environ 400 affaires relevant de la Cour fédérale.

Dans l'affaire *Mosher* c. *Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*, les avocats de la Section ont réussi à empêcher que les critères d'admissibilité à la pension de survivant prévus dans le Régime de pensions du Canada soient déclarés contraires à l'article 15 de la Charte. Dans *Oro del norte*, la Cour a rejeté une requête visant la production de documents par Revenu Canada,

à titre de tierce partie. La Section a travaillé à un certain nombre de dossiers importants qui seront entendus par la Cour d'appel fédérale. Il s'agit notamment de *Sie-Mac Pipeline*, qui concerne la déductibilité de certaines dépenses relatives à l'utilisation d'installations récréatives; *Witten*, où on tente d'établir un critère approprié pour déterminer l'intention du propriétaire à long terme de terrains en friche; et *Bowen*, qui traite des dispositions d'encaissement présumé aux fins des avis de cotisation.

Poursuites pénales

Les avocats de la Section ont pris part à de nombreuses poursuites relatives au trafic, à l'importation et aux complots en matière de drogues. Les infractions commises relevaient d'un grand nombre de lois fédérales, y compris la *Loi sur la concurrence*, la *Loi sur l'aéronautique*, la *Loi sur l'immigration* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Bureau d'Edmonton a représenté les intérêts de gouvernements étrangers dans le cadre de procédures d'extradition et a contribué à la rédaction de documents appuyant les demandes d'extradition présentées par le Canada à des gouvernements étrangers. Des avocats ont également participé aux travaux du Groupe de travail sur l'extradition.

Le groupe a représenté la Couronne devant la Cour d'appel de l'Alberta dans plusieurs appels et a fourni des conseils juridiques à la police et aux organismes d'application de la loi sur une diversité de sujets.

Contentieux des affaires civiles

Voici un résumé des principales causes dont s'est occupée la Section du contentieux des affaires civiles :

On étudie la possibilité d'en appeler d'un jugement de la Cour d'appel fédérale qui, confirmant une décision de la Section de première instance, estime que la Couronne, liée par une obligation civile de diligence, était tenue d'assurer l'établissement et le maintien de normes de sécurité. La poursuite, *Swanson et autres; Peever et autres* c. *Sa Majesté la Reine*, a fait suite à l'écrasement d'un avion de la Wapiti Airlines qui a provoqué une perte de vie.

Dans l'affaire *Chef Jérôme Morin et autres* c. *La Reine*, la bande Enoch réclame près de un milliard de dollars, alléguant que la Couronne a failli à ses obligations fiduciaires et légales de même qu'à ses obligations en vertu des traités et au nom de l'équité en administrant les finances de la bande de façon inadéquate. Les fonds provenaient de la prospection et de la vente des ressources naturelles sur des terres appartenant aux Indiens.

L'affaire *Woodward et autres* c. *Sa Majesté la Reine*, dont ont beaucoup parlé les médias, se poursuit devant la Section de première instance de la Cour fédérale. Un prisonnier évadé, Daniel Gingras, a assassiné deux personnes pendant qu'il se trouvait en fuite. Les parents d'une des victimes ont intenté une poursuite contre la Couronne pour négligence, invoquant le comportement des représentants de la prison et de la Commission des libérations conditionnelles.

Droit immobilier et commercial

Cette année, la Section du droit immobilier et commercial s'est chargée de toutes les revendications des autochtones de l'Alberta, outre l'affaire Lubicon. Trois d'entre elles ont fait l'objet d'un règlement : la revendication de la concession minière de Ghost Lake par la bande Stoney; la revendication d'une autre concession minière par la bande Siksika; une revendication de la bande Gordon Benoit portant sur la «propriété absolue» de terres. Enfin, la Section est intervenue dans la négociation d'une entente de principe avec la bande Grouard sur une

revendication portant sur un territoire visé par un traité.

La Section a également donné des conseils juridiques à *Indian Oil and Gas* dans une affaire mettant en jeu plusieurs millions de dollars; elle a agi à titre de conseillère dans bon nombre d'affaires relevant du droit commercial et liées au projet de dévolution d'un aéroport; enfin, elle a obtenu gain de cause dans l'affaire *Container Port of Alberta Research Corporation*, récupérant ainsi 4,7 millions de dollars pour la Couronne.

BUREAU RÉGIONAL DE VANCOUVER

Le Bureau régional de Vancouver fournit des avis et des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux en Colombie-Britannique et y représente le procureur général du Canada. Le Bureau se compose de quatre sections et compte 74 avocats, cinq stagiaires, cinq spécialistes parajuridiques et 68 autres employés.

Contentieux des affaires civiles

Les 15 avocats des affaires civiles ont traité plus de 1 200 litiges en matière de droit civil : droit des autochtones, pêches, environnement, immigration, droit maritime, droit correctionnel et diverses activités de l'État.

Les avocats ont représenté la Couronne dans l'affaire *Garvins Farm* c. *Le ministre du Revenu national* où les demandeurs attendaient de la Cour qu'elle ordonne au ministre d'appliquer strictement la *Loi sur les douanes* à la frontière canadienne. La Cour ayant déclaré que l'application de la loi devait être laissée à la discrétion du ministre, la cause a été portée en appel par les demandeurs.

Dans *Western Canada Wilderness Committee* c. *Le ministre de l'Environnement*, les avocats ont obtenu gain de cause relativement à une demande qui aurait pu mettre un terme à l'exploitation forestière en cours dans les vallées de Carmanah et Walbran sur l'île de Vancouver, ce qui aurait entraîné des conséquences économiques graves. En l'occurrence, les avocats ont défendu avec succès la validité de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et de ses règlements.

Les avocats ont représenté le ministre des Pêches et Océans dans *Reid* c. *La Reine*, où une bande indienne revendiquait un droit exclusif ou prioritaire sur l'exploitation commerciale du poisson. La Cour a rejeté les prétentions des autochtones.

Dans *Western Pulp* c. *Pêches et Océans*, les avocats ont réussi à contrer une contestation visant à empêcher la fermeture de l'exploitation commerciale de crustacés de Howe Sound pour des raisons de salubrité. Cette décision a permis de confirmer le pouvoir général des agents des pêches sur la fermeture des pêcheries pour tout motif conforme à la *Loi constitutionnelle*.

Dans *Antrim Yards* c. *La Reine*, les avocats se sont opposés avec succès à une revendication suivant laquelle la *Loi sur le droit à l'exportation des produits de bois d'oeuvre* contrevenait aux dispositions sur l'égalité de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Poursuites pénales

La Section des poursuites pénales comprend 22 avocats qui s'occupent des poursuites judiciaires relatives à des infractions aux lois fédérales. Dans une large mesure, le travail de la Section a trait à l'application de la *Loi sur les stupéfiants*, mais elle s'occupe également de diverses poursuites délicates intentées en vertu des lois fédérales relatives aux pêches, à l'impôt sur le revenu, à l'extradition, aux aliments et drogues, à la protection de l'environnement et à l'aéronautique.

Cette année, un certain nombre de poursuites importantes ont été intentées relativement à des

complots, notamment l'affaire *La Reine* c. *Filinov et autres*, qui concerne un vaste complot de trafic de cocaïne et la saisie d'environ 15 lb de cocaïne, d'argent et de biens illicites. Une autre cause a porté sur une demande d'extradition présentée au Canada par l'Allemagne à propos d'un de ses ressortissants. L'affaire mettait en jeu une fraude présumée évaluée à des milliards de dollars en biens illicites provenant de plusieurs organisations allemandes. Le ministère de la Justice, la GRC et les organismes de renseignements allemands ont collaboré à la résolution de cette affaire.

Droit commercial et immobilier et services de consultation

Le Bureau régional de Vancouver compte 16 avocats qui fournissent des avis et des services juridiques aux organismes et aux ministères fédéraux en Colombie-Britannique, notamment en droit immobilier, en droit commercial, en droit de l'environnement, en droit fiscal, en droit des autochtones, en droit constitutionnel et en droit administratif. Cinq avocats de la Section ont pris part à des comités de gestion des organismes clients; quatre avocats ministériels ont collaboré avec Travaux publics, Transports Canada, Affaires indiennes et du Nord, et Revenu Canada; cinq avocats ont établi leur lieu de travail dans les ministères clients (quatre aux Affaires indiennes et du Nord, un à Pêches et Océans); enfin, trois avocats se sont consacrés au droit commercial et de l'environnement.

La Section a participé à des projets d'envergure : elle a conseillé le ministère des Approvisionnements et Services à la Conférence mondiale de 1992 sur l'environnement et pris part à un comité mixte Canada-Colombie-Britannique chargé de négocier l'indemnisation pour l'établissement de la réserve du parc du sud de l'île Moresby; elle a également donné des conseils à Transports Canada en ce qui concerne le transfert de l'aéroport international de Vancouver au secteur privé, de même que sur l'entente-cadre conclue avec la bande indienne des Nisga'a en vue de négocier la première convention sur une revendication territoriale globale en Colombie-Britannique; elle a revu et analysé les propositions intéressant l'élaboration de dispositions législatives qui remplaceront la *Loi sur les Indiens*. Elle s'est en outre chargée de préparer un programme de formation à l'intention des avocats qui devront utiliser la nouvelle *Loi sur les immeubles fédéraux*; elle a fourni des conseils sur le transfert de l'autoroute de l'Alaska à l'Administration territoriale du Yukon; enfin, elle a établi un rapport sur la gestion des terres contaminées appartenant à la Couronne fédérale.

La Section compte 17 avocats fiscalistes qui se sont occupés des 1 106 nouveaux appels concernant des cotisations d'impôt sur le revenu en Colombie-Britannique et au Yukon, ainsi que de nombreux cas relatifs à la taxe d'accise. Le nombre de nouveaux appels a augmenté d'environ 30 pour 100 depuis l'an dernier. Les avocats ont plaidé devant la Cour canadienne de l'impôt, la Section de première instance de la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale, la Cour suprême de Colombie-Britannique, la Cour d'appel de Colombie-Britannique et la Cour suprême du Canada.

BUREAU RÉGIONAL DE WHITEHORSE

Le Bureau régional de Whitehorse fournit une gamme d'avis et de services juridiques aux organismes et aux ministères fédéraux dans tout le Territoire du Yukon. Les avocats du Bureau s'occupent de toutes les poursuites qui ont lieu sur le Territoire, y compris celles intentées en vertu du *Code criminel*.

Au Yukon, on travaille à mettre en place un système judiciaire qui favorise la participation des collectivités autochtones. Le

Bureau régional de Whitehorse travaille en étroite collaboration avec les autres intervenants du système judiciaire à la mise au point de méthodes qui tiennent compte de la collectivité tout en respectant l'intégrité du système de justice national.

Dans l'affaire *Regina* c. *A.P.G.*, la Cour d'appel du Yukon s'est penchée sur le pouvoir du gouvernement du territoire de nommer des juges de paix et de leur conférer le pouvoir de rendre des décisions dans les affaires relevant de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. La contestation faisait suite au verdict de culpabilité prononcé par un juge de paix à l'endroit d'un jeune contrevenant. La Cour d'appel a estimé que le juge de paix, en tant que membre d'un tribunal pour adolescents, avait la compétence voulue pour entendre la cause et rendre une décision. La Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel présentée par le jeune contrevenant.

Les avocats ont participé à plus de 60 audiences itinérantes dans des petites collectivités situées dans tout le Yukon et ont continué de collaborer à l'organisation et à la présentation de séminaires destinés aux fonctionnaires fédéraux et aux enquêteurs civils chargés de la collecte et de la présentation des éléments de preuve.

BUREAU RÉGIONAL DE YELLOWKNIFE

Le Bureau régional de Yellowknife et le bureau auxiliaire d'Iqaluit fournissent des services juridiques aux organismes et ministères fédéraux et s'occupent de toutes les poursuites civiles et pénales sur l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest. Le procureur général du Canada est aussi le procureur général des Territoires du Nord-Ouest : les avocats du Bureau sont donc chargés de toutes les poursuites intentées en vertu du *Code criminel* et des autres lois fédérales et territoriales.

Douze avocats et huit autres employés assurent le bon fonctionnement du Bureau. En outre, deux avocats et un autre employé travaillent au bureau auxiliaire d'Iqaluit, ouvert en février 1988 pour fournir des services aux collectivités de la Terre de Baffin, de Grise Fiord, Resolute Bay, Hall Beach, Igloolik et Sanikiluaq.

La plus grande partie du travail lié aux poursuites judiciaires se fait par la cour itinérante. Les avocats se déplacent en avion dans plus de 50 collectivités dispersées sur un territoire de 3,2 millions de kilomètres carrés.

Au cours de l'année 1990-1991, les bureaux ont continué de se pencher sur le problème de la violence familiale et des agressions sexuelles. Le Bureau de Yellowknife a collaboré avec les ministères de la Justice et des Services sociaux qui, de concert avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ont travaillé à la publication d'une brochure ayant pour titre «Kids in Court in the Northwest Territories». La brochure fournit des renseignements aux enfants et aux familles qui agissent comme témoins dans des cas d'agressions sexuelles. Les avocats de la Couronne ont rédigé une lettre type adressée aux parents en cas d'agression sexuelle contre les enfants. La lettre explique le processus judiciaire aux parents et leur suggère des façons d'aider leur enfant au moment où il est sur le point de comparaître.

Au cours de l'année 1990-1991, les tribunaux des Territoires ont rendu un certain nombre de jugements importants. Dans l'affaire *R.* c. *Iyerak*, la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest a décrété que la prohibition des armes à feu au sens où l'entend le *Code criminel* était inopérante dans le cas d'un Inuit qui doit utiliser une arme à feu afin de gagner sa vie. Le tribunal a fait valoir que la Cour doit notamment prendre en compte la mesure dans laquelle les gestes posés par le détenteur d'une arme à feu pour assurer sa subsistance appartiennent à son identité culturelle.

Dans l'affaire *R.* c. *Childs*, la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, dans un procès pour agression sexuelle instruit devant un juge seul, a permis à une femme inuit de rendre un témoignage d'opinion relativement à sa culture.

SECTEUR DU DROIT PUBLIC

Le Secteur fournit des conseils relatifs aux questions d'ordre juridique et aux politiques en matière de droit public, notamment en ce qui a trait au droit constitutionnel, y compris la *Charte canadienne des droits et libertés*, au droit international et administratif, aux droits des autochtones, aux droits de la personne, aux langues officielles et aux affaires judiciaires. Les avocats examinent également les règlements proposés pour s'assurer qu'ils sont conformes à la *Loi sur les textes réglementaires*. Le Secteur travaille en étroite collaboration avec de nombreux autres ministères et organismes gouvernementaux.

Unité canadienne

En décembre 1990, un groupe de juristes chargés de se pencher sur la question de l'unité canadienne et relevant de la sous-ministre déléguée, Droit public, a été mis sur pied afin de coordonner les activités du ministère dans ce domaine. La sous-ministre déléguée, Droit public, de concert avec le sous-ministre et avec l'appui des membres du Secteur du droit public et d'autres fonctionnaires du Ministère, a collaboré avec le Bureau des relations fédérales-provinciales et d'autres ministères sur les questions relatives à l'unité canadienne.

Droits de la personne

Le Secteur a donné des conseils juridiques sur l'application de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Déclaration canadienne des droits* et la *Loi sur les droits de la personne* à une diversité de questions intéressant les lois, les politiques et les programmes fédéraux, de même que les questions soulevées par des litiges. Le Secteur a également entrepris d'analyser en profondeur de vastes questions touchant l'interprétation de la Charte. Il a en outre poursuivi la révision complète de la *Loi sur les droits de la personne*.

Le Secteur s'est penché sur des plaintes ayant trait aux obligations du Canada en vertu du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. Il a revu les politiques et les questions juridiques auxquelles a donné lieu la ratification de la *Charte de l'Organisation des États américains* par le Canada. Le Secteur a également coordonné l'examen des lois et politiques fédérales à la lumière de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et a participé activement à l'ensemble des consultations fédérales-provinciales-territoriales sur le processus de ratification.

Langues officielles

Le Secteur a fourni des avis juridiques à bon nombre d'institutions fédérales, en général par le truchement des services juridiques ministériels, sur les dispositions de la Charte ayant trait aux langues officielles, la *Loi sur les langues officielles* et les règlements connexes.

En collaboration avec le Conseil du Trésor, Transports Canada et d'autres institutions, le Secteur a continué de mettre au point des mesures visant l'application de la *Loi sur les langues officielles*. À cet égard, il a apporté une contribution importante à la préparation du projet de règlement d'application de cette loi portant sur les communications avec le public ou sur les services qui lui sont destinés.

Le Secteur s'est également chargé de l'élaboration et de la coordination de la position juridique du gouvernement fédéral lorsque celui-ci est partie ou intervenant dans une affaire relative aux langues officielles. Les avocats ont également pris part à d'importantes causes portant sur des questions d'ordre linguistique, y compris l'audition spéciale de *Renvoi : droits linguistiques au Manitoba* et des affaires *Cross* et *Montour*, dans lesquelles la portée des devoirs de l'État en vertu de la Constitution est mise en cause.

Droit administratif et services de consultation

Le Secteur a participé au processus de réforme et de rationalisation des procédures devant la Cour fédérale. Les modifications à la *Loi sur la Cour fédérale*, prévues dans le projet de loi C-38, ont reçu la sanction royale en mars 1990 et constituent maintenant le chapitre 8 des *Lois du Canada* de 1990.

En mars 1991, Butterworths lançait une publication ayant pour titre *La Couronne en droit canadien*. Ce document, actuellement à la traduction française, constitue l'aboutissement de plusieurs années de travail des avocats du Secteur. Décrit comme étant «l'outil de référence par excellence sur le statut constitutionnel et juridique de la Couronne en droit canadien», il constituera un ouvrage essentiel pour les avocats canadiens qui travaillent sur des questions intéressant la Couronne.

Droit des autochtones

Le Secteur a fourni des conseils sur un certain nombre de questions importantes touchant le droit des autochtones, notamment les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, de même que le droit international et des litiges concernant les autochtones. Par suite des décisions de la Cour suprême du Canada dans les arrêts *Sioui et Sparrow*, le Secteur a fourni à divers ministères fédéraux une analyse sur la nature et la portée de la protection des droits ancestraux et issus des traités accordée par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, et a examiné les ramifications de la relation fiduciaire de la Couronne avec les peuples autochtones. Le Secteur a également conseillé le gouvernement lorsque s'est tenue la session de 1990 du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones.

Affaires judiciaires

Deux projets de loi fédéraux qui étaient nécessaires pour faciliter la réforme des tribunaux en Colombie-Britannique et en Ontario ont été adoptés et mis en vigueur. La ministre a annoncé des améliorations visant le processus de nomination des juges, y compris l'adoption de nouvelles catégories et méthodes d'évaluation qui permettront d'obtenir des renseignements plus complets sur les candidats. Le Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général a terminé l'examen de la Commission sur le traitement et les avantages des juges (la Commission Courtois) de 1989.

Droit international

Le Secteur a conseillé le gouvernement sur les questions internationales, notamment au moment de la Guerre du Golfe; sur la mise au point d'un nouvel acte international sur le marquage des explosifs pour fins de détection; sur l'immunité et les privilèges diplomatiques; et sur l'établissement de nouvelles ententes dans le domaine de l'environnement international. Il a également fourni des avis sur la rédaction d'un arrêté en vertu de la *Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères*.

Le processus de consultation entrepris par le Secteur a mené à l'adoption, par huit provinces, un territoire et le Parlement, d'un ensemble de textes législatifs mettant en application la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le Canada a pu ainsi accéder à la Convention, qui entrera en vigueur le 1er mai 1992 dans l'ensemble des provinces et territoires signataires.

Le Secteur a organisé trois réunions du Groupe consultatif sur le droit privé international. Il a coordonné la position du Canada relativement à une commission spéciale de la Conférence de La Haye sur le droit privé international qui s'est penchée sur la question de l'adoption internationale en juin 1990. La commission spéciale

rédigera une entente visant à établir un système de centralisation du pouvoir qui permettra de mettre de l'ordre dans les questions entourant l'adoption internationale et de s'assurer que les adoptions sont conformes à la loi. La délégation canadienne se composait notamment de représentants provinciaux. Le Secteur a également coordonné la participation du Canada dans une conférence organisée par UNIDROIT et visant à mettre au point une entente sur la protection de la propriété culturelle.

Le Secteur a également coordonné la participation du Canada à la 23e session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), ainsi qu'à d'autres travaux de cette commission, notamment la formulation de la version définitive des Règles types relatives aux transferts internationaux de fonds; la préparation d'un Code type sur les marchés publics; la loi uniforme sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by; enfin, un Guide juridique sur les échanges compensés.

Les consultations avec les provinces se poursuivent à propos de la convention internationale sur le règlement des litiges en matière d'investissement, la Convention de La Haye sur l'obtention de preuves à l'étranger, la convention de La Haye supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers et deux conventions du Conseil de l'Europe sur l'obtention de preuves et de documents administratifs. Le Secteur a travaillé à permettre au Canada de ratifier ces conventions, ou d'y accéder.

Les avocats du Secteur ont effectué des consultations auprès des représentants de l'industrie avant la conférence diplomatique des Nations Unies au cours de laquelle devait être adoptée à Vienne, en avril 1991, une convention visant à établir des règles internationales sur les limites de la responsabilité en matière de transport international : la Convention sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international. De nouvelles consultations auront lieu au moment de décider de l'accession du Canada à cette Convention.

Arbitrage Canada-France

Le Secteur a accordé la priorité à la délimitation des frontières maritimes entre le Canada et la France près des îles Saint-Pierre et Miquelon. En 1989, le Canada et la France ont signé un traité par lequel le différend sera soumis à un litige devant un tribunal d'arbitrage ad hoc. Les arguments écrits ont été échangés en juin 1990 et en février 1991 et les audiences, devant être ouvertes par la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, devaient avoir lieu à New York en juillet et en août 1991. La Cour doit rendre sa décision au début de 1992.

Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes

La *Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes* a été adoptée par le Parlement en 1990 et est entrée en vigueur en février 1991, exception faite de l'élargissement des lois sur l'application extracôtière des lois provinciales. Cette législation a pour objet d'appliquer les lois fédérales et provinciales aux «installations et structures maritimes» se trouvant sur le plateau continental et de modifier les dispositions du *Code criminel* ayant trait aux infractions extra-territoriales.

Le Secteur a également :

- organisé le Huitième colloque annuel de droit commercial international offert aux avocats du gouvernement, aux professeurs et aux avocats de pratique privée;

- continué de mettre au point le projet pilote du système informatisé d'accès direct aux lois et règlements (Projet ADLR). Le projet constituera une base de données sur les

règlements et lois actuellement en vigueur et un environnement automatisé qui simplifiera le travail de la Section du Bureau du Conseil privé, la Direction des affaires réglementaires du Secrétariat du Conseil du Trésor et de deux services juridiques travaillant à la formulation de règlements et qui auront fait l'objet d'une présélection.

Commission de révision des lois

La Commission de révision des lois révise et codifie les lois du Canada. Elle maintient les bases de données pour tous les textes fédéraux législatifs et réglementaires d'intérêt public fédéral. Présidée par la sous-ministre déléguée, Droit public, la Commission comprend également le premier conseiller législatif et un avocat général principal (législation). Le secrétaire de la Commission est avocat-conseil.

La première mise à jour de l'édition à feuilles mobiles des *Lois du Canada* a été publiée en janvier 1991. Celle-ci intègre au recueil des *Lois révisées du Canada (1985)* les quatre suppléments publiés jusqu'à présent ainsi que les lois d'intérêt public et général sanctionnées à la fin de 1988 et en 1989. Cette mise à jour est également disponible dans la banque de données Quick Law.

La deuxième édition de l'Index des *Lois révisées du Canada (1985)* mettant à jour l'index au 12 décembre 1988 a été publiée en mars 1991.

SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

Le Secteur des services juridiques ministériels compte plus de 300 personnes, ce chiffre comprenant les avocats et d'autres catégories professionnelles. Il regroupe les directions du droit commercial et immobilier, de l'accès à l'information et du droit financier, qui relèvent chacune d'un sous-ministre adjoint. Par l'entremise du personnel de l'administration centrale et des services juridiques ministériels, le Secteur fournit une gamme complète de services juridiques à plus de 40 ministères et organismes fédéraux, ainsi que des avis juridiques spécialisés et des conseils en matière de politique relativement au droit immobilier et commercial, à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, ainsi qu'au droit de l'environnement.

Le Secteur relève du premier sous-ministre adjoint qui, avec l'aide des sous-ministres adjoints, Accès à l'information et Finances, en assure la direction et la coordination.

Droit immobilier

Les avocats du Secteur ont effectué des consultations et étudié les propositions du gouvernement sur la réforme du droit et des pratiques dans le domaine de l'immobilier. Ce travail a abouti à l'élaboration du projet de loi sur les immeubles fédéraux, qui renforcera les principes déjà établis à cet égard. Il s'agit, au premier chef, de permettre au gouvernement de tirer le meilleur parti des outils commerciaux modernes que sont les actes translatifs et d'améliorer, à titre de plus grand propriétaire du pays, sa capacité d'effectuer des opérations immobilières.

Droit commercial

Les avocats du Secteur ont prêté leur concours à des projets de l'État qui entraîneront un engagement de plus de 40 milliards de dollars. Ils ont collaboré à l'élaboration d'accords internationaux visant à accroître la compétitivité du Canada sur le marché mondial et ont également travaillé à la modernisation des politiques fédérales en matière de transfert de technologie et à la dévolution d'un certain nombre d'aéroports fédéraux, dont ceux de Vancouver, de Calgary, d'Edmonton et de Dorval. En collaboration avec d'autres secteurs, ils ont fourni des conseils au gouvernement sur la privatisation d'un certain nombre de sociétés d'État, notamment Pétro Canada, et sur la négociation et la finalisation du projet de mise en valeur *Hibernia*.

Environnement

Le Secteur des services juridiques ministériels a conseillé le gouvernement dans plus de 35 litiges faisant suite au *Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière environnementale (PEEE)*. Ces litiges portaient notamment sur le projet de construction d'un barrage sur les rivières Rafferty et Alameda en Saskatchewan; sur le projet hydro-électrique de Grande-Baleine au Québec; ainsi que sur les procédures en Cour suprême du Canada relativement au projet de construction d'un barrage sur la rivière Oldman en Alberta. Les avocats des services juridiques ont aussi joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et la rédaction d'un projet de loi sur l'évaluation en matière environnementale au Canada visant à remplacer le PEEE.

Lancé en décembre 1990, le Plan vert établit le plan d'action du gouvernement fédéral en matière environnementale pour les six années à venir. Les avocats du Secteur ont fourni des conseils juridiques sur le plan et donné leur avis quant aux politiques à adopter à ce sujet. Ils ont également conseillé les ministères clients quant aux poursuites qu'ils risquent d'encourir s'ils contreviennent à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* ce qui, conformément aux principes énoncés dans le Plan vert, permettra au gouvernement d'observer une ligne de conduite qu'il a lui-même

énoncée. Ils ont en outre préparé une étude visant à évaluer l'efficacité de la loi, des politiques et des pratiques régissant la gestion des terres fédérales contaminées. L'étude comportait des recommandations, de nature réglementaire ou non, en vue d'assurer le nettoyage des sites contaminés et à en faire assumer les coûts par les pollueurs.

Droits des autochtones

Dans l'affaire *Sparrow* c. *La Reine*, la Cour suprême du Canada a rendu une décision marquante touchant les droits des autochtones. Les questions autochtones ont donc continué d'occuper une place prépondérante dans l'établissement des politiques du gouvernement. Les avocats du Secteur ont prêté leur concours à nombre de ministères, notamment celui des Affaires indiennes et du Nord, afin d'apporter des solutions relativement aux politiques et aux questions juridiques entourant les événements d'Oka et de Kahnawake, au Québec. Il s'agissait notamment d'établir la pertinence des revendications territoriales des Mohawks, de déterminer les responsables de l'application de la loi en de telles circonstances et d'évaluer le rôle et le pouvoir revenant aux institutions du gouvernement autochtone.

Les services juridiques ont également travaillé en étroite collaboration avec les ministères afin d'évaluer les effets des lois et des politiques relatives aux droits ancestraux et issus des traités. La décision a ouvert la possibilité d'une réévaluation globale de la relation fiduciaire entre la Couronne et les peuples autochtones.

Les avocats ont continué de jouer un rôle dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques gouvernementales sur les questions autochtones. Conformément aux nouvelles lignes de conduite de l'État en matière autochtone, les services juridiques ont collaboré avec les ministères pour répondre aux revendications territoriales des autochtones, à leur volonté d'autonomie gouvernementale et aux demandes visant la modification de la *Loi sur les Indiens*.

Impôts et finances

Le Secteur des services juridiques ministériels a contribué à la rédaction et à la mise en oeuvre des dispositions législatives touchant la taxe sur les produits et services (TPS); les avocats ont également fourni des conseils relatifs à l'entente sur l'administration de la TPS par le Québec. Il s'agit là d'une des principales ententes fédérales-provinciales de l'exercice.

Droits des particuliers face à l'État

Les avocats des services juridiques ministériels se sont penchés sur des questions touchant aux droits des particuliers, notamment : les nouveaux organes externes chargés d'examiner les activités de la GRC, l'accès des comités parlementaires aux renseignements personnels, la compétence de la GRC dans l'application des lois fédérales et provinciales, le rôle du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité dans le processus d'attestation de sécurité et, enfin, les responsabilités du comité, qui doit protéger le droit d'une personne d'être dûment entendue.

Droit des sociétés

Les avocats du Secteur ont pris part aux modifications législatives qui ont suivi les poursuites judiciaires visant la *Loi sur la concurrence* et à la révision de la *Loi sur la faillite*, deux importantes lois fédérales à caractère économique. Ainsi, ils ont coordonné ou assuré la défense dans le cadre de litiges créant un précédent et où la validité de certains des plus importants articles de la *Loi sur la concurrence de 1986* était contestée en vertu de la Charte. Si les poursuivants obtiennent gain de cause, ces contestations mineront la capacité du

gouvernement fédéral de promouvoir l'efficience et la compétitivité de l'économie canadienne.

Les avocats ont également collaboré à la rédaction de modifications à la *Loi sur la faillite* qui, entre autres, faciliteront la réorganisation des entreprises débitrices insolvables. Les entreprises viables qui éprouvent des difficultés financières ne seront donc plus nécessairement acculées à la fermeture.

Le Secteur a également continué de travailler à la privatisation, y compris l'élaboration d'un document législatif autorisant la privatisation de Pétro Canada et la réorganisation de l'entreprise en vue d'un tel changement.

Multiculturalisme

Le Secteur des services juridiques du Secrétariat d'État a contribué à la rédaction de la *Loi sur le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté*, de la *Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales* et de la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales.*

Fonction publique 2000

Le Ministère a participé à l'initiative Fonction publique 2000, plus particulièrement à l'égard des questions législatives. Avec l'aide des rédacteurs législatifs et d'experts en droit du travail, les avocats des services juridiques ont travaillé étroitement avec le Bureau du Conseil privé en vue de rédiger des lois qui actualiseront les pratiques de gestion du gouvernement.

Politiques

Comme les avocats des services juridiques conseillent les ministères dans leurs activités quotidiennes, ils comptent parmi les conseillers les plus actifs en matière de politiques auprès des cadres supérieurs du gouvernement : ils veillent à ce que les nouvelles politiques soient conformes à la réalité juridique, qu'il s'agisse de la *Charte canadienne des droits et libertés* ou d'autres questions d'ordre constitutionnel comme les droits des autochtones et les normes juridiques telles que les principes de justice naturelle. Ces travaux ont permis d'éviter au gouvernement d'avoir à faire face à des litiges longs et coûteux devant les tribunaux ainsi que de réduire les risques qu'un juge rejette une politique. Le Secteur participe activement, tant du point de vue administratif que fonctionnel, à la formulation et à la mise en oeuvre des politiques gouvernementales.

SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE

Le Secteur de la politique, des programmes et de la recherche est responsable, d'une part, de la planification, de l'élaboration et de la mise en oeuvre au niveau fédéral, en matière juridique, des politiques relatives au droit pénal et familial, aux questions sociales connexes et à l'observation des règlements et, d'autre part, de l'administration des programmes. Les frais de trois de ces programmes donnent lieu à partage avec les provinces et les territoires.

Armes à feu

Après avoir consulté des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que des organismes non gouvernementaux, le gouvernement a déposé à la Chambre des communes le projet de loi C-80, *Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence*. Conjugué aux mesures non législatives proposées, le projet de loi resserrera le contrôle entourant l'accès aux armes à feu; il interdit la possession et l'importation d'armes automatiques modifiées et des chargeurs à grande capacité; il exige en outre que toute personne souhaitant faire l'acquisition d'une arme à feu réussisse un cours de maniement d'armes. Le projet de loi a été déféré à un comité spécial de la Chambre des communes. Le comité a recommandé des modifications et d'autres mesures non législatives.

La ministre a nommé un Conseil consultatif canadien sur les armes à feu chargé d'aborder, dans une perspective autre que celle du gouvernement, le système de contrôle des armes à feu au Canada. Un groupe de travail sur le contrôle des armes à feu a été mis sur pied au sein du Ministère dans le but de conseiller la ministre et de fournir un appui fonctionnel à l'égard des lois.

Extradition

En collaboration avec la Section des poursuites pénales, la Section des politiques pénales a entrepris l'examen de la *Loi sur l'extradition* et de la *Loi sur les criminels fugitifs*. Un groupe de travail sur l'extradition, composé de représentants des ministères de la Justice, des Affaires extérieures, de l'Immigration, du Solliciteur général ainsi que de consultants externes, a été formé afin d'étudier ces questions.

Le groupe recommandera des options législatives en matière d'extradition, qui seront conformes aux principes actuels du droit international. Ces dispositions permettront au Canada de remplir les obligations qu'il a contractées en vertu de divers traités et qui concernent l'extradition de fugitifs.

Loi sur les contraventions

Le Secteur s'est préparé à entamer des consultations avec les représentants provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les 11 ministères et organismes fédéraux intéressés, relativement à un régime de contraventions établi en application de la *Loi sur les contraventions*. Ce régime distinguera les condamnations selon qu'elles font suite à une infraction mineure ou à une infraction punissable par voie de mise en accusation ou sur déclaration sommaire de culpabilité. Les personnes accusées d'infractions mineures ne seront donc plus tenues de se présenter devant un tribunal. On prévoit ainsi accroître l'efficacité du système de justice pénale en allégeant le fardeau des tribunaux et en augmentant la possibilité que les procès soient instruits dans des délais raisonnables.

Modifications apportées au Code criminel, notamment en matière de crime d'incendie

Le Parlement a adopté des modifications au *Code criminel* visant d'une part à actualiser et à renforcer les dispositions relatives au crime d'incendie et, d'autre part, à permettre que les accusations de meurtre s'assortissent d'autres accusations.

Homicide et dispositions générales

Le Secteur a poursuivi ses travaux visant à modifier les dispositions du *Code criminel* sur l'homicide, par suite de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Martineau*.

La ministre de la Justice a demandé au Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général de déterminer ce que devraient contenir les nouvelles dispositions générales d'un *Code criminel* plus conforme à la réalité actuelle. En collaboration avec la Commission de réforme du droit du Canada, le Secteur a préparé et distribué un document-cadre destiné à faciliter les travaux du Comité.

Troubles mentaux

On a terminé les consultations sur un ensemble de réformes fondamentales visant les dispositions du *Code criminel* relatives aux accusés qui présentent des troubles mentaux. Dans le cadre de ces travaux, les avocats du Secteur ont rédigé les modifications qui devront être apportées en conséquence à la *Loi sur les jeunes contrevenants* et à la *Loi sur la défense nationale*.

Avortement

À la suite du dépôt du projet de loi C-43, *Loi concernant l'avortement*, le Secteur a fourni des conseils et de l'aide de nature juridique tout au long du processus d'examen du projet de loi par le Parlement. Les avocats ont par la suite offert de l'aide sur les plans juridique et politique à la ministre pour répondre aux préoccupations des médecins face aux dispositions législatives proposées. Le 31 janvier 1991, le projet de loi a été défait au Sénat par suite d'un vote nul, soit 43 voix pour, et 43 contre.

Justice pénale autochtone

Le Secteur a répondu à plusieurs demandes traitant de justice pénale autochtone, comme la Commission royale sur les poursuites intentées contre Donald Marshall fils, l'enquête publique du Manitoba sur l'administration de la justice et les autochtones ainsi que l'enquête publique de l'Alberta sur les services de police dans la réserve de la bande des Indiens du Sang. Un représentant du Secteur a siégé au comité interministériel chargé de coordonner les réponses des ministères aux recommandations des diverses enquêtes. Les avocats du Secteur ont également participé à la planification d'une conférence fédérale-provinciale sur la justice autochtone, où ont été étudiées un certain nombre d'avenues sur le plan politique pour l'administration de la justice autochtone. La Section a élaboré une stratégie nationale de recherche et d'évaluation qui permettra au Ministère de mieux comprendre et d'aborder les problèmes des autochtones en conflit avec la loi. De plus, elle accroîtra la participation des autochtones à la rédaction des politiques en matière de justice pénale.

Prévention du crime

Le Secteur a pris part à la présentation d'une résolution sur la prévention du crime en milieu urbain, adoptée au Huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenu à Cuba. Au cours de l'année, la Direction des politiques a lancé, de concert avec d'autres ministères fédéraux, un processus de consultation visant à mettre au point une vaste politique de prévention du crime. Cette initiative a nécessité, en avril 1990, la création d'un comité interministériel sur la prévention du crime auquel ont pris part huit ministères et organismes fédéraux qui possèdent des programmes et exercent des activités sur la prévention du crime. De plus, en collaboration avec le ministère du Solliciteur général, la GRC et le Collège canadien de police, le Ministère a parrainé la Conférence internationale sur la prévention du crime, qui s'est tenue à Ottawa en octobre 1990.

Détermination de la peine

Le 5 juillet 1990, en collaboration avec le ministère du Solliciteur général du Canada, le Ministère a publié des documents de consultation intitulés *Directives en matière de réforme*. Ces documents mettent de l'avant des propositions visant la réforme de la détermination de la peine, des services correctionnels et de la libération conditionnelle. Les objectifs de ces propositions sont les suivants : établir un cadre de politiques et un processus de détermination de la peine cohérents; obtenir l'approbation du Parlement à l'égard d'un régime de détermination de la peine; faciliter l'accès du public à ce processus.

Ces documents comportent des questions qui revêtent un intérêt particulier pour le ministère de la Justice, notamment : des recommandations visant à établir des objectifs et des principes codifiés sur la détermination de la peine; la clarification de la procédure et de la preuve dans la détermination de la peine; des propositions relatives à la mise sur pied d'une commission sur la détermination de la peine et de la libération conditionnelle; des propositions ayant trait à la réforme de la perception des amendes et à la restructuration de la partie XXIII du *Code criminel*; et l'annonce de consultations éventuelles avec les provinces sur l'utilisation de sanctions intermédiaires.

Des consultations approfondies avec les représentants officiels du gouvernement, de la collectivité, ainsi que des milieux juridiques, judiciaires et universitaires, ont eu lieu depuis la publication de ces documents.

Les femmes et la justice

Le Ministère a délégué un représentant pour siéger au nouveau groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'égalité des sexes au sein du système de justice canadien dont la tâche est de soumettre au procureur général des propositions sur les moyens de promouvoir l'égalité des sexes dans notre système de justice.

Pour appuyer les activités du Ministère dans ce domaine, le Secteur de la politique, des programmes et de la recherche a entrepris de vastes consultations en vue du Colloque national sur les femmes, le droit et la justice qui devait avoir lieu à Vancouver du 10 au 12 juin 1991.

Droit de la famille

Le projet de loi C-61, *Loi modifiant la Loi sur le divorce (obstacles au remariage religieux)*, est entré en vigueur au cours de l'exercice. Il prévoit le rejet de la demande en divorce de l'époux qui refuse de supprimer tout obstacle au remariage religieux de l'autre époux lorsque cette suppression dépend du requérant.

La *Loi sur le mariage (degrés prohibés)*, également adoptée cette année, interdit désormais le mariage entre descendants linéaires, demi-frères ou demi-soeurs, de même qu'entre les frères et soeurs de sang ou d'adoption. Elle devait entrer en vigueur en décembre 1991.

Jeunes contrevenants

Le projet de loi C-58, *Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel*, a été étudié en comité législatif et se trouvait à l'étape du rapport au moment de la dissolution du Parlement. Ce projet de loi traite du renvoi des jeunes délinquants à la juridiction normalement compétente ainsi que de la détermination de la peine par le tribunal pour adolescents et par le tribunal pour adultes, dans les cas d'adolescents reconnus coupables de meurtre.

D'autres dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants* font l'objet d'un examen visant les objectifs suivants :

- favoriser l'imposition de peines communautaires dans la mesure du possible et veiller à ce que la mise sous garde ne soit utilisée qu'en dernier recours;

- offrir de meilleures possibilités de réhabilitation;
- assurer le placement le plus approprié aux adolescents qui sont renvoyés aux tribunaux pour adultes;
- éliminer les aspects problématiques des dispositions ayant trait à l'admissibilité des déclarations des adolescents, tout en préservant leurs droits et sauvegardes.

Violence familiale

Le gouvernement fédéral a annoncé le lancement d'une initiative de quatre ans, évaluée à 136 millions de dollars, sur la violence familiale; le Ministère a reçu 7,1 millions de dollars. Cette somme sera consacrée notamment à la révision de certaines dispositions du *Code criminel* relatives à la mise en liberté provisoire et à l'enlèvement d'un enfant par un parent. Les dispositions de la *Loi sur le divorce* relatives à la garde des enfants seront examinées pour qu'on puisse déterminer si des modifications sont nécessaires en vue de protéger les enfants qui ont été victimes de violence à la maison.

Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires

Le Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires a apporté la touche finale à des documents traitant d'un certain nombre de questions, dont l'inspection, les fouilles, les perquisitions et les saisies, la mise en oeuvre des politiques en matière d'observation et d'application, les barèmes des peines réglementaires et les pratiques relatives à la détermination de la peine, de même qu'au recours aux sanctions pécuniaires et administratives au Canada et à l'étranger. Les membres du projet ont également formulé des commentaires sur les initiatives en matière d'observation des règlements proposées par plusieurs ministères fédéraux et ont collaboré à la politique d'application et d'observation préparée en vue de l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services.

Recherche

Le Secteur effectue des travaux de recherche expérimentale afin d'appuyer le Ministère dans ses fonctions d'élaboration de mesures législatives et de politiques pour soutenir les programmes ministériels destinés à favoriser l'accès à la justice, ainsi que dans d'autres secteurs liés au rôle de chef de file de la ministre dans le domaine de la justice. Parmi les programmes de recherche réalisés en 1990-1991, il faut noter une étude se rapportant au recours à des spécialistes parajuridiques pour assurer des services d'aide juridique dans des régions éloignées; l'évaluation d'un système de recouvrement des coûts en vue de permettre la prestation d'aide juridique au Manitoba aux pauvres qui sont sur le marché du travail; la publication d'un répertoire national des programmes, des projets et des travaux de recherche en matière de justice autochtone; une étude sur l'utilisation des sanctions et des primes à l'égard des règlements en matière de travail; l'évaluation des modifications apportées au *Code criminel* en 1983 relativement aux agressions sexuelles; une étude sur le traitement des cas de violence contre la conjointe, effectuée à London (Ontario); une recherche préliminaire sur l'infliction d'amendes au Canada; un examen de l'efficacité des groupes de traitement des hommes violents; et une évaluation de l'efficacité de l'incidence du projet de Toronto sur les enfants qui sont victimes ou témoins.

Financement de l'élaboration de projets

Le Secteur administre les fonds de contributions discrétionnaires destinés à appuyer certains domaines du droit pénal et de l'accès à la justice, notamment les modifications apportées au *Code criminel*, la détermination de la peine, les méthodes de rechange pour le règlement des

différends, l'information et la vulgarisation juridiques, le droit de la famille, l'aide juridique, le programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones et d'autres domaines d'intérêt du ministère de la Justice.

Le financement de ces activités vise à soutenir la mise sur pied de programmes, de services, de cours et de conférences et à subventionner des recherches dont l'objectif est de favoriser l'élaboration et la mise en application des lois et des politiques ayant trait à la justice, et d'y contribuer. Au nombre des activités financées au cours de l'exercice 1990-1991, on compte des projets relatifs à la violence familiale, notamment en matière de formation des juges; des projets de groupe de traitement destinés aux hommes violents; la mise sur pied de services à l'intention des femmes victimes de violence conjugale; un projet interdisciplinaire sur la violence au foyer; des projets en matière de prévention du crime, de médiation familiale, de conciliation, de méthodes de rechange pour la résolution des différends (modifications et *Code criminel*); enfin, diverses études portant sur les autochtones.

Statistique

Donnant suite à l'invitation lancée par le Service de la prévention du crime et de la justice pénale des Nations Unies, le Secteur a collaboré, avec d'autres États membres et instituts des Nations Unies, à établir les bases de deux résolutions liées à l'informatique dans le cadre du Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants.

Le Secteur a mené des études descriptives sur l'application des dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et a entrepris l'analyse des variations entre les décisions prises par les tribunaux pour adolescents selon les territoires et provinces. On a en outre évalué les programmes et services destinés aux enfants qui commettent des infractions en même temps qu'on examinait l'incidence des dispositions de la Loi relatives à l'âge minimal.

Le Secteur a également poursuivi son inventaire et son analyse des besoins du Ministère en matière de données statistiques. Au cours de l'exercice 1990-1991, l'accent a été mis sur les jeunes contrevenants, les armes à feu et l'avortement.

Information juridique

Le Secteur a concentré ses efforts cette année sur la promotion et la distribution dans l'ensemble du Canada de nouvelles publications du Ministère relatives à l'exploitation sexuelle des enfants : *L'exploitation sexuelle des enfants et la législation canadienne - Manuel*. La distribution dans tout le pays de deux publications connexes s'est également poursuivie : *Le secret du petit cheval* et *Si un enfant est victime d'exploitation sexuelle : les dispositions de la loi*. On a de plus mené à bien des travaux qui portaient sur des fiches documentaires visant à renseigner les victimes d'actes criminels sur le projet de loi C-89 et ses répercussions.

Le Ministère a également apporté sa contribution aux organismes de vulgarisation et d'information juridiques dans chaque province et territoire. Le Secteur a continué d'administrer le Centre national de documentation sur les victimes, qui vise à répondre aux besoins en information des victimes d'actes criminels.

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE

Le Secteur de la gestion intégrée offre au Ministère des services de soutien dans le domaine de l'administration et de la gestion, notamment une gamme complète de services centraux au ministre, au sous-ministre et au Comité exécutif. Les services sont fournis directement au public par l'intermédiaire de la Direction des communications et des affaires publiques, du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et de la Division des systèmes d'aide au droit familial.

Le Secteur élabore les politiques ministérielles et coordonne les programmes et les activités. Il s'occupe de la gestion des ressources, y compris la mise au point des stratégies de ressourcement. Il administre et dirige toutes les activités de communication du Ministère. Il exerce des fonctions juridiques dans des domaines spécialisés. Il est responsable de la planification stratégique.

Communications et affaires publiques

Au cours de l'année, la Direction a contribué à l'élaboration et à la mise en oeuvre de nombreuses mesures législatives, y compris les modifications aux textes législatifs sur le contrôle des armes à feu, des mesures fédérales en matière d'administration de la justice pénale ayant trait aux autochtones et aux minorités visibles, et un projet de réforme de la détermination de la peine. Elle a aussi participé aux travaux préliminaires de la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général sur la révision de la législation et du processus concernant l'extradition au Canada. La Direction a contribué à la formulation du Plan vert et aux travaux préliminaires sur les questions relatives à la femme et au droit et à la violence familiale.

La Direction a aussi fourni une planification stratégique et des auxiliaires de la communication au cours de la crise d'Oka et de la guerre du Golfe. Les Communications ont également appuyé les initiatives en matière d'unité canadienne. La Direction a participé à la planification stratégique de diverses enquêtes sur la justice pénale chez les autochtones, y compris le rapport du groupe de travail de l'Alberta sur la justice chez les autochtones.

De même, la Direction a participé à la planification du Sommet mondial pour les enfants, du 8e Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants et du Colloque national sur la femme, le droit et la justice où les participants ont été accueillis par la ministre à Vancouver. La Direction a continué de planifier la réunion à Ottawa du Conseil de l'Europe, ainsi que les cérémonies marquant le 10e anniversaire de la *Charte canadienne des droits et libertés* et le centenaire du *Code criminel*.

La Direction s'est efforcée d'améliorer les communications internes et amorcé la formulation des lignes directrices sur les consultations publiques.

Elle a publié notamment *L'exploitation sexuelle des enfants et la législation canadienne – Manuel* ; *La prévention du crime et le traitement des délinquants* ; *Vie privée sans frontières : les flux transfrontières de renseignements personnels en provenance du Canada*, et plusieurs publications et documents devant servir au cours de conférences. De concert avec la Direction des ressources humaines, elle a élaboré une série de manuels à l'intention des nouveaux employés du ministère de la Justice. De plus, la Direction a élaboré et publié des communiqués et des dossiers de documentation, des articles, des textes pour vidéo et expositions, ainsi que des documents de vulgarisation juridique. Elle s'est aussi prévalu de la technologie des satellites et du vidéo pour permettre à la ministre de participer à une conférence qui se tenait à Sitka en Alaska.

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines a continué de mener une campagne en vue d'informer les employés des autorisations de congés, des avantages et des modifications apportées aux politiques. On a procédé dans l'ensemble du Ministère à une révision de la classification des postes de secrétaires juridiques et la plupart de ces postes ont été reclassés. On a élaboré à l'intention des employés plusieurs cours de formation, notamment sur les relations de travail et sur les aptitudes aux présentations.

POLITIQUES, SYSTÈMES ET SERVICES

Groupe de travail de la gestion des locaux

Le groupe de travail de la gestion des locaux a aidé le Secteur du droit civil à agrandir le Bureau régional de Montréal. Il a aussi aidé le Secteur du contentieux à agrandir ses bureaux à Halifax, à Edmonton et à Winnipeg, et à déménager ses bureaux de Toronto et de Saskatoon. Travaux publics Canada a approuvé pour ces régions les normes de logement et une stratégie de mise en oeuvre. Le Ministère a obtenu le financement nécessaire et a mis en marche les travaux de conception relatifs à un regroupement partiel de l'administration centrale. On a amorcé les travaux de remise à neuf de l'édifice de la Justice.

Politiques, systèmes et services administratifs

La Direction des politiques, des systèmes et des services administratifs comprend la Division des systèmes d'aide au droit familial, le Service de gestion des marchés de services juridiques, la Section de la gestion des marchés, des formules et du matériel et la Section de la gestion des documents.

Systèmes d'aide au droit familial

La Division des systèmes d'aide au droit familial, par l'entremise du Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, prête son appui aux personnes dont l'ex-conjoint ne s'acquitte pas de ses obligations alimentaires. Au 31 mars 1991, le service avait reçu 19 821 demandes de retrouver des débiteurs qui manquaient à leurs engagements, soit une augmentation de 50 pour 100 par rapport à l'année précédente, et 62 235 brefs de saisie-arrêt visant des fonds affectés à cette fin par le gouvernement fédéral, soit une augmentation de 97 pour 100 par rapport à l'année précédente. À la fin de l'année financière, 27,8 millions de dollars (soit une augmentation de 112 pour 100 par rapport à l'année précédente) avaient fait l'objet d'une saisie-arrêt au nom des provinces et des territoires sous le régime de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*.

De plus, la Division administre le Bureau central des divorces, qui fournit des renseignements permettant de résoudre des questions de compétence en matière de divorce. Au cours de l'année, le Bureau a délivré plus de 90 000 certificats de mise à jour, soit une baisse de 6 pour 100 par rapport à l'année précédente.

Gestion des marchés de services juridiques

Le Service de gestion des marchés de services juridiques s'occupe de questions de nature administrative ayant trait aux marchés de services juridiques conclus au nom de la Couronne. Au cours de l'année 1990-1991, le service a acheminé aux fins de paiement environ 32,5 millions de dollars d'honoraires et de déboursés, soit une augmentation de 5 pour 100 par rapport à l'année précédente.

Gestion des marchés, des formules et du matériel

La Section de la gestion des marchés, des formules et du matériel a obtenu pour le Ministère l'approbation d'une

nouvelle politique relative à un programme d'acquisition favorable à l'environnement. Elle a mené à bonne fin la mise au point d'un système automatisé de gestion des marchés. Elle a acheminé plus de 206 marchés de consultation et de services professionnels, se chiffrant à 7 millions de dollars, soit une augmentation de 17 pour 100 par rapport à l'année précédente. On a passé 4 977 commandes de fournitures, se chiffrant environ à 5,9 millions de dollars, soit une augmentation de 13 pour 100 par rapport à l'année précédente.

Politiques et systèmes financiers et comptabilité

La Division des politiques et systèmes financiers et de la comptabilité a procédé à l'examen de tous les mécanismes financiers, à la lumière de nouvelles politiques se rattachant à la mise en application de la taxe sur les produits et services (TPS). La mise en oeuvre de ces politiques a exigé notamment d'apporter les modifications suivantes :

- la modification de certaines politiques, de certains systèmes et de certaines procédures du Ministère ;

- la solution de certaines questions d'ordre technique quant à l'imputation des frais relatifs aux services du Ministère et au paiement de biens et services ;

- l'inscription du Ministère et de la Commission de réforme du droit à titre de services rapporteurs distincts aux fins de déclaration des revenus de la TPS ;

- la révision des classifications des codes du Ministère en vue de saisir les données relatives à la TPS conformément aux exigences applicables à l'ensemble du gouvernement ;

- la formation du personnel du Ministère en matière d'application de la TPS, y compris les modifications apportées au système de comptabilité du Ministère.

Affectation des ressources

Établie en 1989, la Section de l'affectation des ressources a regroupé plusieurs fonctions, notamment la planification financière, la vérification des subventions et des contributions, et la formulation et la mise en oeuvre des stratégies en matière d'affectation des ressources et des présentations relatives.

Planification

La Division de la planification a été fort occupée cette année. L'Énoncé de la mission et des principes directeurs du Ministère a été publié le 22 mai 1990. On a déployé tout au long de l'année des initiatives visant à faire connaître cet énoncé. De plus, la Division a prêté son concours à l'élaboration d'un énoncé des perspectives à long terme du Ministère, ainsi que d'un énoncé des orientations stratégiques qui appuient ces perspectives.

La Justice dans les années 1990 est un vaste programme en vue d'aider le Ministère à s'adapter aux changements qui surviennent dans le domaine du droit et au sein du gouvernement. Il incombait au premier chef à plusieurs divisions et sections du Secteur de la gestion intégrée de déployer les initiatives afférentes à ce programme. Par exemple, il incombe à la Division de la planification de suivre le progrès de ces initiatives et d'en communiquer les résultats au sein du Ministère. On a constitué un groupe de l'information chargé de réunir les employés en vue de discuter de la Justice dans les années 1990 et d'échanger des idées.

On a institué un groupe de mise en oeuvre, chargé de coordonner les changements qui surviendront au sein du Ministère par suite du livre blanc de Fonction publique 2000 sur le renouvellement de la fonction publique du Canada. Il incombe à la Division de la

planification de se charger des activités qui répondront à plusieurs changements que FP 2000 prévoit pour les ministères, notamment ceux qui ont trait à la culture d'organisation et au comportement au sein de l'organisation.

Vers la fin de l'année financière, la Division de la planification a coordonné un sondage relatif aux attitudes et aux perceptions des employés, dont les résultats aideront à améliorer l'efficacité au sein du Ministère.

Services informatiques

La Division des services informatiques a exécuté les travaux préliminaires de la mise en oeuvre du courrier électronique au sein du Ministère.

Le groupe de travail sur la gestion de l'information met en oeuvre le plan stratégique de gestion de l'information (PSGI). Le PSGI est une stratégie de mise en oeuvre des politiques du Conseil sur la gestion des fonds de renseignements du gouvernement et sur la gestion de la technologie de l'information au moyen d'un programme complet de gestion de l'information.

Le groupe de travail s'occupe de deux secteurs parallèles, le secteur stratégique et le secteur opérationnel. Les initiatives stratégiques comprennent la formulation des politiques, des normes et des lignes directrices relatives à la gestion de l'information. Plusieurs projets ont été amorcés, notamment une étude sur le cadre stratégique de l'information, une étude sur la gestion des données et une étude sur l'assurance de la qualité. Dans le secteur des opérations, deux projets ont été lancés : l'automatisation du Bureau régional de Toronto et le système informatisé d'accès direct aux lois et aux règlements.

Services ministériels

Cette section fournit des services de coordination générale à la ministre, au sous-ministre au Ministère et à la population. Elle s'est occupée notamment :

- de la coordination de 12 visites au Canada par des représentants étrangers du monde juridique ;
- de la prestation des services de secrétariat au cours des réunions fédérales-provinciales-territoriales des ministres et des sous-ministres responsables de la justice ;
- de l'acheminement de 530 demandes de renseignements, 200 sous le régime de la *Loi sur l'accès à l'information* et 330 sous le régime de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*;
- de l'élaboration d'un programme de formation juridique à l'intention des employés du Ministère et d'autres fonctionnaires ;
- de l'organisation, de concert avec l'Association du Barreau canadien, d'une série de conférences relatives à la nouvelle *Loi sur la Cour fédérale* ;
- de la coordination des documents d'information dans le cadre des initiatives sur le plan législatif et des préparatifs de la ministre pour la période des questions ;
- de concert avec des fonctionnaires de la Chambre et du Sénat, de la coordination de l'aide spécialisée à la ministre et au secrétaire parlementaire en vue de l'adoption de 11 projets de loi et de la participation du Ministère aux comités de la Chambre et du Sénat ;
- de l'acheminement de plus de 64 800 articles de correspondance ministérielle ;
- de la coordination de la rédaction du rapport annuel du Ministère sur la mise en application de la

Loi sur le multiculturalisme canadien ;

- de la prestation de conseils juridiques au Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales.

Bureau de l'examen

Il incombe au Bureau de mener diverses études relatives à l'évaluation des programmes, à la vérification interne et à l'examen de la gestion. Ces études servent à améliorer la gestion des programmes du Ministère.

Les responsables ont terminé l'évaluation du programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones de la Colombie-Britannique et du programme d'aide aux étudiants. Ils ont presque terminé l'évaluation des programmes fédéraux d'indemnisation des victimes d'actes criminels et d'assistance aux victimes et du programme d'aide juridique de l'Ontario. On a continué de procéder à l'évaluation du programme fédéral de partage des frais liés aux services de justice applicables aux jeunes contrevenants et à l'initiative du Ministère en matière de violence familiale. On a commencé à effectuer une synthèse des conclusions relatives à l'aide juridique et à élaborer une stratégie nationale d'évaluation de l'aide juridique.

En outre, le Bureau a mené plusieurs études d'examen de la gestion. Il a terminé une étude sur la satisfaction des clients des services juridiques ministériels. Il a aussi étudié les services des bibliothèques, le coût des services des mandataires et des services internes des conseillers juridiques, le commentaire de la base sur la gestion : l'efficacité de la gestion et les milieux de travail dans le Secteur des services juridiques, et l'équité en matière d'emploi pour les autochtones.

La Section de la vérification interne a effectué la vérification des services de télécommunication et de communication des données, du programme relatif aux jeunes contrevenants, des services législatifs, des bureaux régionaux de Montréal, de Whitehorse, de Yellowknife et de Saskatoon et de la Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec). Le Bureau a aussi amorcé une vérification de la mesure selon laquelle le Ministère s'acquitte de ses obligations sous le régime de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Services de sécurité

Ces services ont mis en oeuvre des programmes relatifs à la sécurité des biens, du personnel et des données ; ils ont pris des mesures en vue de sensibiliser les employés aux questions concernant la sécurité. De concert avec Revenu Canada (Impôt), ils ont mis en place un réseau de télécopieurs sûr destiné aux échanges de renseignements protégés. Ils ont acheminé des demandes de vérification de sécurité concernant des employés, des entrepreneurs et des personnes nommées par voie de décret.

Événements internationaux

Le Ministère s'est occupé des préparatifs de la participation canadienne au Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, devant se tenir à La Havane du 27 août au 7 septembre 1991. Des fonctionnaires ont participé à l'élaboration de la documentation relative au Congrès pour la réunion de Helsinki, à laquelle ont assisté des représentants de gouvernements d'Europe et d'Amérique du Nord. De concert avec des experts des Nations Unies, des fonctionnaires ont aussi rédigé le texte définitif des résolutions à présenter au Congrès au cours de la 11e réunion du comité sur la prévention et le contrôle de la criminalité.

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DU MINISTÈRE

Le Ministère fournit des subventions et des contributions par l'entremise de divers programmes. On peut définir les subventions comme des paiements de transfert inconditionnels, à des bénéficiaires, en contrepartie desquels le gouvernement ne recevra pas de biens ou de services. Les contributions sont des paiements conditionnels, consentis à des bénéficiaires, assujettis à une vérification, et en contrepartie desquels le gouvernement ne recevra pas de biens ou de services. Le bénéficiaire peut être un individu, une organisation ou une province ou un territoire qui reçoit des fonds du fédéral.

En général, ces subventions et contributions ont pour objet de promouvoir et de maintenir les normes de base du système de justice et d'améliorer la prestation des services judiciaires à la population.

Le Secteur de la politique, des programmes et de la recherche, le Secteur du droit public et le Secteur du droit civil administrent ces programmes (voir les tableaux). Le Secteur de la gestion intégrée fournit à ces secteurs une orientation et une aide fonctionnelles afin que les bénéficiaires se conforment aux modalités dont les contributions sont assorties.

Certaines des modalités de financement sont relativement simples alors que d'autres sont compliquées (par exemple, les accords de partage des frais comportent des dispositions fédérales-provinciales ou territoriales en matière de financement des programmes). Les principaux programmes à frais partagés ont trait aux jeunes contrevenants – aux services judiciaires pour les jeunes, à l'aide juridique, à l'assistance parajudiciaire aux autochtones et à l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Le programme relatif aux jeunes contrevenants – aux services judiciaires pour les jeunes contribue à mettre en application la *Loi sur les jeunes contrevenants* et aide les gouvernements provinciaux et territoriaux à établir et à promouvoir pour les jeunes des services judiciaires adéquats. Le gouvernement fédéral subvient aux frais des provinces et des territoires pour les services de garde postérieurs au jugement, de même que pour certains autres services et pour les programmes de mesures de rechange.

Le programme de l'aide juridique veille à ce que, pour les affaires pénales graves (pénales et civiles dans les territoires), l'aide juridique soit offerte partout au Canada aux personnes qui sont défavorisées sur le plan économique.

Le programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones aide les Indiens et les Inuit, inscrits ou non inscrits, ainsi que les métis, à mieux comprendre leurs droits et à obtenir de l'aide juridique.

Le programme d'assistance aux victimes d'actes criminels sert à indemniser les victimes d'actes criminels violents.

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS
SERVICES DE JUSTICE APPLICABLES AUX ADOLESCENTS

Province/Territoire	1990/1991	Rétroactif Exercices précédents	Total 1990/1991
	$	$	$
Colombie-Britannique	16 473 097	0	16 473 097
Alberta	13 084 000	249 123	13 333 123
Saskatchewan	7 091 854	534 854	7 626 708
Manitoba	5 683 989	0	5 683 989
Ontario	56 629 993	6 477 113	63 107 106
Québec	26 578 061	0	26 578 061
Nouveau-Brunswick	4 594 808	961 249	5 556 057
Nouvelle-Écosse	5 495 821	1 492 000	6 987 821
Île-du-Prince-Édouard	1 837 529	3 338 820	5 176 349
Terre-Neuve	4 462 000	0	4 462 000
Yukon	1 010 000	2 337	1 012 337
Territoires du Nord-Ouest	3 282 000	2 660 000	5 942 000
Total	146 223 152	15 715 496	161 938 648

INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS

Province/ Territoire	1990/1991
	$
Colombie-Britannique	1 073 126
Alberta	790 545
Saskatchewan	378 535
Manitoba	379 470
Ontario	3 349 325
Québec	2 341 045
Nouveau-Brunswick	198 659
Nouvelle-Écosse	310 380
Î.-P.-É.	50 740
Terre-Neuve	85 770
Yukon	98 896
T.N.-O.	94 985
Total	9 151 476

ASSISTANCE PARAJUDICIAIRE AUX AUTOCHTONES

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS

Province/ Territoire	1990/1991
	$
Colombie-Britannique	776 724
Alberta	950 510
Saskatchewan	0
Manitoba	253 328
Ontario	587 210
Québec	516 960
Nouveau-Brunswick	0
Nouvelle-Écosse	0
Î.-P.-É.	0
Terre-Neuve	84 500
Yukon	124 000
T.N.-O.	360 670
Total	3 653 902

AIDE JURIDIQUE AUX ADULTES ET AUX JEUNES CONTREVENANTS EN MATIÈRE PÉNALE

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS

Province/ Territoire	1990/1991
	$
Colombie-Britannique	9 372 546
Alberta	6 479 934
Saskatchewan	2 628 605
Manitoba	3 456 818
Ontario	46 048 424
Québec	17 325 880
Nouveau-Brunswick	1 229 150
Nouvelle-Écosse	3 222 000
Î.-P.-É.	239 292
Terre-Neuve	1 700 122
Yukon	401 477
T.N.-O.	1 739 808
Total	93 844 056

AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Contributions/Fonds	Projets	1990/1991
		$
Vulgarisation et information juridiques :		
Fonds d'accès à l'information juridique	14	1 267 283
Généralités : Projets spéciaux – VIJ	5	86 390
Loi sur les jeunes contrevenants :		
Élaboration de systèmes	8	2 222 544
Élaboration de programmes	6	46 129
Fonds des droits de la personne	32	262 318
Réforme du droit pénal :		
Généralités	32	363 212
Victimes d'actes criminels	4	68 685
Violence familiale	9	98 267
Consultation et développement :		
Généralités	16	228 905
Droit public et international	15	60 307
Droit de la famille	12	182 704
Projets spéciaux – Aide juridique	5	223 236
Autres projets intéressant les autochtones	3	31 100
Autonomie gouvernementale des autochtones	7	549 589

PROGRAMMES DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Programmes	Nombre de subventions et de contributions	1990-1991
SUBVENTIONS AU SECTEUR DU DROIT PUBLIC		
British Institute of International Comparative Law	1	9 500
Fonds des droits de la personne	1	55 000
Centre canadien de la magistrature	1	314 500
Académie de droit international de La Haye	1	11 400
Institut international des droits de l'homme	1	3 000
Commission internationale de juristes	1	22 575
Commission des Nations Unies sur les échanges commerciaux internationaux	1	10 000
CONTRIBUTIONS		
Consultation et développement – Droit public	15	60 307
Fonds des droits de la personne	32	262 318
SUBVENTIONS AU SECTEUR DU DROIT CIVIL		
Institut international de droit d'expression francaise	1	1 500
Bourses en rédaction législative	8	89 280
Conférence sur l'uniformisaiton des lois	2	31 000
CONTRIBUTIONS		
Programmes de rédaction législative de l'Université d'Ottawa	2	92 455
SUBVENTIONS AU SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE		
Association canadienne des chefs de police	1	16 150
Bourses d'études Duff-Rinfret	12	74 150
Accès des autochtones aux études de droit	48	296 969
Fondation Wainright	1	40 000
CONTRIBUTIONS		
Autonomie gouvernementale des autochtones	7	549 589
Fonds d'accès à l'information juridique	14	1 267 283
Association canadienne des juges des cours provinciales	1	66 500
Centre canadien de la documentation juridique	1	380 200

PROGRAMMES DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (suite)

Programmes	Nombre de subventions et de contributions	1990-1991
CONTRIBUTIONS (suite)		
Société canadienne des sciences judiciaires	1	46 960
Programme d'échanges droit civil/common law	58	276 900
Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels	12	9 151 476
Consultation et développement		
Droit de la famille	12	182 704
Généralités	16	228 905
Réforme du droit pénal :		
Violence familiale	9	98 267
Généralités	32	363 212
Victimes d'actes criminels	4	68 685
Programmes d'aide juridique	12	93 844 056
Manitoba Metis Federation Inc.	1	30 000
Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones	8	3 653 902
Autres projets intéressant les autochtones	3	31 100
Projets spéciaux – Vulgarisation et information juridiques	5	86 390
Projets spéciaux – Aide juridique	5	223 236
Jeunes contrevenants – Services judiciaires	14	161 938 648
Jeunes contrevenants – Élaboration de programmes	8	46 129
Jeunes contrevenants – Élaboration de systèmes	6	2 222 544
TOTAL DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS		276 146 790

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES

SUBVENTIONS	1990-1991
	$
Accès des autochtones aux études de droit	296 969
Bourses d'études Duff-Rinfret	74 150
Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada	31 000
Commission internationale de juristes	22 575
Institut international des droits d'expression française	1 500
Bourses Driedger-Pigeon en rédaction législative	89 280
Association canadienne des chefs de police	16 150
British Institute of International and Comparative Law	9 500
Académie de droit international de La Haye	11 400
Institut international des droits de l'homme	3 000
Centre canadien de la magistrature	314 500
Fondation canadienne des droits humains	55 000
Fondation Wainwright	40 000
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10 000

CONTRIBUTIONS	1990-1991
	$
Droit civil/Common Law (programme d'échanges)	276 900
Association canadienne des juges des cours provinciales	66 500
Société canadienne des sciences judiciaires	46 960
Programme de rédaction législative de l'Université d'Ottawa	92 455
Centre canadien de la documentation juridique	380 200
Manitoba Metis Federation Inc.	30 000

ANNEXE I

LOIS DONT L'APPLICATION RELÈVE EN TOUT OU EN PARTIE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Loi sur l'accès à l'information, L.R., ch. A-1
Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, L.R., ch. 4 (2e suppl.)
Loi sur les aliments et drogues, L.R., ch. F-27
Loi sur l'annulation du mariage (Ontario), S.R.C. 1970, ch. A-14
Loi sur l'arbitrage commercial, L.R., ch. 17 (2e suppl.)
Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes, L.C., 1990, ch. 44
Loi sur les biens en déshérence, L.R., ch. E-13
Code criminel, L.R., ch. C-46
Loi sur la Commission de réforme du droit, L.R., ch. L-7
Loi sur les connaissements, L.R., ch. B-5
Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale, L.R., ch. C-30
Lois sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, L.R., ch. 16 (2e suppl.)
Loi sur la Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises, L.C., 1991, ch. 13
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, L.R., ch. T-2
Loi sur la Cour fédérale, L.R., ch. F-7
Loi sur la Cour suprême, L.R., ch. S-26
Loi sur les criminels fugitifs, L.R., ch. F-32
Déclaration canadienne des droits, S.C. 1960, ch. 44
Loi sur le divorce, L.R., ch. 3 (2e suppl.)
Loi canadienne sur les droits de la personne, L.R., ch. H-6
Loi sur l'enrôlement à l'étranger, L.R., ch. F-28
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle, L.R., ch. 30 (4e suppl.)
Loi sur l'extradition, L.R., ch. E-23
Loi sur l'identification des criminels, L.R., ch.I-1
Loi sur l'immunité des États, L.R., ch. S-18
Loi sur les infractions en matière de sécurité, L.R., ch. S-7
Loi sur l'interprétation, L.R., ch. I-21
Loi sur les jeunes contrevenants, L.R., ch. Y-1
Loi sur les juges, L.R., ch. J-1
Loi sur les langues officielles, L.R., ch 31 (4e suppl.)
Loi sur les Lois révisées du Canada (1985), L.R. ch. 40 (3e suppl.)
Loi sur le mariage, L.R., ch. M-2
Loi sur le mariage (degrés prohibés), L.C., 1990, ch. 46
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères, L.R., ch. F-29
Loi sur le ministère de la Justice, L.R., ch. J-2
Loi sur la preuve au Canada, L.R., ch. C-5
Loi canadienne sur les prises, S.R.C. 1970, ch. P-24
Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R., ch. P-21
Loi de réparation consécutive à une interruption des services postaux, L.R., ch. P-16
Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents, L.R., ch. T-12
Loi sur la responsabilité de l'État, L.R., ch. C-50
Loi sur la révision des lois, L.R., ch. S-20
Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions, L.R., ch. G-2
Loi sur les secrets officiels, L.R., ch. O-5
Loi sur les stupéfiants, L.R., ch. N-1
Loi sur les textes réglementaires, L.R., ch. S-22

ANNEXE II

MINISTÈRES ET ORGANISMES CLIENTS DU SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada
Administration du pipe-line du Nord
Affaires des anciens combattants
Affaires indiennes et du Nord canadien
Agence canadienne de développement international
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agence spatiale canadienne
Agriculture
Approvisionnements et Services
Archives nationales du Canada
Bibliothèque nationale
Bureau du Surintendant des institutions financières
Centre de la sécurité des télécommunications
Commerce international (Affaires extérieures)
Commission canadienne des affaires polaires
Commission canadienne du lait
Commission de contrôle de l'énergie atomique
Commission de la fonction publique
Commission de l'emploi et de l'immigration
Commission d'énergie du Nord canadien
Commission des champs de bataille nationaux
Commission d'indemnisation des marins marchands
Commission nationale des libérations conditionnelles
Communications
Condition féminine
Condition physique et Sport amateur
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
Conseil de recherches médicales
Conseil du Trésor
Conseil national de commercialisation des produits de ferme
Conseil national de recherches
Consommateurs et Sociétés
Construction de Défense (1951) Limitée
Corporation commerciale canadienne
Défense nationale
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
Énergie, Mines et Ressources
Environnement
Finances
Forêts
Gendarmerie royale du Canada
Industrie, Sciences et Technologie
Investissement Canada
Ministère d'État à la Jeunesse
Ministère d'État à la Science et à la Technologie
Ministère d'État au multiculturalisme
Monnaie royale canadienne
Multiculturalisme et citoyenneté
Musée canadien de la nature
Musée des Beaux-Arts du Canada
Musée national des sciences et de la technologie
Office d'aide à l'adaptation des travailleurs
Office national du film
Pêches et Océans
Protection civile Canada
Régime d'assurance des bateaux de pêche
Revenu national (Douanes et Accise)
Revenu national (Impôt)
Santé et Bien-être social
Secrétariat d'État
Service canadien du renseignement de sécurité
Service correctionnel
Service de droit interne (Affaires extérieures)
Société d'expansion du Cap-Breton
Solliciteur général du Canada
Statistique Canada
Transports
Travail
Travaux publics

Sondage auprès des clients

Le ministère de la Justice vous demande de bien vouloir prendre cinq minutes pour répondre aux questions qui suivent au sujet du Rapport annuel de 1990-1991. Vos réponses nous aideront à produire un document utile et facile à lire.

▸1. De façon générale, le rapport s'est-il avéré utile pour répondre à vos besoins en information?
___ Très utile
___ Quelque peu utile
___ Pas du tout utile

▸2. Trouvez-vous le rapport clairement rédigé et facile à comprendre?
___ Très facile à comprendre
___ Ni facile ni difficile à comprendre
___ Difficile à comprendre

▸3. Le rapport était-il présenté d'une façon qui vous a permis de trouver les renseignements désirés?
___ Très bien présenté
___ Plus ou moins bien présenté
___ Plutôt mal présenté

▸4. La conception graphique, la mise en page et l'utilisation des couleurs sont-elles attrayantes?
___ Très attrayantes
___ Quelque peu attrayantes
___ Pas du tout attrayantes

▸5. Avez-vous des suggestions à faire pour l'amélioration du Rapport annuel? Si tel est le cas, veuillez les mentionner ci-après.

_____

_____

_____

_____

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire. Veuillez détacher cette page et la faire parvenir à la coordonnatrice des communications internes, pièce 103, ministère de la Justice, 239, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8.